

CPF 52 : Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne

VENTE DES COUPES DE BOIS



MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

A 14 H 15

52000 SEMOUTIERS – MON TSAON

Maison de l'agriculture – BP 12 131 – 26, Avenue du 109^{ème} RI

52905 Chaumont cedex 9

Tél : 06-83-44-23-09

E-mail : leotier@cpf-52.fr

CPF 52

Maison de l'agriculture
26, avenue du 109 RI
BP 12 131
52 905 CHAUMONT cedex 9
Tél : 06-83-44-23-09
E-mail : leotier@cpf-52.fr

**Madame,
Monsieur,**

Le Président,

Des Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne (CPF 52) est heureux de vous adresser ce cahier affiches et vous prie de bien vouloir participer aux ventes Groupées de bois qui se dérouleront :

**MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024, à 14 Heures 15
à la salle polyvalente de SEMOUTIERS –MONTSAON**

Ces ventes s'effectueront par soumissions cachetées, lot par lot, aux conditions générales figurant au début du cahier et aux conditions particulières mentionnées à chaque article.

La présente invitation est strictement personnelle et devra être présentée à l'entrée de la salle afin de conserver, à ces ventes, leur caractère privé.

En cas d'absence, les professionnels destinataires du cahier affiches pourront envoyer leurs offres par e-mail : leotier@cpf-52.fr ou par la poste, sous pli fermé et sous double enveloppe portant le numéro des articles intéressés à :

**CPF 52 : Ventes Groupées
Maison de l'Agriculture – BP 12131 – 26 Avenue du 109^e RI
52905 CHAUMONT Cedex 9**

Ces offres devront nous parvenir au plus tard : **le matin de la vente avant 11 heures.**

A noter que le cahier de la vente est téléchargeable sur notre site www.cpf-52.fr

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos sentiments distingués.

PRESIDENT DE CPF 52

CHEVALLIER Eric

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA VENTE

82 ARTICLES regroupant

800 m³ de bois abattus bord de route et

22 200 m³ de bois sur pied répartis comme suit :

Bois d'oeuvre : 3 500 m³ Chêne

Bois d'oeuvre : 4 200 m³ Hêtre

Bois d'oeuvre : 1 700 m³ Frêne

BO + BI : 6 600 m³ Divers feuillus et (houppiers)

BO + BI : 6 200 m³ Epicéa, Pins, Douglas, Mélèze, Sapin

Vente à l'unité de produit : 3 000 Tonnes

CAHIER DES CLAUSES COMMUNES

OBJET ET CONDITIONS DE LA VENTE

- 1 Pour conserver à la vente son caractère privé, l'acquéreur doit présenter une invitation personnelle.
- 2 La vente est faite conformément aux dispositions du Code Forestier, du Cahier des Clauses Générales, du présent cahier des Clauses Communes, des conditions particulières stipulées dans chaque article.
- 3 Volumes

Les volumes sont exprimés en mètre cube réel sur écorce.

ESSENCES ----->			CHENE, HETRE	AUTRES FEUILLUS	RESINEUX
ARBRES : Volume des tiges depuis la souche jusqu'à la recoupe, pour les catégories définies comme ci-contre,	CAS GENERAL	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	30 cm et +	25 cm et +	25 cm et +
		Recoupe fin bout	20 cm	20 cm	14 cm
	VENTE AVEC RESERVE DES HOUPPIERS	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	30 cm et +	25 cm et +	
		Recoupe fin bout	25 cm	25 cm	
PERCHES: Volume des tiges depuis la souche jusqu'à la recoupe fin bout 8 cm, pour les catégories définies comme ci-contre,	CAS GENERAL	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	25 cm et -	20 cm et -	20 cm et -
HOUPPIERS	Volume à la recoupe 8 cm de diamètre, des branches et des parties de tiges situées au-dessus de la découpe où sont arrêtés les volumes « Arbres » tels que défini ci-dessus				
TAILLIS	Volume à la recoupe 8 cm de diamètre, des perches et brins de taillis.				

4 La vente a lieu par soumissions cachetées. Le fait de soumissionner implique l'acceptation par les parties de toutes les conditions énoncées dans le cahier des charges, sans restriction, ni réserve.

5 Les soumissions sont à adresser par envoi postal ou à déposer au bureau de la Coopérative Forestière de Haute-Marne 26, avenue du 109ème RI. BP 12 131 Maison de l'agriculture 52 905 CHAUMONT cedex 9 Téléphone : 06-83-44-23-09 pour le 06 novembre 2024 à 11 H 00. Il est recommandé de faire parvenir les offres sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure doit porter le nom du soumissionnaire et la mention « Soumission pour adjudication du 06 novembre 2024 ». Les enveloppes intérieures, à raison d'une par lot, doivent mentionner le nom du soumissionnaire et le numéro du lot.

6 Les soumissions déposées en séance, avant l'appel du lot, sont acceptées. Les soumissions par courriel sont acceptées, sous réserve de conformité aux prescriptions de l'article 7 ; le soumissionnaire s'assurera de leur bonne réception par l'organisme vendeur.

7 Les soumissions sont rédigées soit sur papier à entête du soumissionnaire, soit sur papier libre, et doivent être dans tous les cas conformes au modèle annexé au présent cahier des clauses générales. Les soumissions doivent porter au moins : le nom et la raison sociale du soumissionnaire, le numéro du lot, le prix proposé en euros indiqué en chiffres et en lettres, la signature du soumissionnaire ou de son représentant dûment mandaté. Pour faciliter la rédaction des contrats, le soumissionnaire désirant acheter en franchise de TVA doit le mentionner sur sa soumission.

8 Les offres engagent les soumissionnaires **pour une durée de 15 jours soit jusqu'au 21 novembre 2024**.

9 Le vendeur se réserve le droit de retirer les lots, pour lesquels la meilleure offre est inférieure au prix de retrait préalablement déposé sous enveloppe au bureau de séance. Les prix de retrait sont communiqués uniquement pour les invendus ayant reçu au moins une offre.

CLAUSES FINANCIÈRES

10 Le prix de vente comprend :

Le prix principal + TVA 20% pour les lots de CPF 52

Le prix principal + les charges soit 8,00 % du prix principal hors taxes pour certains lots

11 En plus du prix de vente hors taxes, l'acheteur doit acquitter des taxes, et notamment la TVA, lorsque le vendeur est assujéti à cette taxe, cet assujéttissement est signalé aux clauses particulières, le taux applicable, exprimé par rapport au prix de vente hors taxe est de 20 %.

12 En application de l'arrêté ministériel du 22 Août 2005, la contribution volontaire obligatoire due par chaque producteur forestier sur le montant des ventes de bois sera prélevée par l'acheteur et reversée pour le compte du vendeur auprès de France BOIS FORET. Le taux de la CVO en vigueur est de 0.5 % du montant principal hors taxe. Le contrat, la facture et les documents justificatifs tiendront compte de cette taxe.

13 Sauf stipulations contraires, précisées dans les conditions particulières à chaque lot, les conditions de paiement sont définies comme suit :

14 règlement

Cas des produits vendus en bloc et sur pied :

Sauf conditions particulières précisées pour certains lots dans le cahier affiches, le règlement du prix principal correspondant au montant de la soumission de l'adjudicataire sera réalisé en trois tiers égaux :

1/3 au comptant par chèque bancaire avant le 16 décembre 2024

1/3 au 15/02/2025 par billet à ordre accepté et avalisé,

1/3 au 15/05/2025 par billet à ordre accepté et avalisé.

Toutefois, les lots dont le prix principal sera inférieur à 2 500 € feront l'objet d'un règlement global au comptant.

En plus du prix principal, l'acheteur devra acquitter le taux de charges exigible en même temps que la partie au comptant. Ces charges seront réglées par chèque bancaire, séparé, libellé à l'ordre du vendeur.

Cas des produits vendus à l'unité de produit :

Dans ce cas, l'acquéreur règlera au comptant, à titre d'acompte, une somme égale à 20 % de la valeur du lot avec un minimum de 300 €, par chèque libellé à l'ordre du vendeur, au moment de la signature du marché de gré à gré. Cette somme forfaitaire sera ultérieurement retranchée de la somme à régler après la dernière réception.

Dans les 10 jours suivant chaque réception, l'acheteur adressera à la Coopérative Forestière CPF 52 un chèque bancaire d'un montant correspondant au volume de bois réceptionné multiplié par le prix unitaire du stère, fixé sur la soumission.

Remarque : chaque réception devra comporter un minimum de 300 stères de bois façonnés entièrement.

La vente ne deviendra effective qu'après :

- signature du marché de gré à gré,

- encaissement des sommes payables au comptant avant le 16 décembre 2024, remise des effets acceptés et avalisés par la banque de l'acquéreur avant le 16 décembre 2024.

En matière de TVA, le régime choisi par chaque propriétaire est mentionné sur chacun des articles. Pour les vendeurs ayant opté pour l'assujéttissement à la TVA, le prix de la soumission sera majoré de 20 % pour les bois sur pied. La TVA facturée sera récupérable au droit commun.

15 Les amateurs désirant payer au comptant doivent fournir, avant la séance ou au plus tard en cours de séance, un engagement de payer au comptant. Cet engagement doit être établi sur le modèle fourni par l'organisateur de la vente.

16 L'acheteur qui choisit le paiement au comptant de la totalité du prix et des taxes, dans les 20 jours de la formation du contrat, bénéficiera, **sous réserve de l'accord du vendeur**, d'un escompte de 2 % applicable uniquement sur la part payable par billets à ordre. Il ne sera pour autant être dispensé de fournir une caution, et d'acquitter les charges éventuelles calculées sur le prix principal avant escompte.

17 Les amateurs désirant payer par remise de billets à ordre doivent présenter avant la vente, une promesse de caution, établie sur le modèle fourni par l'organisateur de la vente.

- 18** Tout acheteur est tenu de fournir une caution, émanant d'un établissement tel que précisé à l'article 11.3 des conditions Générales de vente. La caution est solidairement tenue du paiement de la totalité du prix, des accessoires et frais, dommages, restitutions et amendes.
- 19** La caution s'engage, pour chaque lot, dans les vingt jours de la vente sur un document dénommé « Engagement de cautionnement ». Ce document est adressé à l'acheteur en même temps que les autres pièces du marché.
- 20** Les acheteurs désirant bénéficier des facilités de paiement prévues ci-dessus, doivent remettre des billets à ordre, préalablement avalisés par la caution, établis pour les montants et pour les échéances prévues. Ils sont libellés au nom du vendeur.
- 21** Pour les vendeurs assujettis au régime du remboursement forfaitaire, l'acheteur doit leur adresser chaque année une attestation récapitulant les versements faits pendant l'année selon un modèle fixé par l'administration fiscale.
- 22** Les acheteurs souhaitant bénéficier, d'une exonération de TVA devront :
- Cas des acheteurs assujettis en France destinant les bois à l'exportation : fournir dans le délai prévu pour le règlement du ou des lots concernés, l'attestation visée par les services fiscaux les autorisant à acheter en franchise de TVA, ou à défaut l'attestation dont modèle joint, accompagnée d'une copie de l'autorisation de dispense de visa délivrée par les mêmes services. Le défaut de fourniture d'attestation dans le délai prévu entraînera la facturation de la TVA à l'acheteur.
 - Cas des acheteurs d'un autre pays membre de la CEE : demandant à bénéficier du régime de la TVA intracommunautaire : fournir l'attestation de réalisation d'une opération intracommunautaire sur le modèle joint en annexe.
- 23** L'acheteur ne peut commencer l'exploitation de la coupe avant d'avoir obtenu par écrit le permis d'exploiter, celui-ci est délivré par le vendeur, après vérification de l'engagement de la caution, réception des billets à ordre avalisés et encaissement effectif des sommes dues en paiement comptant.
- 24** Avant de commencer l'exploitation ou de reprendre le chantier après une interruption de 20 jours, l'acheteur ou son représentant, doit informer le vendeur ou le technicien responsable de la coupe. Sauf stipulation contraire précisée par les conditions particulières, le délai est de 48 heures avant le début des travaux.

CLAUSES TECHNIQUES

- 25** Les conditions particulières précisent notamment :
- les éléments d'identification du lot ainsi que les restrictions éventuelles,
 - les conditions de paiement, si elles diffèrent des conditions générales,
 - le délai d'exploitation avec la mention du type de coupe tel qu'il est décrit au 36.2 des Conditions Générales.
 - Le cas échéant, la prolongation de délai maximum, si elle diffère de celle indiquée au 26 ci-après
 - Les modalités d'exploitation et de traitement des rémanents et houpiers,
 - Les possibilités d'usage des équipements existants, l'existence de conventions de circulation ou de passage ainsi que les modalités de paiement associées.
- 26** Le type de coupe conditionne les modalités d'application des prorogations de délai telles que stipulé aux articles 36 et 37 des Conditions Générales, à savoir :

Type de Coupe	Prorogation de délai	Indemnités
Coupe à délai impératif	Aucune	Application des articles 41 et 42 des conditions générales
Coupe urgente	6 mois maximum	2 fois le tarif de base
Coupe normale	18 mois maximum	Tarif de base

27 Les dommages causés aux semis, plants et peuplements dont le diamètre est inférieur ou égal à 10 cm à 1,30 m du sol. Entraînent le versement d'indemnités calculées selon la méthode précisée à l'article 32 des Conditions Générales, et fonction des paramètres suivants :

Essences	Taux de rendement	Frais unitaires d'installation TTC	Densité de Replantation par hectare
Chêne, Hêtre	2%	1,80 €	1600
Autres feuillus	4%	2,25 €	625
Peupliers	6%	7,50 €	156
Résineux	5%	1,40 €	1320

28 Les dommages causés aux tiges réservées dont le diamètre est supérieur à 10 cm à 1,30 m du sol entraînent le versement d'indemnités calculées selon la méthode précisée à l'article 33 des Conditions Générales, et fonction des coefficients (Cf.) suivants :

Diamètre à 1,30 m. du sol	Coefficients (Cf.)
15	1,5
20	0,975
25	0,675
30	0,525
35	0,3
40	0,225
45	0,12
50	0,045
55	0,0225
60	0,015

CLAUSES ADMINISTRATIVES

29 Les lots provenant de forêts certifiées au titre du référentiel PEFC en porte la mention dans les conditions particulières ainsi que le logo PEFC.

30 Les factures correspondant à ces lots porteront la mention de la certification ainsi que les références d'adhésion.

31 Conformément à l'article 16 du livre III du Code du Travail, le syndicat prête son entremise à la vente mais ne l'opère pas, en son nom ni sous sa responsabilité.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

32 Sauf stipulation contraire, les clauses générales ou communes, ainsi que les conditions particulières, sont applicables sans mise en demeure.

33 Conformément aux dispositions de l'article 631 du Code du Commerce, toute difficulté née de l'exécution du contrat de vente, et à défaut d'accord entre les parties, est arbitrée par un expert forestier désigné conjointement par les Présidents du Syndicat des Propriétaires forestiers du département de Haute-Marne, et du Syndicat des Exploitants et Scieurs du département de Haute-Marne. Il sera obligatoirement choisi sur la liste des experts forestiers agréés par le Ministère de l'Agriculture, publiée au Journal Officiel pour l'année civile en cours. Pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'exécution du contrat de vente, la législation française sera seule compétente, le tribunal territorialement compétent est celui de Chaumont.

LEGENDE

SIGNES DISTINCTIFS :

- P** Les bois abandonnés sont flâchés au corps ; ils portent soit un numéro, soit l’empreinte d’un marteau, soit une marque à la peinture.
- CPF** Les bois abandonnés sont marqués au corps de l’empreinte du marteau **de CPF 52**
- ≠** Les bois abandonnés sont griffés au corps.

CONDITIONS D’EXPLOITATION :

LE TAILLIS :

- Tex** le taillis exploité ou en cours d’exploitation
- TR** le taillis est réservé par le propriétaire. Dans ce cas, l’abattage des arbres ne pourra être fait sur le taillis sur pied. A cet effet, l’acquéreur devra procéder au recépage du taillis à l’emplacement présumé de la chute des arbres ainsi qu’au droit des chemins de vidange.
- T** le taillis fait partie de la vente (à l’exclusion des baliveaux et brins marqués) et pourra être exploité par l’adjudicataire.
Remarque : lorsque la mention obligatoire est portée sous ce symbole, le taillis devra obligatoirement être exploité.

LES HOUPPIERS :

- HR** les houppiers sont réservés par le propriétaire et pourront être abandonnés sur coupe par l’adjudicataire après ébranchage (découpe fin bout de 25 cm – exploitation hors sève).
- H** les houppiers font partie de la vente et devront être façonnés par l’adjudicataire s’ils portent la mention obligatoire.

Règles de la gestion forestière durable Exigences pour la France métropolitaine

PEFC/FR ST 1003-1 : 2016

1^{er} Août 2017

PEFC France

8, avenue de la République
75011 Paris
Tel: +33 (0)1 43 46 57 15, Fax: +33 (0)1 43 46 57 11
E-mail: contact@pefc-france.fr
Web: www.pefc-france.org



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Référence du document :

Nom : Règles de la gestion forestière durable – Exigences pour la France métropolitaine – VERSION 2
Identification du document: PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
Approuvé par : Assemblée générale extraordinaire de PEFC France
Amendé par : Assemblée générale extraordinaire de PEFC France
Date d'émission : 1^{er} août 2017
Date d'entrée en vigueur : 1^{er} Août 2017
Période de transition : 31 mai 2018

Date: 21 juin 2016
Date: 31 juillet 2017

Mention de copyright :

© PEFC France 2016

Ce document de PEFC France est protégé par des droits d'auteur. Ce document est disponible gratuitement sur le site internet de PEFC France ou sur demande.

Tout ou partie de ce document protégé par la loi du copyright ne doit pas être modifié ou amendé, reproduit ou copié sous quelque forme ou tout moyen que ce soit à des fins commerciales sans une autorisation préalable de PEFC France.

LISTING DES LOTS MIS EN VENTE

Lot PEFC *

Art N°	Commune	Nom du vendeur	Principales essences	Volume	carte michelin N° 241
1*	ECLANCE (10)	GF de THORS	C	64 M ³	Pli 38
2	BOURBONNE LES BAINS	GF DES BRUYERES	C abattus	19 M ³	pli 47
3	BOURBONNE LES BAINS	GF DES BRUYERES	F abattus	37 M ³	pli 47
4*	ECOT-LA-COMBE	GF D'ECOT-BRIOT	C - H abattus	36 M ³	pli 39
5*	HAUTE-AMANCE	GF DE BEAUREGARD	F abattus	328 M ³	pli 47
6	LARIVIERE S/ APANCE	Plusieurs Propriétaires	F abattus	147 M ³	pli 44
7*	PARNOY EN BASSIGNY	BOUQUOT Jean	F - H abattus	154 M ³	pli 43
8*	PARNOY EN BASSIGNY	BOUQUOT Jean	C abattus	41 M ³	pli 43
9	VAL DE MEUSE	FLAMMARION Jean-Pierre	F abattus	75 M ³	pli 47
10	ANDELOT	GF DE LA CUMINE	Bois énergie	1000 tonnes	pli 39
11	ANGLUS	REBOUD-MATRION Véronique	C	21 M ³	pli 38
12	ARRIGNY (51)	TRUSSART Jacques et Véronique	F - C	150 M ³	pli 34
13*	ATTANCOURT	GF DE VAUCLAIR	H - CH	440 M ³	pli 34
14*	ATTANCOURT	GF JEAN D'UZES	C	216 M ³	pli 34
15*	BETTANCOURT LA FERREE	Indivision BARAT-COMANDI	C	394 M ³	pli 30
16	BOURDON S/ ROGNON	SCI DE LA GARENNE	F - H	100 M ³	pli 39
17	BROTTE	TISSERAND Jacques	C	51 M ³	pli 43
18	CHALANCEY	COTHENET Lambert	F - C - H - S	243 M ³	pli 51
19	CHAMPIGNY S/S VARENNES	VINHAS Adelino	F - acacia	126 M ³	pli 47
20*	CHANCENAY	Indivision BARAT-COMANDI	C	78 M ³	pli 30
21	CHANTRAINES	Plusieurs Propriétaires	PS - EP - PN	1103 M ³	pli 39
22	CHANTRAINES	Plusieurs Propriétaires	H - F	823 M ³	pli 39
23	CHARMES LA GRANDE	MENAGEOT Françoise	CH	300 tonnes	pli 38
24	CHATEAUVILLAIN	BOUCHOT Didier	PS - EP	210 M ³	pli 42
25*	CHEVILLON	DOYEN Jérôme	Bois énergie	1000 tonnes	pli 35
26	DOMMARTIN LE FRANC	Plusieurs Propriétaires	C	111 M ³	pli 34
27*	DONJEU	GF DU CHÂTEAU DE DONJEU	H - F	1200 M ³	pli 39
28	DOULAINCOURT	HEMARD Bernard	H	650 M ³	pli 39
29*	ECLANCE (10)	GF de THORS	F	47 M ³	pli 38
30*	ECOT-LA-COMBE	GF D'ECOT-BRIOT	EP	1491 M ³	pli 39
31*	ECOT-LA-COMBE	GF D'ECOT-BRIOT	H - F	241 M ³	pli 39
32*	ECOT-LA-COMBE	GF D'ECOT-BRIOT	H - F	189 M ³	pli 39
33	ENFONVELLE-JONVELLE (70)	DORMOY Jean-Claude	UP	600 tonnes	pli 48
34	EUFFIGNEIX	NICOLIN Gilles	PS - PN - SP	360 M ³	pli 42
35	GUINDRECOURT S/ BLAISE	GUILLAUMEE Jean	F - Aulne	220 M ³	pli 38
36	HUMBERVILLE	LIGOT Corinne	H	674 M ³	pli 39
37	JUZANVIGNY (10)	REBOUD-MATRION Véronique	C - F	100 M ³	pli 38
38*	LANQUES S/ ROGNON	DOYEN Jérôme	H - F	615 M ³	pli 43
39*	LATRECEY	GF DU VIEUX MOULIN	H - F	232 M ³	pli 46
40*	LATRECEY	GF DU VIEUX MOULIN	C	193 M ³	pli 46

Art N°	Commune	Nom du vendeur	Principales essences	Volume	carte michelin N° 241
41	LAVILLE AUX BOIS	CHARBONNEL Joël	C - Syco	531 M ³	pli 43
42	LOUZE	REBOUD-MATRION Véronique	PP	78 M ³	pli 34
43	LUZY SUR MARNE	MARTIN Mickaël	DG	70 M ³	pli 43
44	LUZY SUR MARNE	GF de la Combe Tun et Mme MICHEL	H	270 M ³	pli 43
45*	MONTIER EN DER	DOYEN Jérôme	C	20 M ³	pli 34
46	MORANCOURT	Plusieurs Propriétaires	PN - PS	292 M ³	pli 34
47*	NEUILLY S/ SUIZE	GF DU GRAND BOIS DE NEUILLY SUD	H	706 M ³	pli 43
48	NINVILLE	CHAMPION Alain	H - C - F	114 M ³	pli 43
49	NOIDANT LE ROCHEUX	GF DU TROUDEIX	Syco - F	148 M ³	pli 47
50*	NULLY	GF de THORS	C	64 M ³	pli 38
51	OSNE LE VAL	GUILLAUMEE Jean	C - H - CH	380 M ³	pli 35
52	PLANRUPT	PIOT Janine	Tilleul	90 M ³	pli 34
53	PRASLAY	DOYEN Thomas	H	293 M ³	pli 51
54	PRESSIGNY	Plusieurs Propriétaires	Acacia-divers	341 M ³	pli 51
55	PRESSIGNY	Indivision GARDIENNET	F - C	455 M ³	pli 51
56*	PUELLEMONTIER	GF DES TROIS SAPINS	C	660 M ³	pli 34
57	QUEMIGNY S/ SEINE (21)	DOYEN Thomas	H	500 M ³	pli 50
58	RICHEBOURG	GF DE L'ESSART RENARD	PS	1319 M ³	pli 43
59*	RIEL-LES-EAUX (21)	GF du Bois des Forts	H	1222 M ³	pli 46
60*	RIMACOURT	GF DU VIEUX MOULIN	EP	75 M ³	pli 39
61	ROBERT-MAGNY	PIOT Dominique	C	258 M ³	pli 34
62*	ROCHES-BETTAINCOURT	GF DU VIEUX MOULIN	DG	350 M ³	pli 39
63	ROUVROY S/ MARNE	BOUGY Francis	C - H	73 M ³	pli 39
64*	SAINT-DIZIER	Indivision BARAT-COMANDI	C	77 M ³	pli 30
65*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	H	99 M ³	pli 34
66*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	H	335 M ³	pli 34
67	SEMOUTIERS	GF BOUR-MU-N.O.S.E	PS - EP - SP	140 M ³	pli 43
68	St-BROING LE MOINES (21)	GF UNIFORET	F	104 M ³	pli N°50
69	St-BROING LE MOINES (21)	GF UNIFORET	UP	300 tonnes	pli 51
70*	THIVET	GF F2AM	F	750 M ³	pli 47
71	TREMILLY	Plusieurs Propriétaires	F	49 M ³	pli 34
72	TROISCHAMPS	HUTINET André	F	483 M ³	pli 47
73	VAL DE MEUSE	DABZAC Raoul	EP	676 M ³	pli 47
74*	VALLERET	GF DU VIEUX MOULIN	C - H	73 M ³	pli 34
75	VICQ	JACOTIN Michel	C - F	53 M ³	pli 47
76	VICQ	GFA SAINTE GERMAINE	EP	106 M ³	pli 47
77*	VILLIERS EN LIEU	NICAISE Bernard	C	86 M ³	pli 30
78	VILLIERS S/SUIZE	GUILLAUMEE Jean	PP	150 M ³	pli 47
79	VOILLECOMTE	PIOT Dominique	F	49 M ³	pli 34
80*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	C	98 M ³	pli 34

Art N°	Commune	Nom du vendeur	Principales essences	Volume	carte michelin N° 241
81*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	C	109 M ³	pli 34
82*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	C	225 M ³	pli 34

82 lots - 65 vendeurs - 23 000 M³

C= Chêne H=Hêtre AC=Acacia M=Merisier TR=Tremble F=Frêne S=Sycomore CH=Charme Fls=divers feuillus

Analyse de Risque

Risque 0 pour les lots certifiés PEFC

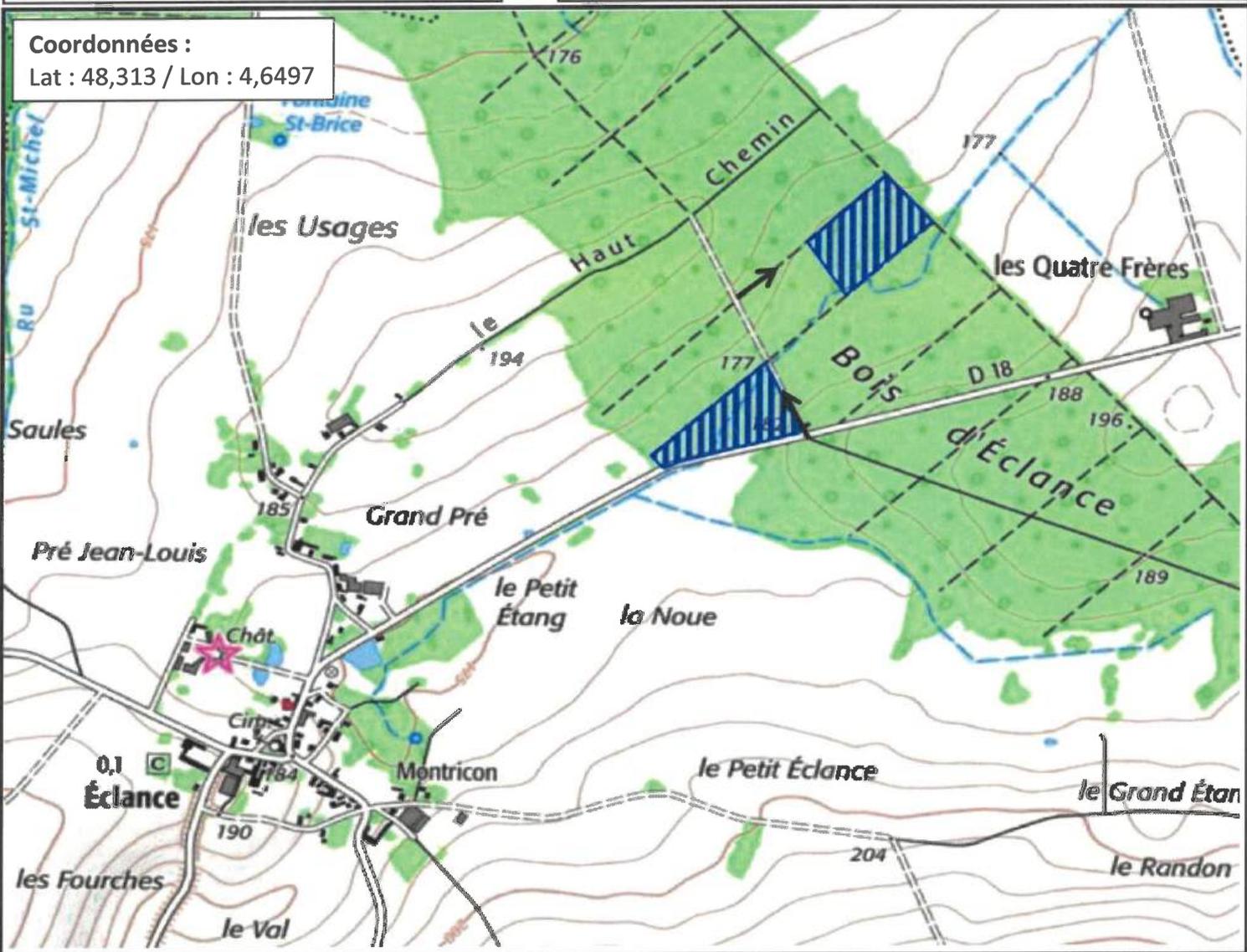
Risque faible pour les lots non certifiés PEFC

Signes distinctifs :	Marteau au corps et à la racine avec de la peinture rouge.	article 1
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés.	Lot PEFC N°10-21-11/157
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de THORS
		Commune : Eclance (10)
		Lieu-dit : Bois d'Eclance
		Parcelles : 20-21
		Surface : 7,0 hectares
		Type de coupe : Jardinatoire
		Visite libre ou s'adresser à Monsieur JOLY Denis au 06-33-65-76-48
		Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 15/04/2026 pour l'abattage Fixés au 15/07/2026 pour le débardage	
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

Diamètre	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne					1	3	4	5	5	1	1	2				22	64,179
Total	0	0	0	0	1	3	4	5	5	1	1	2	0	0	0	22	64,179

Soit 22 tiges pouvant cuber 64 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs : grumes numérotées à la peinture orange

article 2

Conditions d'exploitation : bois abattus bord de route

Lot apporté à CPF 52 par le GF DES BRUYERES
Commune : BOURBONNE LES BAINS
Lieu-dit : DIVERS

Conditions de débardage : Sortie par chemins existant

Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : Bois abattus bord de route

Délai d'enlèvement : fixé au 30/01/2025

POINT GPS
47,949766/5,706125
47,940385/5,719280
Visite libre ou s'adresser à Mr CLER
Port : 06.30.71.69.24

TVA : 20% Paiement comptant
Charges : néant

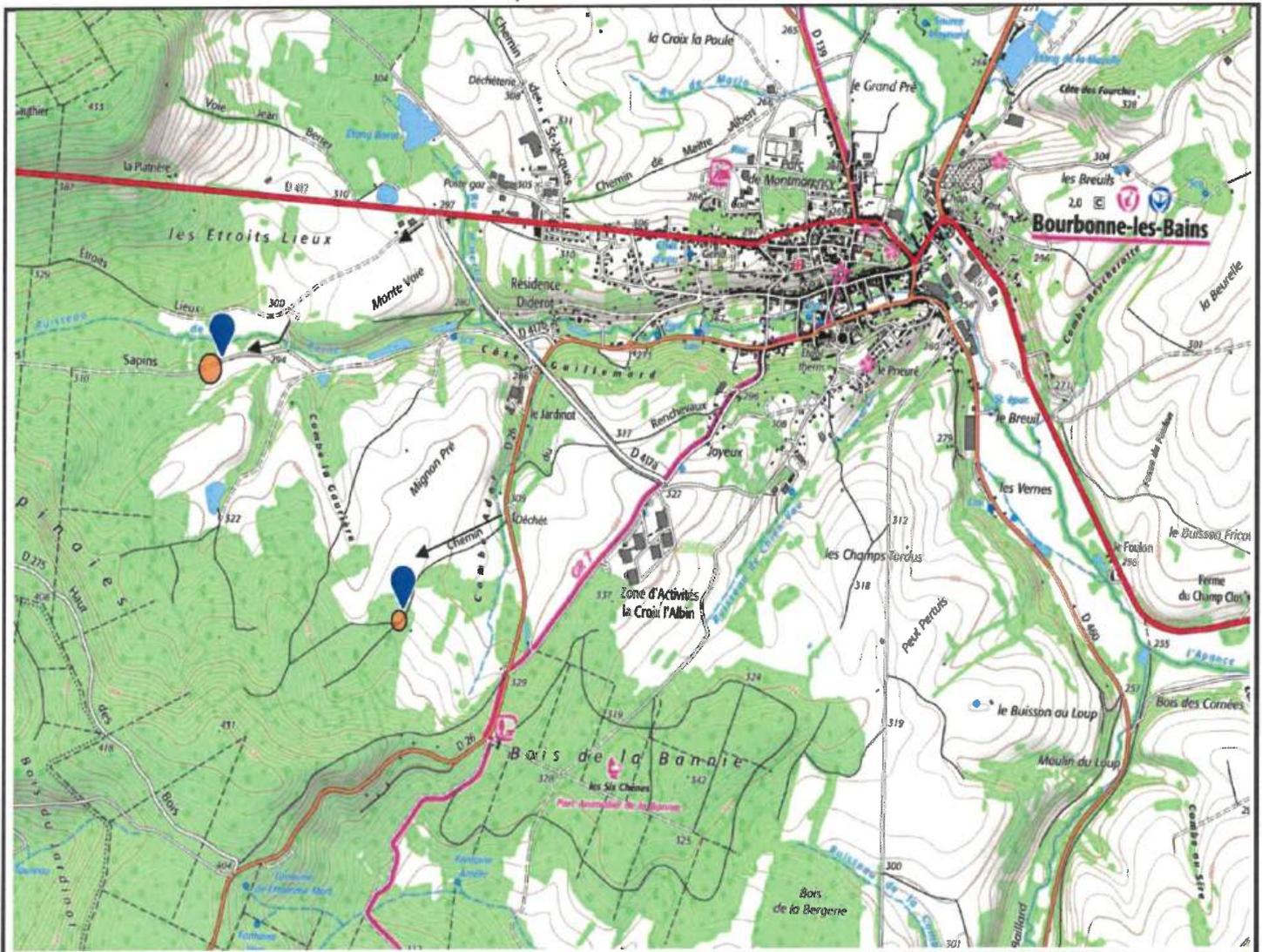
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian	20/	25/	30/	35/	40/	45/	50/	55/	60/	65/	70/	75/	80/	85/	90/	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence	24	29	34	39	44	49	54	59	64	69	74	79	84	89	94		
Chêne	1	3	2	6		4	4									20	19,031
TOTAL	1	3	2	6	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	20	19,031

Prix de retrait :

offres:

Prix de vente :



Signes distinctifs : grumes numérotées à la peinture bleue

article 3

Conditions d'exploitation : bois abattus bord de route

Lot apporté à CPF 52 par le GF DES BRUYERES
Commune : BOURBONNE LES BAINS
Lieu-dit : DIVERS

Conditions de débardage : Sortie par chemins existant

Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**

Délai d'enlèvement : fixé au 30/01/2025

POINT GPS
47,949766/5,706125
47,940385/5,719280
Visite libre ou s'adresser à Mr CLER
Port : 06.30.71.69.24

TVA : 20% Paiement comptant
Charges : néant

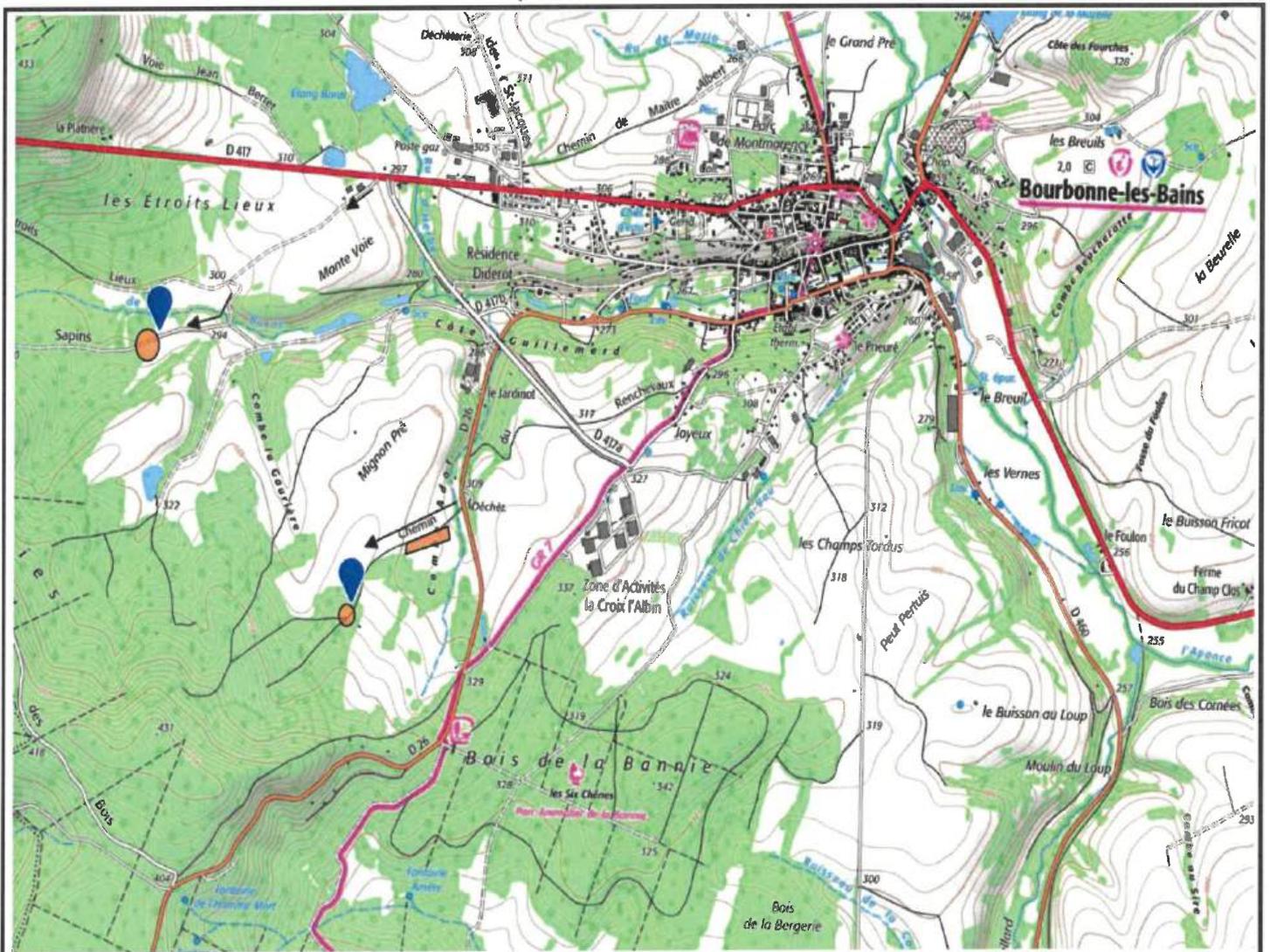
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Frêne		3	11	5	10	3	3	1		1						37	36,927
TOTAL	0	3	11	5	10	3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	37	36,927

Prix de retrait :

offres:

Prix de vente :



Signes distinctifs :	Grumes numérotées à la peinture bleue longue durée.	article 4
Conditions d'exploitation :	Bois abattus bord de route	Lot PEFC N°10-21-11/435
Conditions de débardage :	Par routes forestières appartenant au propriétaire.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot Commune : Ecot-la-Combe Lieu-dit : Grands Bois Parcelle : Surface : Type de coupe : Bois abattus bord de route
Délai d'enlèvement :	Fixé impérativement au 30/04/2025	Visite libre
TVA : 20%	Paiement comptant avant enlèvement des produits.	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges : néant		

Diamètre médian	20/	25/	30/	35/	40/	45/	50/	55/	60/	65/	70/	75/	80/	85/	90/	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence	24	29	34	39	44	49	54	59	64	69	74	79	84	89	94		
Chêne			7	7	5	2	1									22	20,281
Hêtre				3			3		2	1			1			10	15,455
Total	0	0	7	10	5	2	4	0	2	1	0	0	1	0	0	32	35,736

Soit 32 grumes pouvant cuber 36 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



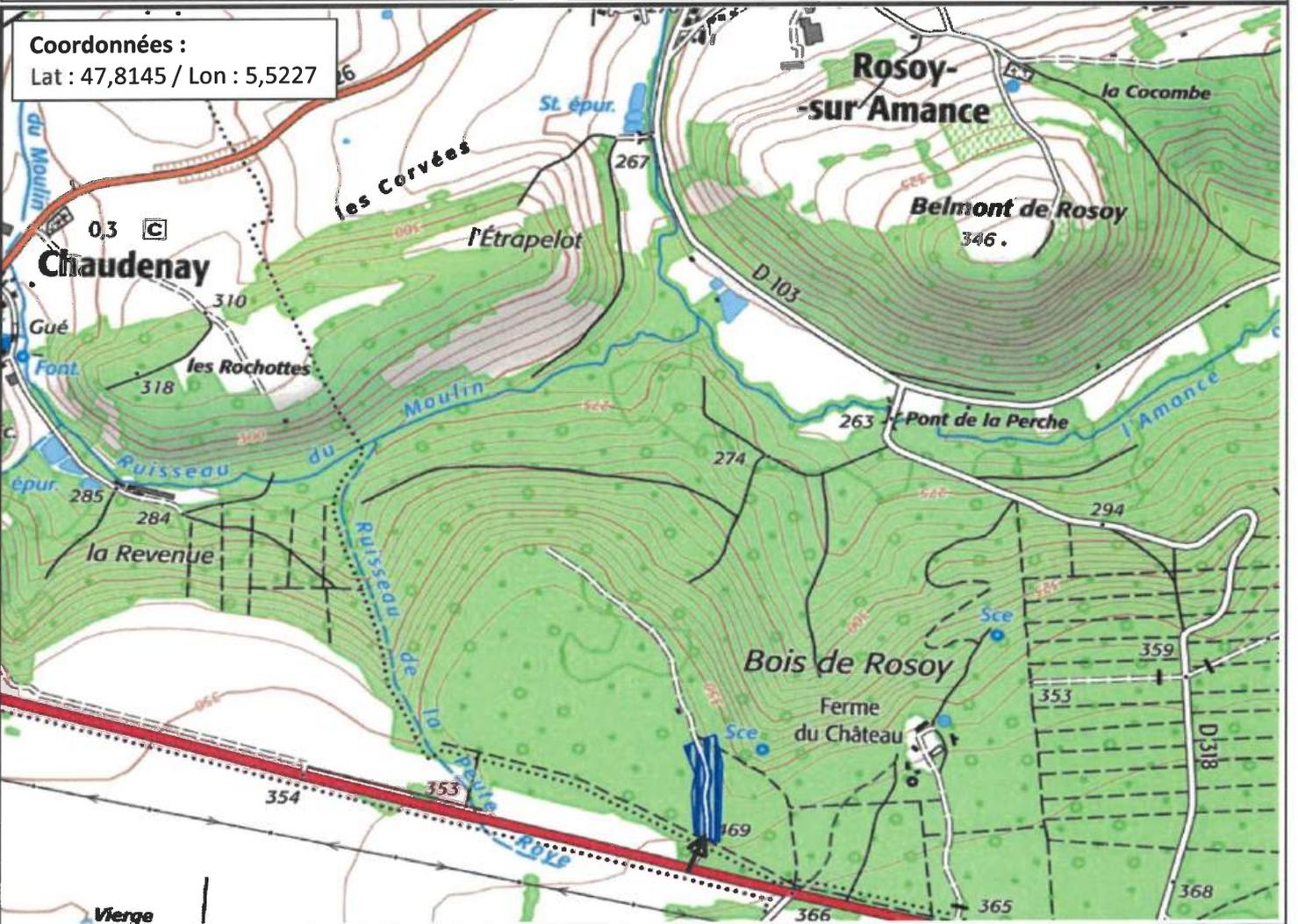
Signes distinctifs :	Grumes numérotées à la peinture rouge et orange longue durée.	article 5
Conditions d'exploitation :	Bois abattus bord de route	Lot PEFC N°10-21-11/2150
Conditions de débardage :	Par route forestière appartenant au propriétaire.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de Beauregard Commune : Haute-Amance Lieu-dit : Bois de Rosoy Parcelle : Surface : Type de coupe : Bois abattus bord de route
Délai d'enlèvement :	Fixé impérativement au 31/03/2025	Visite libre
TVA : 20%	Paiement comptant avant enlèvement des produits.	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges : néant		

Diamètre médian	20/	25/	30/	35/	40/	45/	50/	55/	60/	65/	70/	75/	80/	85/	90/	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence	24	29	34	39	44	49	54	59	64	69	74	79	84	89	94		
Frêne		13	53	62	49	33	23	6	2							241	323,921
Chêne					1		1									2	4,046
Total	0	13	53	62	50	33	24	6	2	0	0	0	0	0	0	243	327,967

Soit 243 grumes pouvant cuber 328 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : grumes numérotées à la peinture rouge

article 6

Conditions d'exploitation : bois abattus bord de route
bordereau de cubage disponible sur demande

Lot apporté à CPF 52 par plusieurs propriétaires
Commune : LARIVIERE SUR APANCE
Lieu-dit : divers
Parcelle(s) :

Conditions de débardage : sortie par chemins existants

Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**

Délai d'enlèvement : fixé impérativement au 30/01/2025

POINT GPS
48,033855/5,713260
48,022018/5,732332
48,024299/5,699252

Visite libre

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

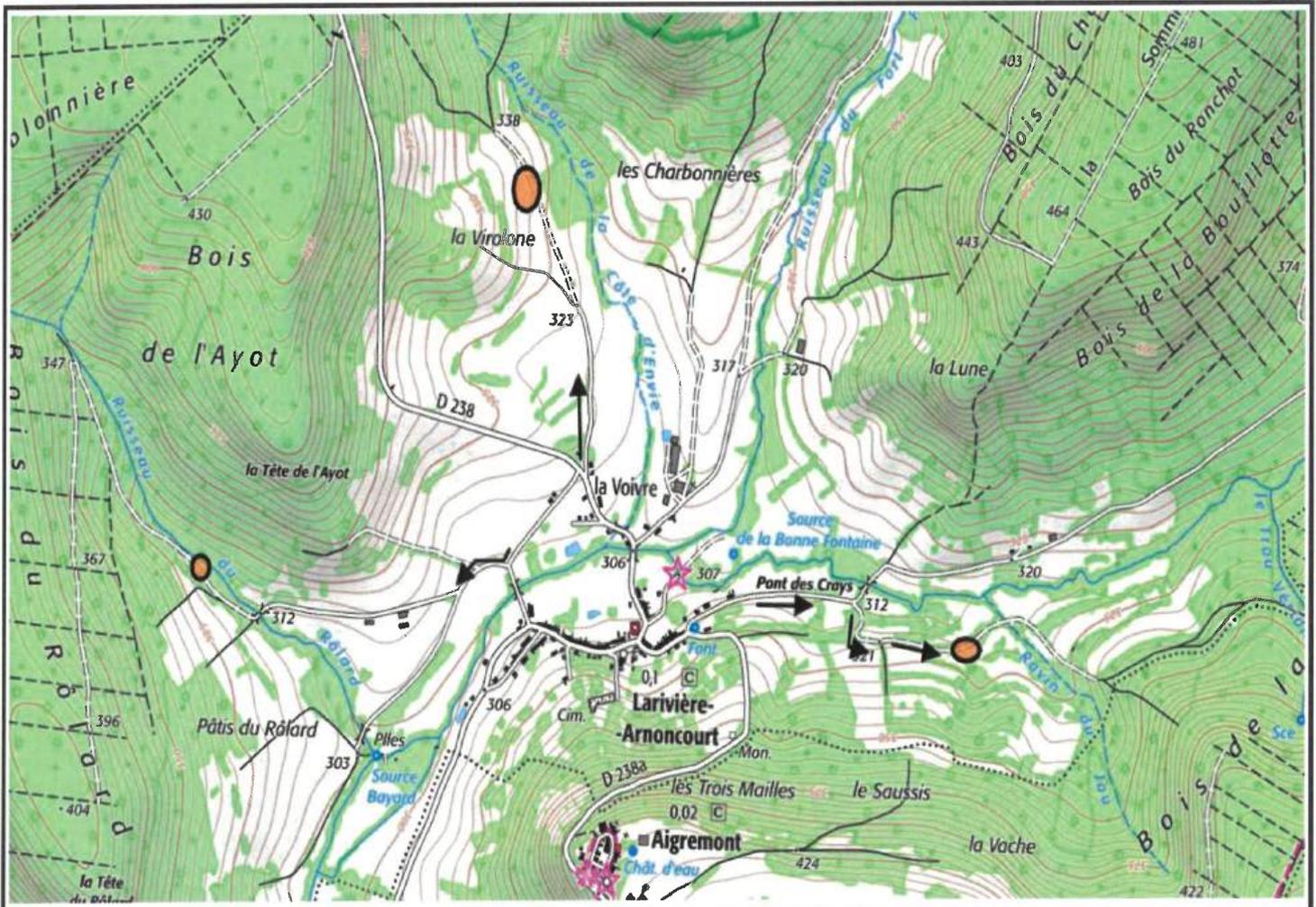
TVA : 20% Paiement comptant
Charges : néant

Diamètre médian	20/	25/	30/	35/	40/	45/	50/	55/	60/	65/	70/	75/	80/	85/	90/	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence	24	29	34	39	44	49	54	59	64	69	74	79	84	89	94		
Frêne	1	7	20	19	18	21	7	3	2							98	144,543
Chêne										1						1	2,361
TOTAL	1	7	20	19	18	21	7	3	2	1	0	0	0	0	0	99	146,904

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : grumes numérotées à la peinture
ORANGE

Conditions d'exploitation : bois abattus bord de route
bordereau de cubage disponible sur demande

Conditions de débardage : sortie par route forestière + bordure de CD
code barrière 51620

Délai d'enlèvement : fixé impérativement au 30/01/2025

TVA : 20% Paiement comptant
Charges : néant

article 7

Lot PEFC 10-21-11/942

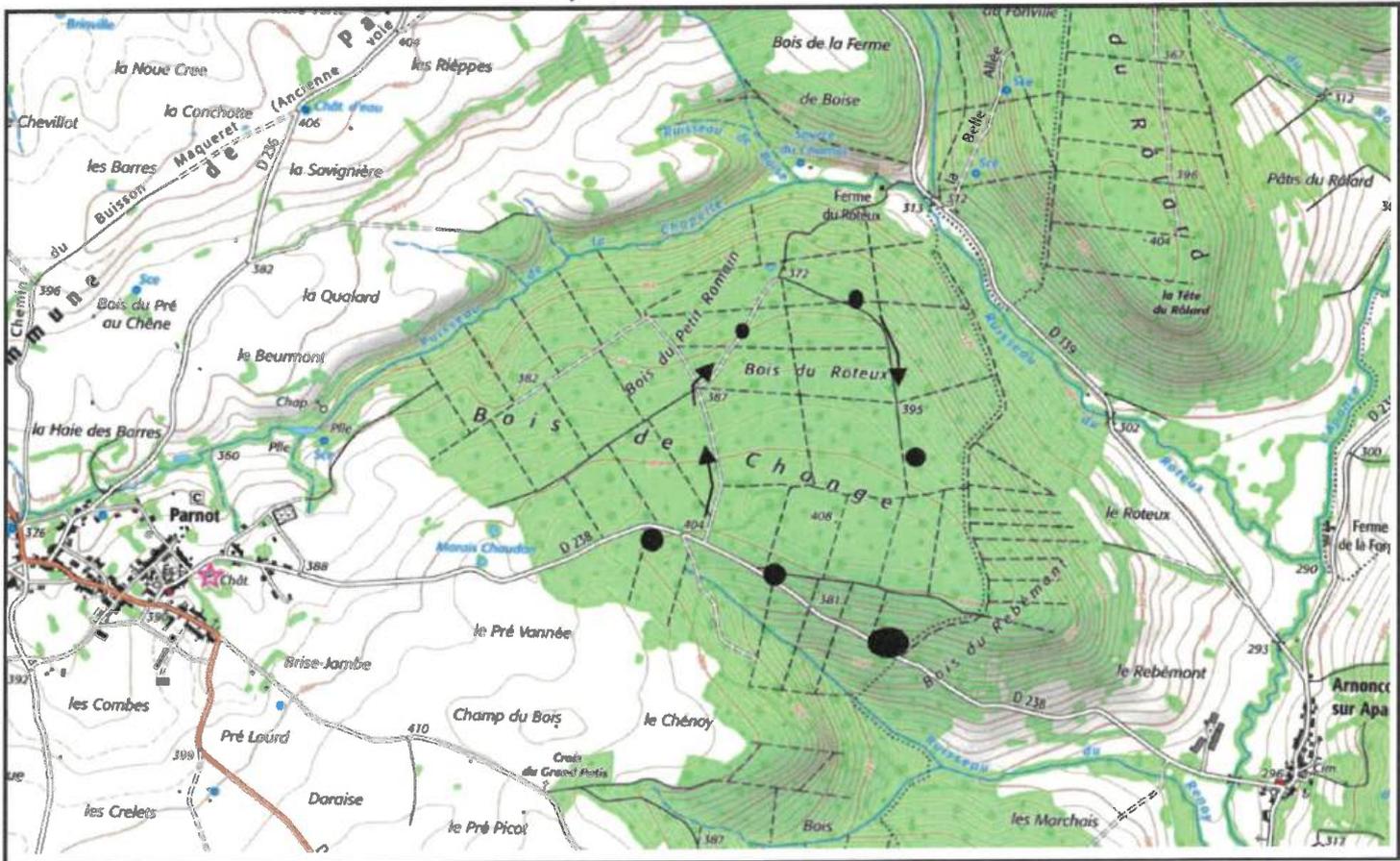
Lot apporté à CPF 52 par Monsieur Jean BOUQUOT

Commune : PARNOY en BASSIGNY
Lieu-dit : bois du ROTHEUX
Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
POINT GPS
48,005016/5,680161
48,011213/5,681813
Visite libre
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence	24	29	34	39	44	49	54	59	64	69	74	79	84	89	94		
Frêne	3	5	11	13	7	4	6	3	2							54	67,922
Hêtre				1	5	2	4	5	3	4	2		3	1		30	64,368
Tremble			4	3	1		2									10	16,956
Tilleul				2	1											3	3,132
Aulne		1														1	0,677
Bouleau			1													1	0,804
TOTAL	3	6	16	19	14	6	12	8	5	4	2	0	3	1	0	99	153,859

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : grumes numérotées à la peinture **BLEUE**

article 8

Lot PEFC 10-21-11/942

Conditions d'exploitation : bois abattus bord de route
bordereau de cubage disponible sur demande

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur Jean BOUQUOT

Commune : PARNOY en BASSIGNY

Lieu-dit : bois du ROTHEUX

Parcelle(s) :

Conditions de débardage : sortie par route forestière + bordure de CD
code barrière 51620

Surface :

Type de coupe : **Bois abattus bord de route**

POINT GPS

48,005016/5,680161

48,011213/5,681813

Visite libre

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Délai d'enlèvement : fixé impérativement au 30/01/2025

TVA : 20% Paiement comptant

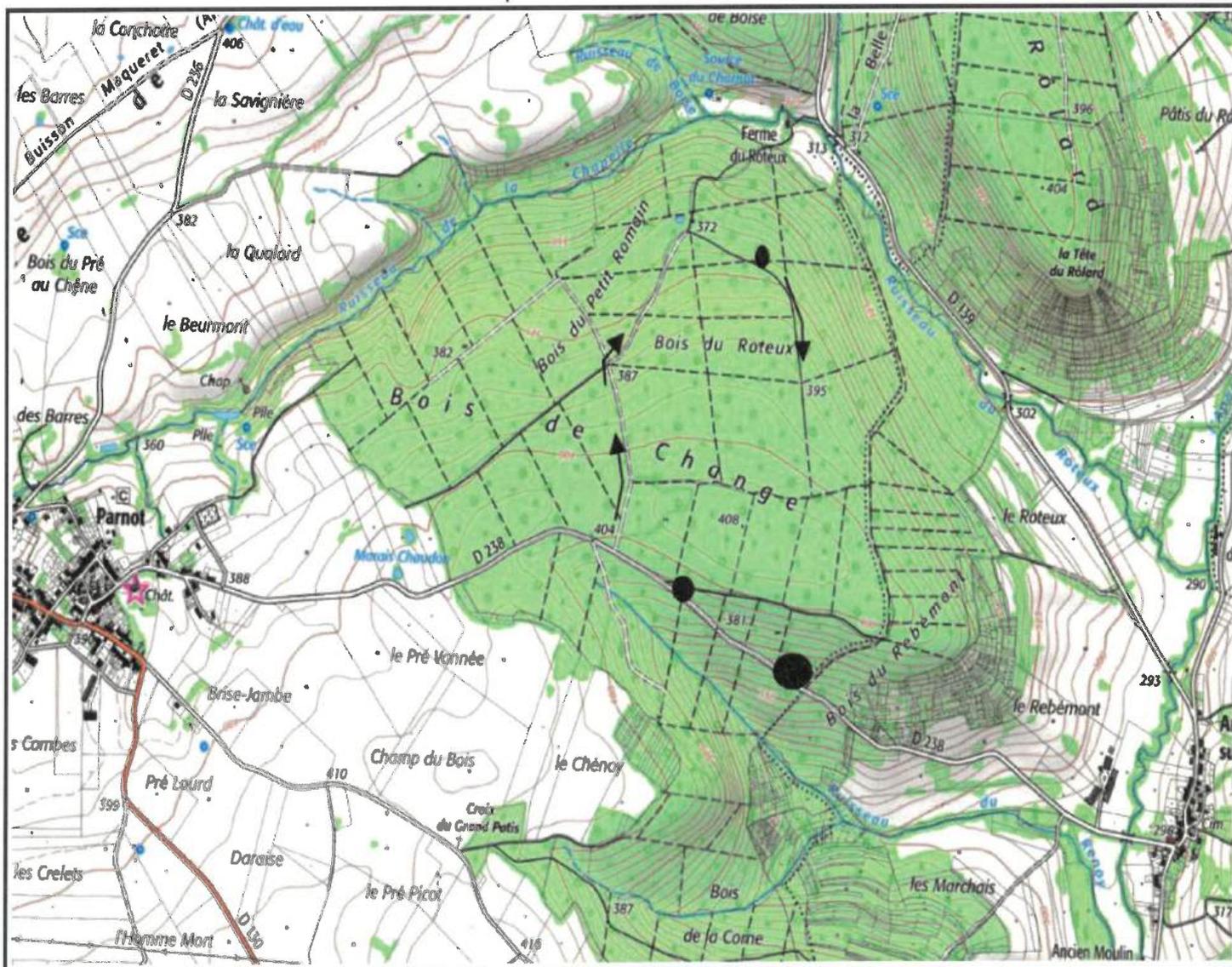
Charges : néant

Diamètre médian	20/	25/	30/	35/	40/	45/	50/	55/	60/	65/	70/	75/	80/	85/	90/	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence	24	29	34	39	44	49	54	59	64	69	74	79	84	89	94		
Chêne	2	5	6	4	2	4	3	1	1							28	41,424
TOTAL	2	5	6	4	2	4	3	1	1	0	0	0	0	0	0	28	41,424

Prix de retrait :

offres:

Prix de vente :



Signes distinctifs : grumes numérotées à la peinture
ORANGE

Conditions d'exploitation : bois abattus bord de route
bordereau de cubage disponible sur demande

Conditions de débarquement : sortie par chemin existant

Délai d'enlèvement : fixé impérativement au 30/01/2025

TVA : 20% Paiement comptant

Charges : néant

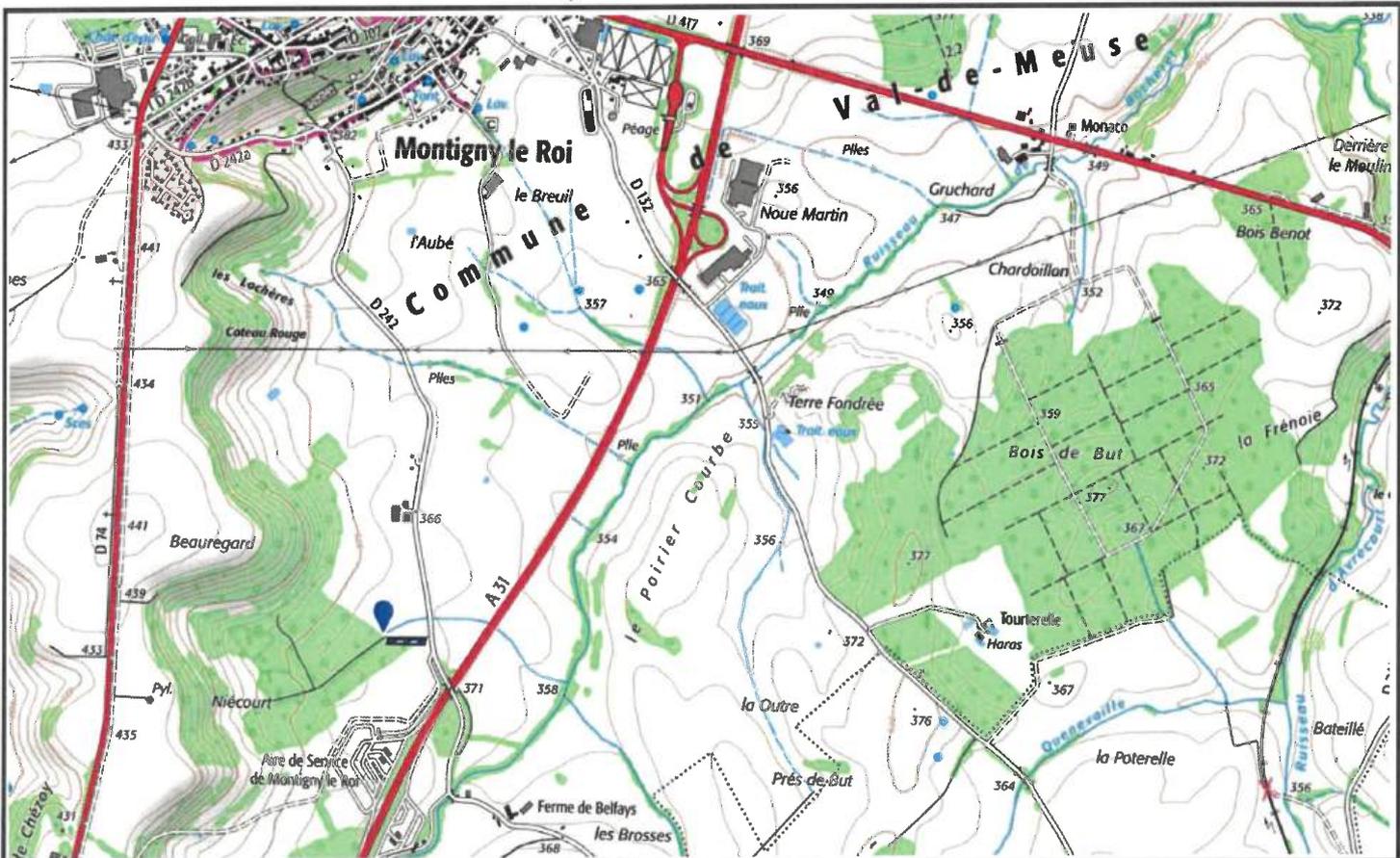
article 9

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur FALAMMARION Jean-Pierre
Commune : VAL DE MEUSE
Lieu-dit :
Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
POINT GPS
47,981175
5,498113
Visite libre
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence	24	29	34	39	44	49	54	59	64	69	74	79	84	89	94		
Frêne		14	16	12	5	5	2	1								55	59,416
Hêtre											1					1	5,627
Sycomore				2	1		1	1								5	5,586
Tremble				2												2	2,684
Acacia				1												1	0,590
Epicéa				1												1	1,648
TOTAL	0	14	16	18	6	5	3	2	0	0	1	0	0	0	0	65	75,551

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Cloisonnements tracés à la peinture rouge et orange.	article 10
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large. Evacuation des châblis à proximité des cloisonnements.	Lot apporté à CPF 52 par le GF des Houssots et de la Cumine
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants et cloisonnement à ouvrir. Route forestière appartenant au propriétaire et places de dépôts existantes.	Commune : Andelot-Blancheville Lieu-dit : La Queminne Parcelles : 1-2-3-4-5 Surface : 22 hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	Visite libre - Refermer la barrière après visite
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

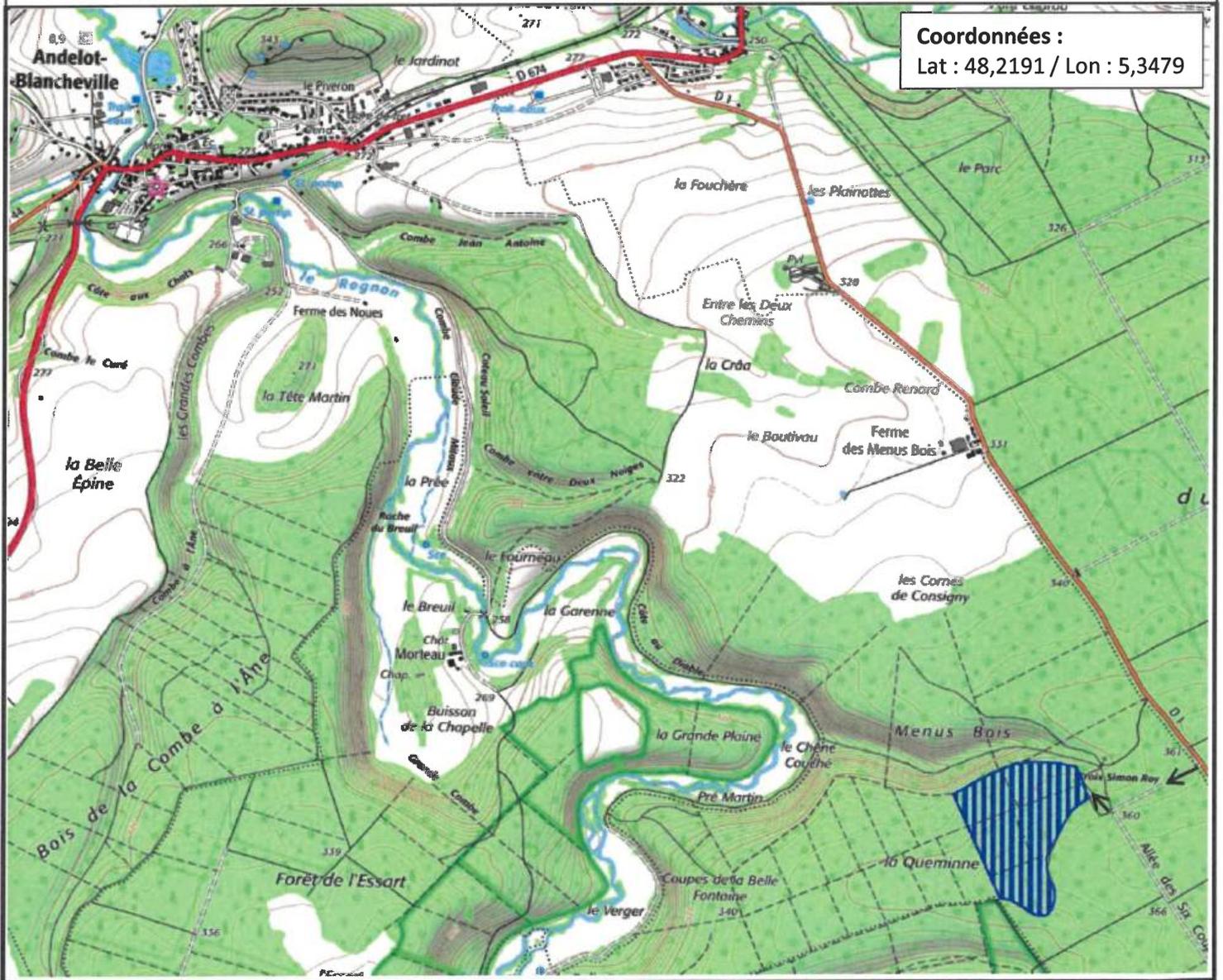
Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 1 000 Tonnes

Essences principales : charmes, hêtres

Prix de retrait :
Prix de vente :

Offres:



Coordonnées :
Lat : 48,2191 / Lon : 5,3479

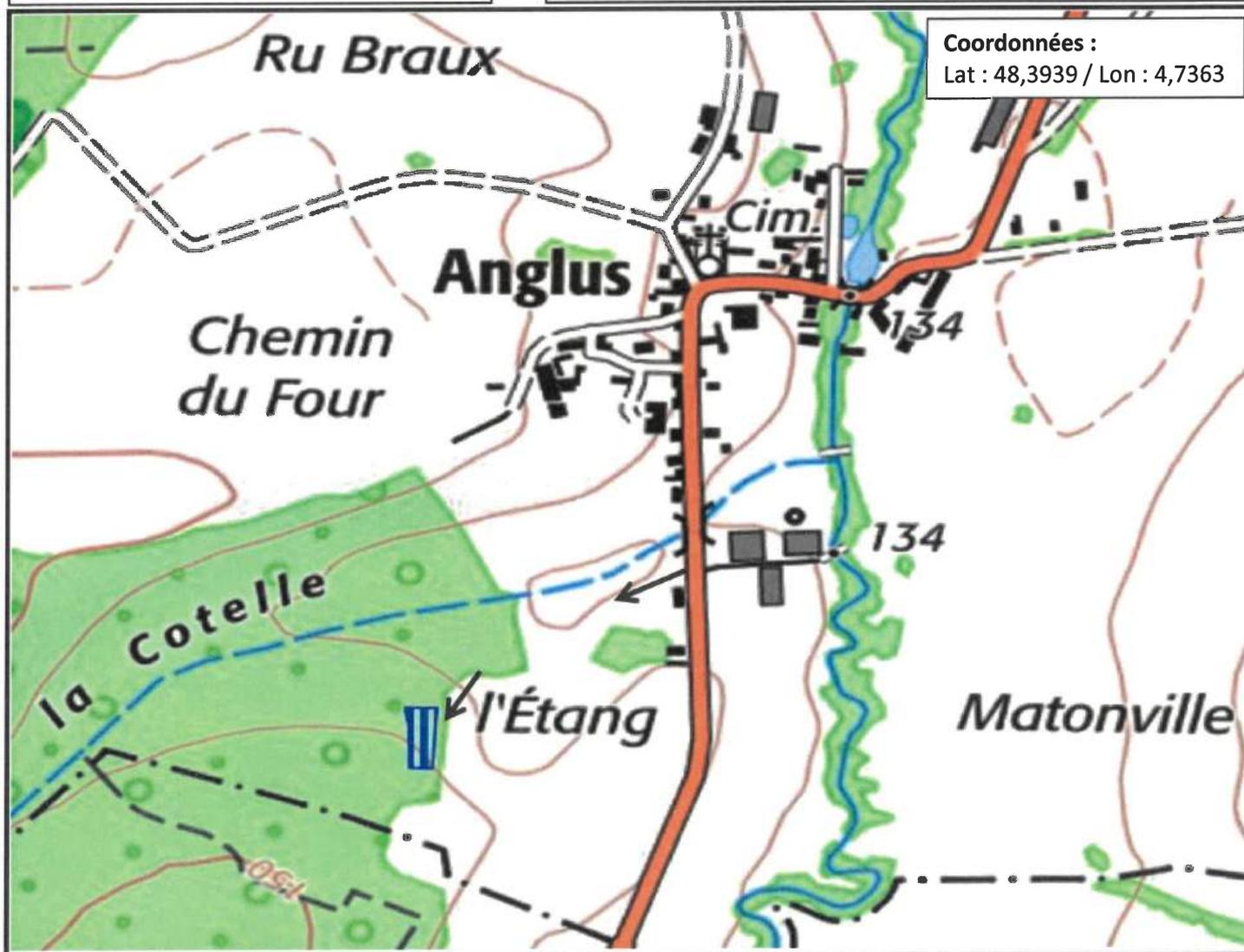
Signes distinctifs :	Bois martelés au corps et au pied à la peinture rouge.	article 11
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Madame REBOUD-MATRION Véronique
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Sortie par pâture.	Commune : Ceffonds Lieu-dit : L'Etang Ouest Parcelle : I 222 Surface : 18 Ares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/04/2026 - Coupe normale	Visite libre.
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne								1	3	3						7	17,7
Chêne déclassé							1	1								2	3,2
Total	0	0	0	0	0	0	1	0	2	3	3	0	0	0	0	9	20,9

Soit 9 tiges pouvant cuber 21 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

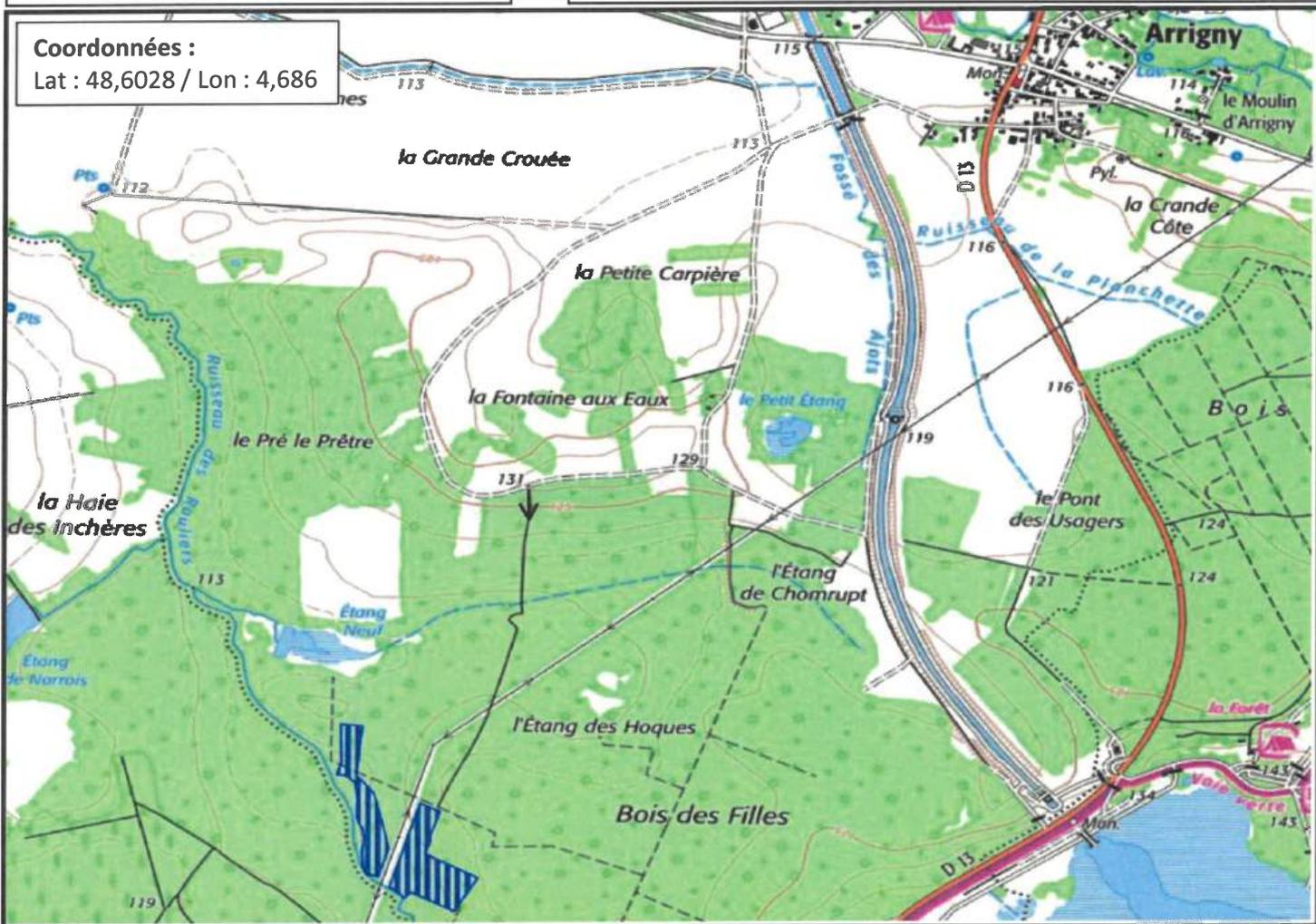


Signes distinctifs :	Bois martelés CPF à la peinture rouge.	article 12
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé.	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants. Place de dépôt existante.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur et Madame TRUSSART Commune : Arrigny (51) Lieu-dit : Le Bois d'Ecriennes Parcelles : 1p-2p-3p Surface : 6 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Frêne		8	10	13	8	6	1	1	1							48	45,1
Frêne déclassé		1	10	8	1	2	5									27	26,5
Chêne		1		1	1	2		2	1	2	1					11	20,4
Chêne déclassé			2			3	1	1								7	8,7
Total	0	10	22	22	10	13	7	4	2	2	1	0	0	0	0	93	100,6

Soit 93 tiges pouvant cuber 101 M³ (BO) + 49 (BI) soit un total de 150 (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

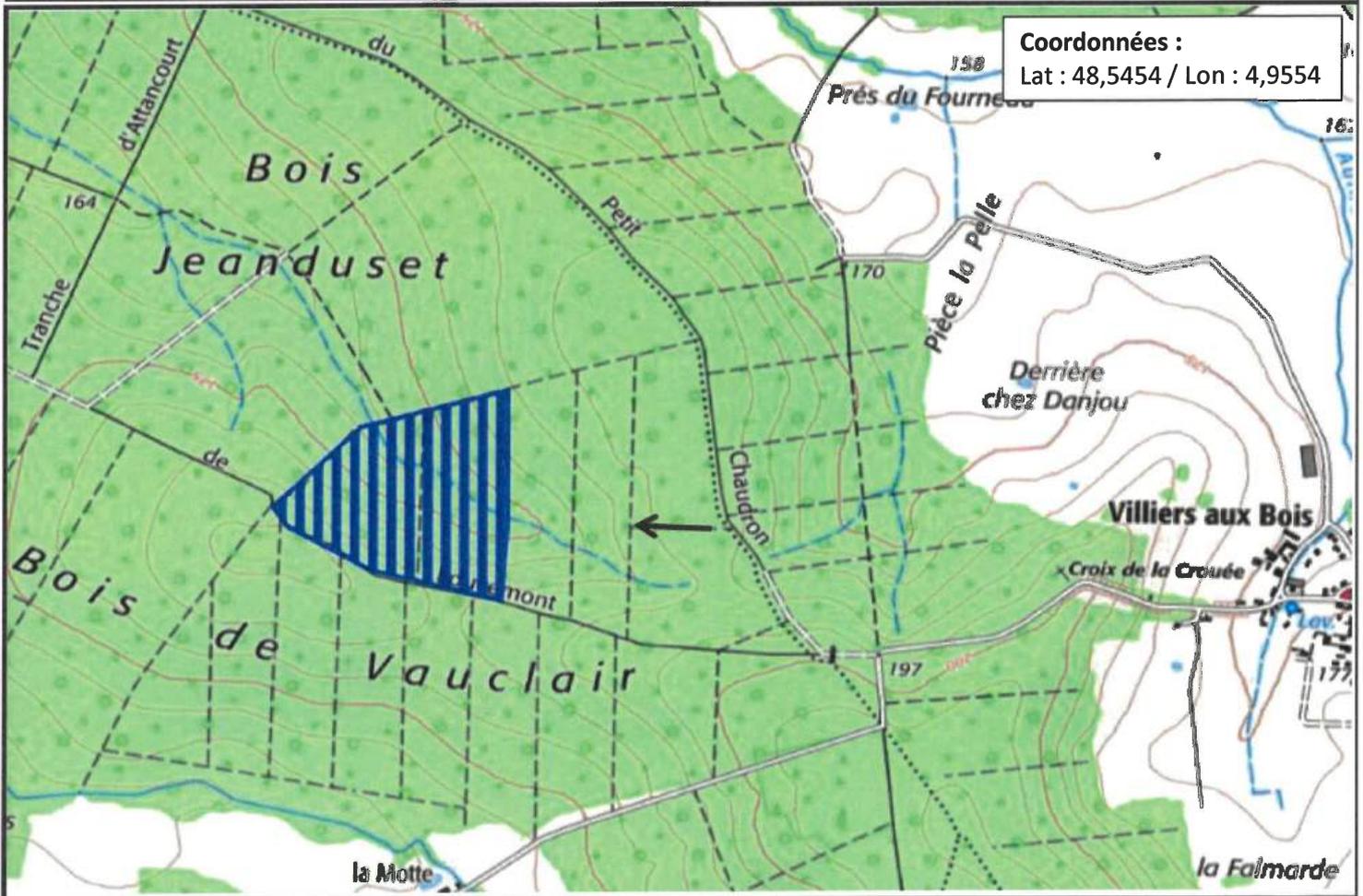


Signes distinctifs :	Bois martelés CPF et ceinturés à la peinture rouge.	article 13 Lot PEFC N° 10-21-11/2034
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure de l'avancement de la coupe. Taillis réservé.	
Conditions de débardage :	Par route forestière et tranches existantes. Impérativement par temps sec. Place de dépôt existante. Taxe 3€/m ³ si sortie par Attancourt, sortie libre par Villiers-aux-Bois.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de VAUCLAIR Commune : Attancourt Lieu-dit : Bois de Vauclair Parcelles : 1-7 Surface : 16 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre . Refermer la barrière après la visite. Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Accès interdit le samedi et dimanche en période de chasse.		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre							2	3	9	9	11	7		3	1	45	97,3
Charme					3	26	31	17	5	1						83	65,9
Tremble					12	15	8	8	1	1						45	45,7
Chêne déclassé							1	1	3	1		1				7	11,9
Hêtre déclassé										1			1			2	5,0
Total	0	0	0	0	15	41	40	26	9	4	11	8	1	3	1	182	225,8

Soit 182 tiges pouvant cuber 226 M³ (BO) + 214 M³ de Houppiers soit un total de 440 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



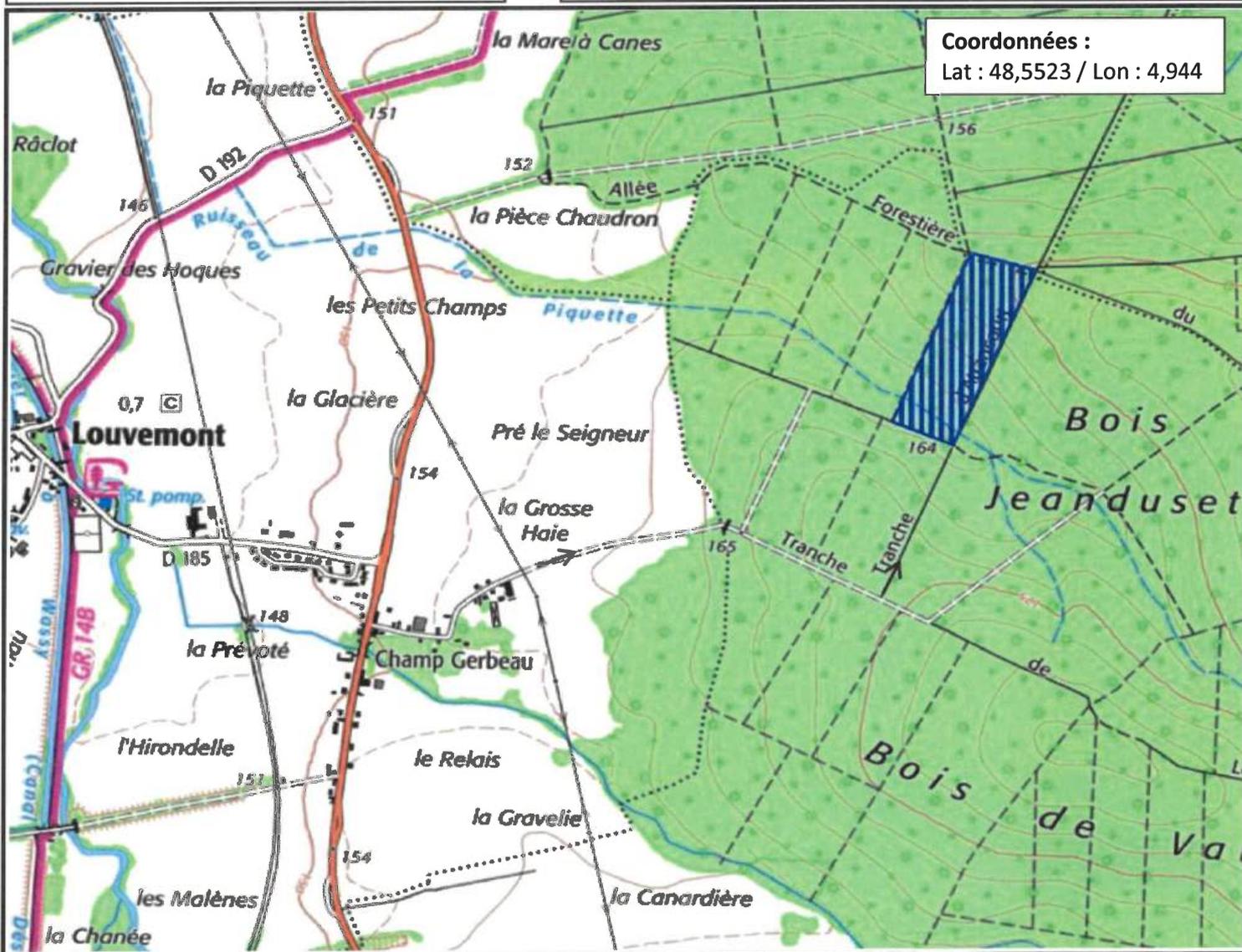
Signes distinctifs :	Bois martelés au corps et à la racine à la peinture rouge. Les réserves sont marquées en bleu.	article 14
Conditions d'exploitation :	Taillis et houpiers réservés. Accès interdit le dimanche en période de chasse.	Lot PEFC N°10-21-11/2116
Conditions de débardage :	Par tranches et chemins existants. Prévenir le président de l'AF de Louvemont M.DELMOTTE pour la sortie. Une redevance de 1€/m ³ sera demandée.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier JEAN D'UZES
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 15/04/2026 pour l'abattage Fixés au 15/07/2026 pour le débardage	Commune : Attancourt Lieu-dit : Jeanduset Parcelle : IX
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	Surface : 8,6 hectares Type de coupe : Amélioration Visite libre ou M. GUERELLE Raymond au 06-51-69-62-29
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32

Diamètre	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne				2	5	16	17	11	8	6		1			1	67	216,163
Total	0	0	0	2	5	16	17	11	8	6	0	1	0	0	1	67	216,2

Soit 67 tiges pouvant cuber 216 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



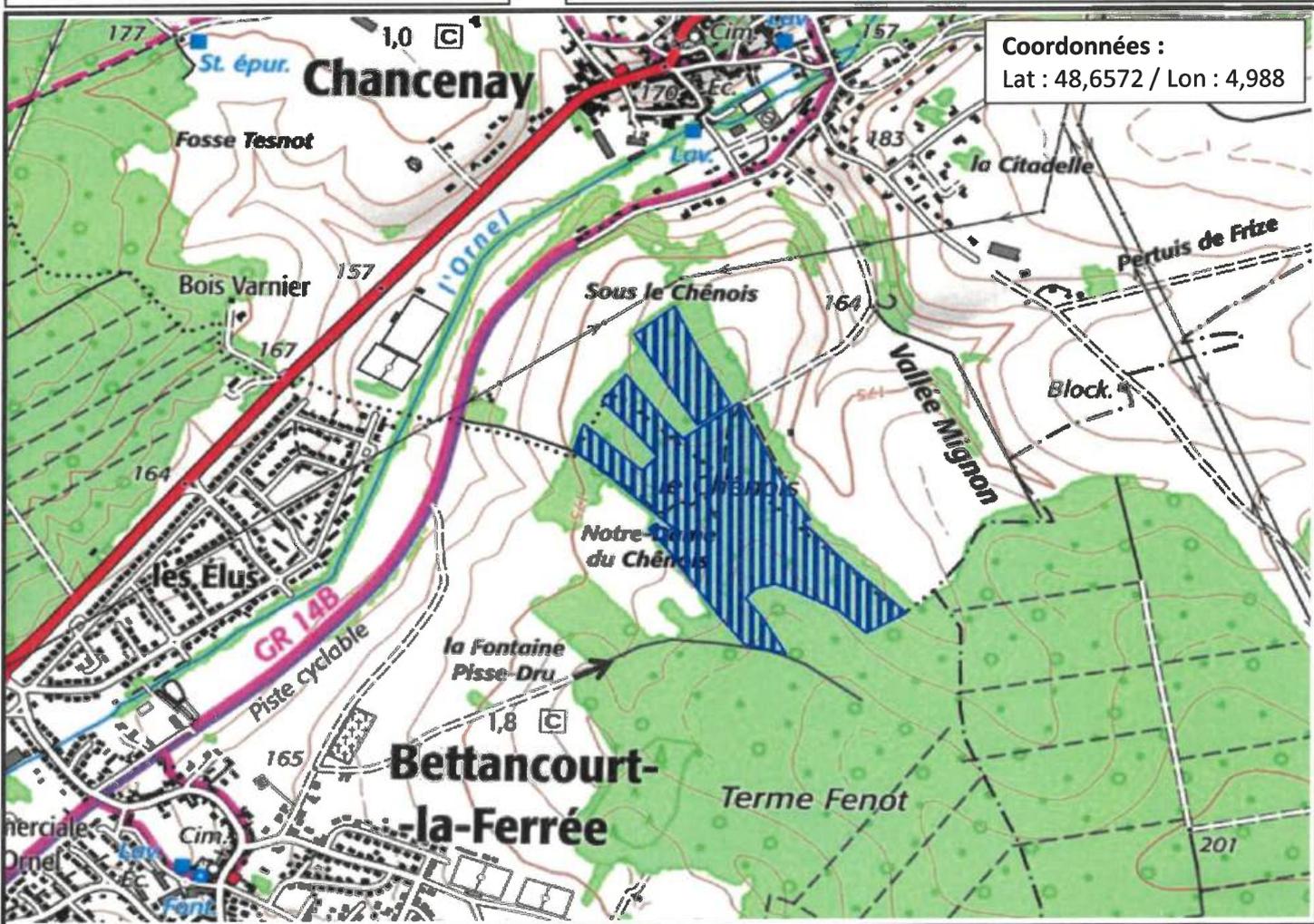
Signes distinctifs :	Bois martelés CPF au corps et à la racine à la peinture rouge.	article 15	
		Lot PEFC N° 10-21-11/431	
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Respect des réserves. Câblage des arbres le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision BARAT-COMANDI	
		Communes : Bettancourt-la-Ferrée / Chancenay	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec et par cloisonnements existants.	Lieu-dit : Le Chênois	
		Parcelles : B 813 / ZH 57-64	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Surface : 15 Hectares	
		Type de coupe : Extraction	
TVA :	20%	Visite libre	
Charges :	néant	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne					1	1	2	19	30	19	16	8			2	98	319,3
Chêne châblis						1		1								2	3,5
Chêne déclassé				1		1	4									6	10,5
Frêne				2	12	12	4	3	1	1						35	60,8
Total	0	0	0	3	13	15	10	23	31	20	16	8	0	0	2	141	394,1

Soit 141 tiges pouvant cuber 394 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



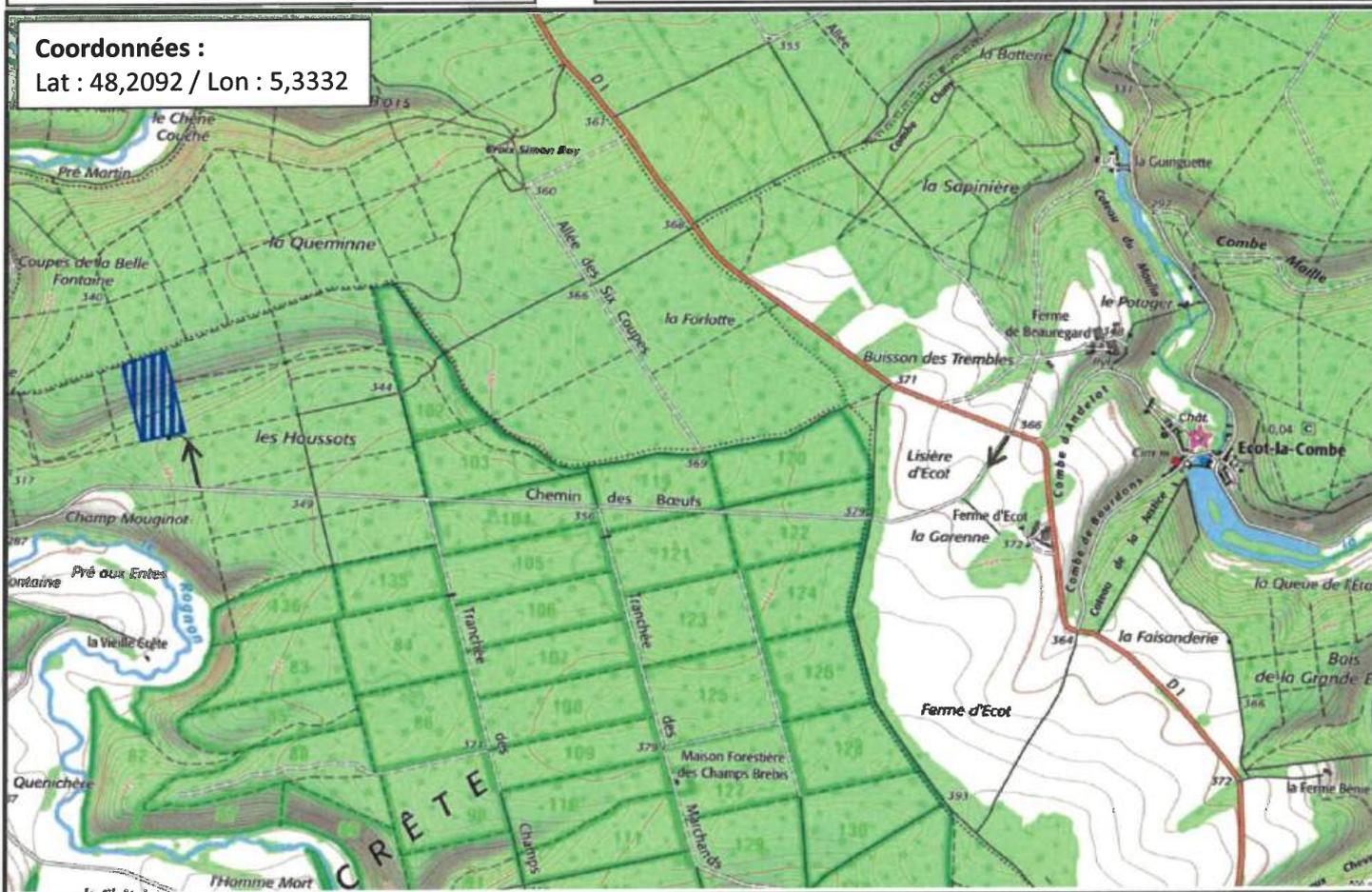
Signes distinctifs :	Bois martelés CPF à la peinture rouge.	article 16
Conditions d'exploitation :	Taillis réservé. Houppiers obligatoires.	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Place de dépôt bord de route.	Lot apporté à CPF 52 par la SCI de la Garenne Commune : Bourdons sur Rognon Lieu-dit : Les Houssots Parcelle : F 297p Surface : 5 Hectare Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Frêne		5	16	10	6	3	5	1								46	42,0
Frêne déclassé		6	4		1	1										12	6,9
Hêtre		1		1		3	2		2							9	12,8
Hêtre déclassé					1	1										2	2,1
Chêne		1														1	0,4
Chêne déclassé			1		1											2	1,3
Total	0	13	21	11	9	8	7	1	2	0	0	0	0	0	0	72	65,4

Soit 72 tiges pouvant cuber 65 M³ (BO) + 35 M³ (BI) soit un total de 100 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 17
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur TISSERAND Jacques Commune : Brottes Lieu-dit : La Ferme de la Borde Parcelles : 78 C 811-812-813 Surface : 2 Hectares Type de coupe : Amélioration
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin existant.	Visite libre.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2025 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne					3	2	1	6	9	3	2					26	38,3
Chêne déclassé						1	3	1	2							7	8,7
Hêtre déclassé									1	1						2	3,3
Charme							1									1	0,8
Total	0	0	0	0	3	3	5	7	12	4	2	0	0	0	0	36	51,2

Soit 36 tiges pouvant cuber 51 M³ (BO)

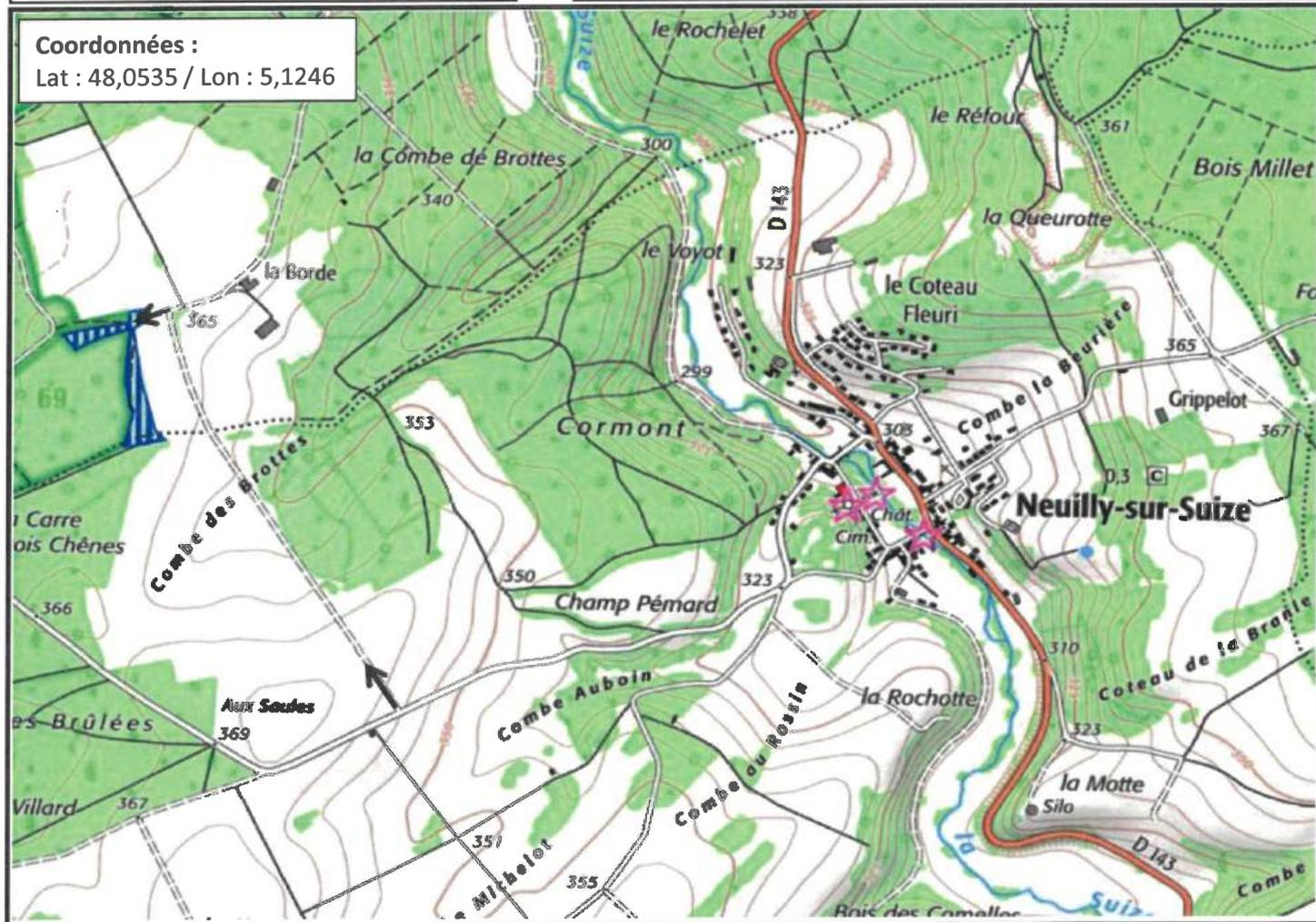
Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:

Coordonnées :

Lat : 48,0535 / Lon : 5,1246



Signes distinctifs : flaches et traits à la peinture orange

article 18

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires - Taillis réservé
Les secs font partie de la vente et devront être obligatoirement exploités et évacués.

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur COTHENET Lambert

Commune : CHALANCEY

Lieu-dit : en beize

Parcelle : B 206 - 289

Surface : 1,36 Ha

Type de coupe : Extraction

Point GPS

47,658772/5,144711

47,664465/5,140731

Visite libre

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Conditions de débardage : Débardage impératif par temps sec sur sol portant avec autorisation du propriétaire. Pour la parcelle B 289 possibilité par le champ vers VERNOS les VEVRES après récolte

Place de stockage : limitée en bordure de chemins

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/06/2026 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

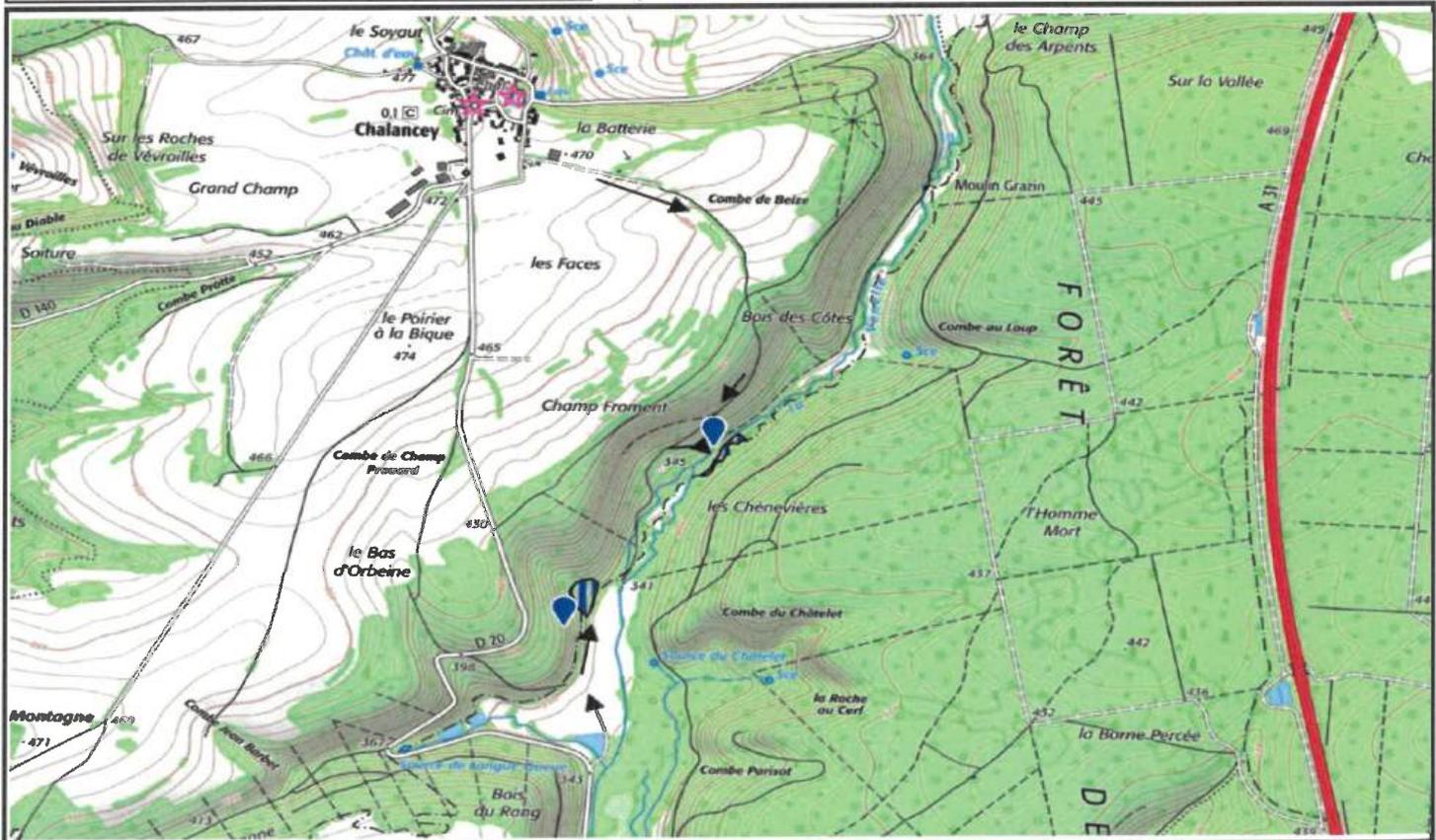
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	95	Nombre de pieds	Volume total M ³
Essence																			
Chêne						1		1	2	1	2	1						8	25,147
Frêne		1	3	5	9	8	6	3	3	1	1							40	53,496
Hêtre										1							1	2	17,733
Sycomore			1	5	2		1	3	1	1	1	1	1					17	33,686
Bois Durs	4	10	22	18	10	4	8	4	3		1							84	57,686
Aulne						1	1	3	3		1							9	18,901
Sec		1	10	15	14	9	5	4	1	1			1					61	36,696
Total	4	12	36	43	35	23	21	18	13	5	6	2	2	0	0	0	1	221	243,345

Soit 221 tiges pouvant cuber 243 m³ (BO +BI)

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :



Signes distinctifs : cerclés à la peinture rouge

article 19

Conditions d'exploitation : Houppiers réservés découpe diamètre 30 cm
Taillis réservé

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur VINHAS Adelino

Commune : champigny sous vareennes

Lieu-dit : les armees

Parcelles : B 354 D 619 - 623

Surface : 0,80 Ha

Type de coupe : extraction

Point GPS

47,861186/5,654053

47,855616/5,621209

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Conditions de débardage : Débardage par chemins existants - uniquement par temps sec . Sortie par chemins avec état des lieux.

Place de stockage : limitée le long du chemin d'accès

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/10/2025 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

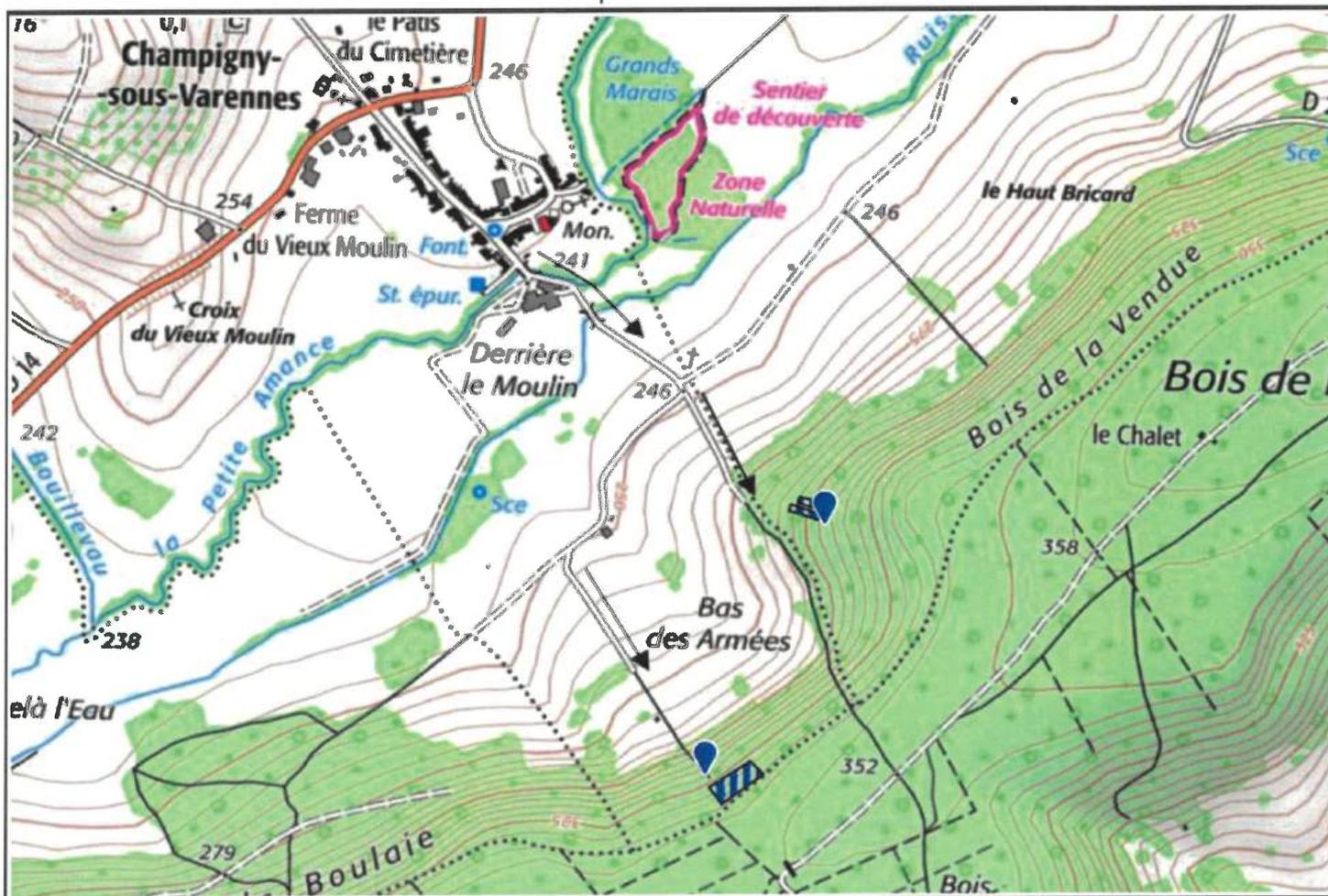
Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total M ³
Essence																		
Frêne			4	5	6	4	14	6	3								42	62,477
Frêne chablis						1	1	1									3	4,784
Acacia				2	10	7	5	1	1		1	1					28	42,295
Acacia abattu				1													1	1,197
Hêtre						1	2	1		1	1						6	14,518
Hêtre chablis					1												1	1,067
Total	0	0	4	8	17	13	22	9	4	1	2	1	0	0	0	0	81	126,338

Soit 81 tiges pouvant cuber 126 m3 BO

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :

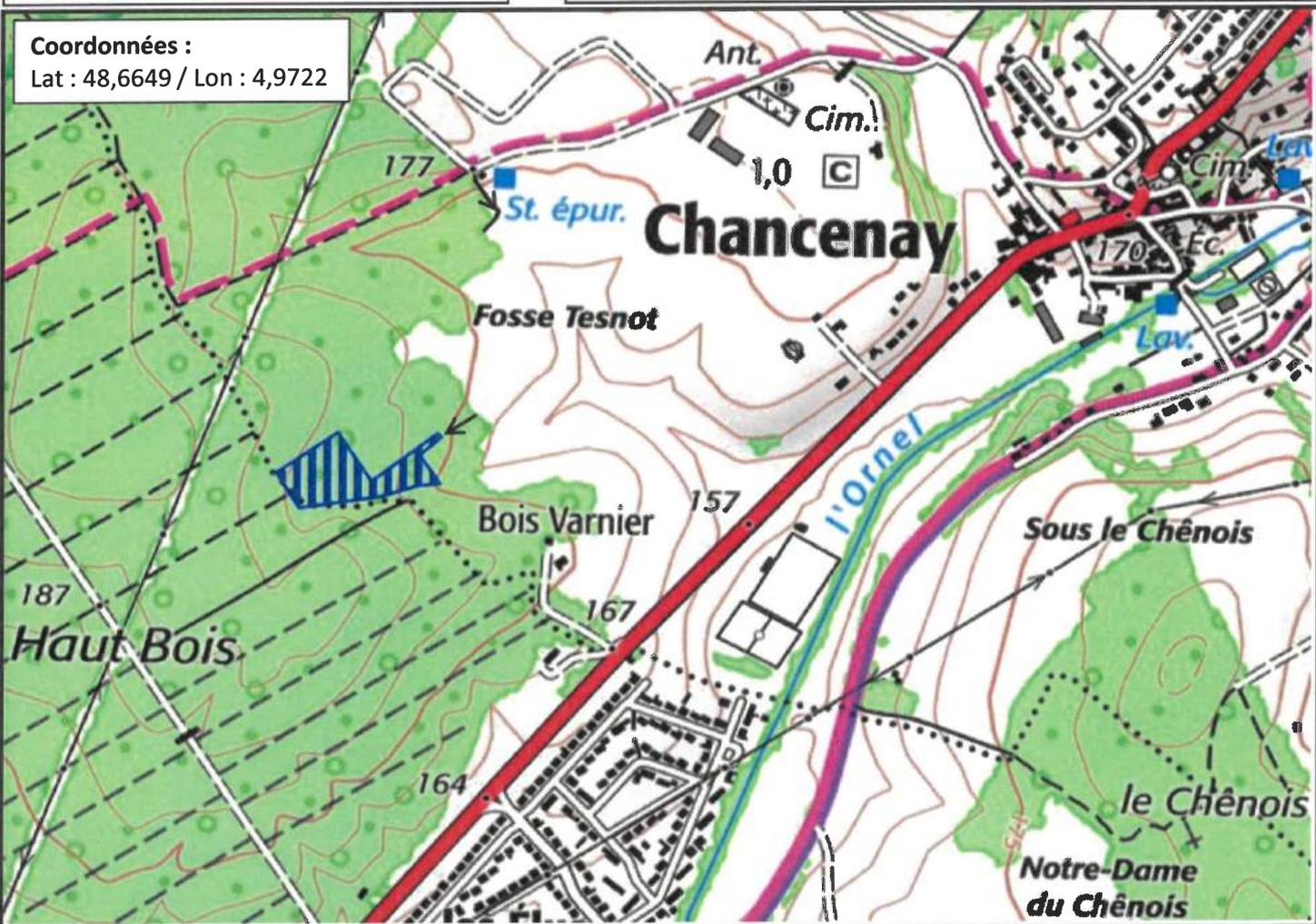


Signes distinctifs :	Bois martelés CPF au corps et à la racine à la peinture orange.	article 20
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Respect des réserves.	Lot PEFC N° 10-21-11/431
Conditions de débardage :	Par temps sec.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision BARAT-COMANDI
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/12/2025 - Coupe normale	Commune : Chancenay
TVA :	20%	Lieu-dit : Contrée sous le Haut Bois
Charges :	néant	Parcelle : D 465
		Surface : 1,3 Hectare
		Type de coupe : Extraction
		Visite libre
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne								3	10	5	1					19	57,7
Hêtre									1	2		1				4	14,6
Hêtre déclassé									1							1	2,9
Frêne								1								1	2,6
Total	0	0	0	0	0	0	0	4	12	7	1	1	0	0	0	25	77,7

Soit 25 tiges pouvant cuber 78 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs : Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge ou orange. Les secs font partie de la vente et sont à exploiter et évacuer. Le cubage par parcelle sera donné à l'acheteur.

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires. Feuillus réservés. Abattage sur les parcelles concernées.

Conditions de débardage : Toutes les parcelles sont accessibles par des chemins ouverts ou à ouvrir ou par route forestière. Sortie possible par temps sec par la pâture ZI7 appartenant à un des propriétaires.

Délais d'exploitation et de vidange: Fixés au 30/06/2025 - Coupe urgente.

TVA : 20%
Charges : néant

article 21

Lot apporté à CPF 52 par Plusieurs propriétaires
Communes : Chantraines / Blancheville
Lieu-dit : Divers
Parcelles : Diverses
Surface : 8 Hectares
Type de coupe : Extraction résineuse
Visite libre ou s'adresser aux
M. FOISSEY au 06.84.57.04.75
M. LUGNIER au 06.83.96.69.44
Responsable de la coupe :
GORET Marius au 07.50.46.22.87

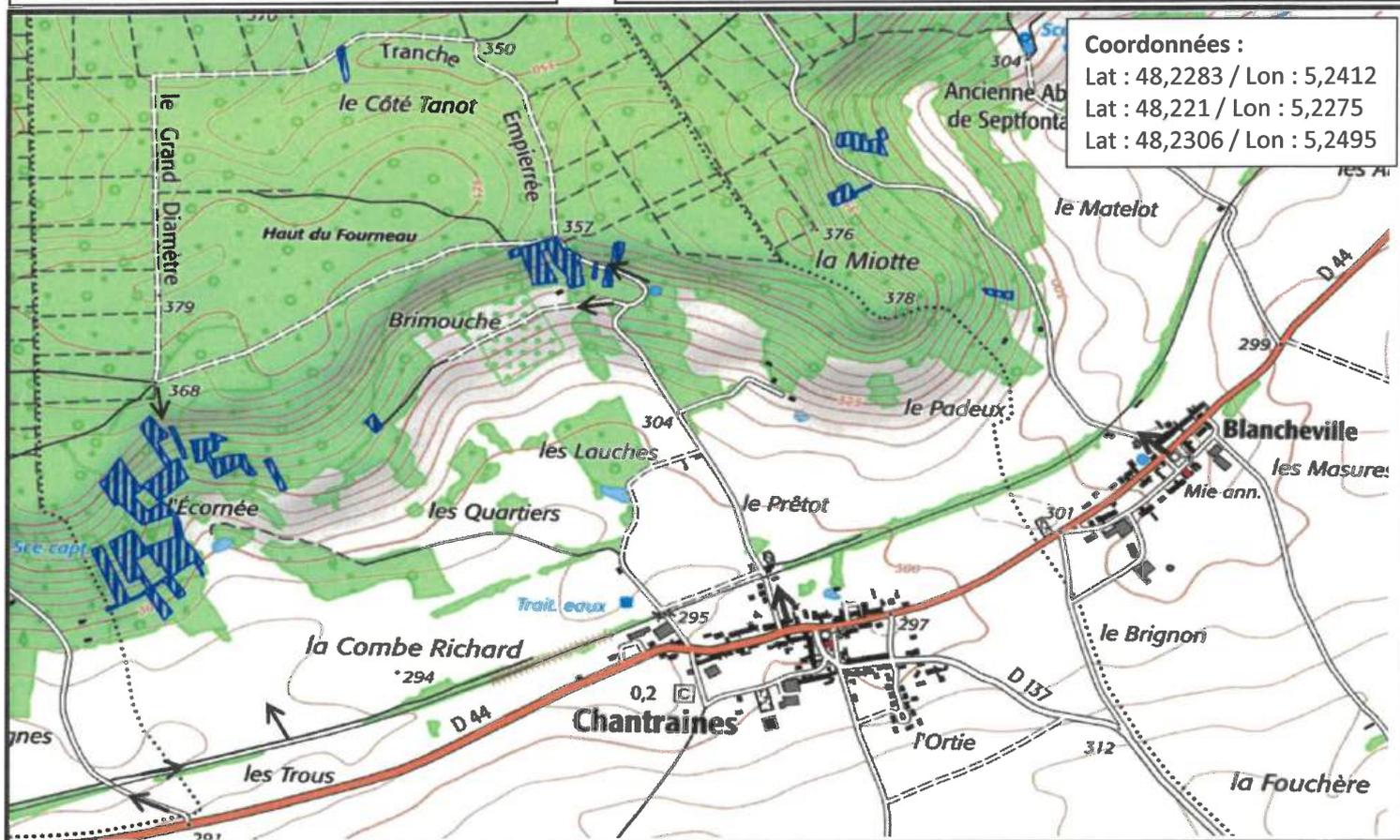
Diamètre Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
	Pin sylvestre	3	45	84	153	164	136	74	44	25	4	2					
Pin noir		1	1	4	4	6	9	9	13	3	1	7		1		59	123,8
Epicéa	9	13	12	10	16	11	16	11	4	9	3	2	2	1	1	120	171,1
Mélèze		1	8	4	8	4	10	3	5	2	1					46	61,9
Epicéa sec					1	1	1	1								4	5,5
Frêne					1											1	0,5
Total	12	60	105	171	194	158	110	68	47	18	7	9	2	2	1	964	1102,9

Soit 964 tiges pouvant cuber 1 103 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : Feuillus martelés à la peinture rouge et orange.
Le cubage par parcelle sera donné à l'acheteur.

article 22

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires pour les feuillus martelés en rouge. Houppiers réservés pour ceux martelés en orange. Taillis réservé. Abattage sur les parcelles concernées.

Lot apporté à CPF 52 par Plusieurs propriétaires
Communes : Chantraines / Blancheville

Conditions de débardage : Toutes les parcelles sont accessibles par des chemins ouverts ou par route forestière. Sortie possible par temps sec par la pâture ZI7 appartenant à un des propriétaire.

Lieu-dit : Divers
Parcelles : Diverses
Surface : 10 Hectares
Type de coupe : Extraction
Visite libre ou s'adresser aux propriétaires

Délais d'exploitation et de vidange: Exploitation après extraction des résineux. Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale

M. FOISSEY au 06.84.57.04.75
M. LUGNIER au 06.83.96.69.44

TVA : 20%
Charges : néant

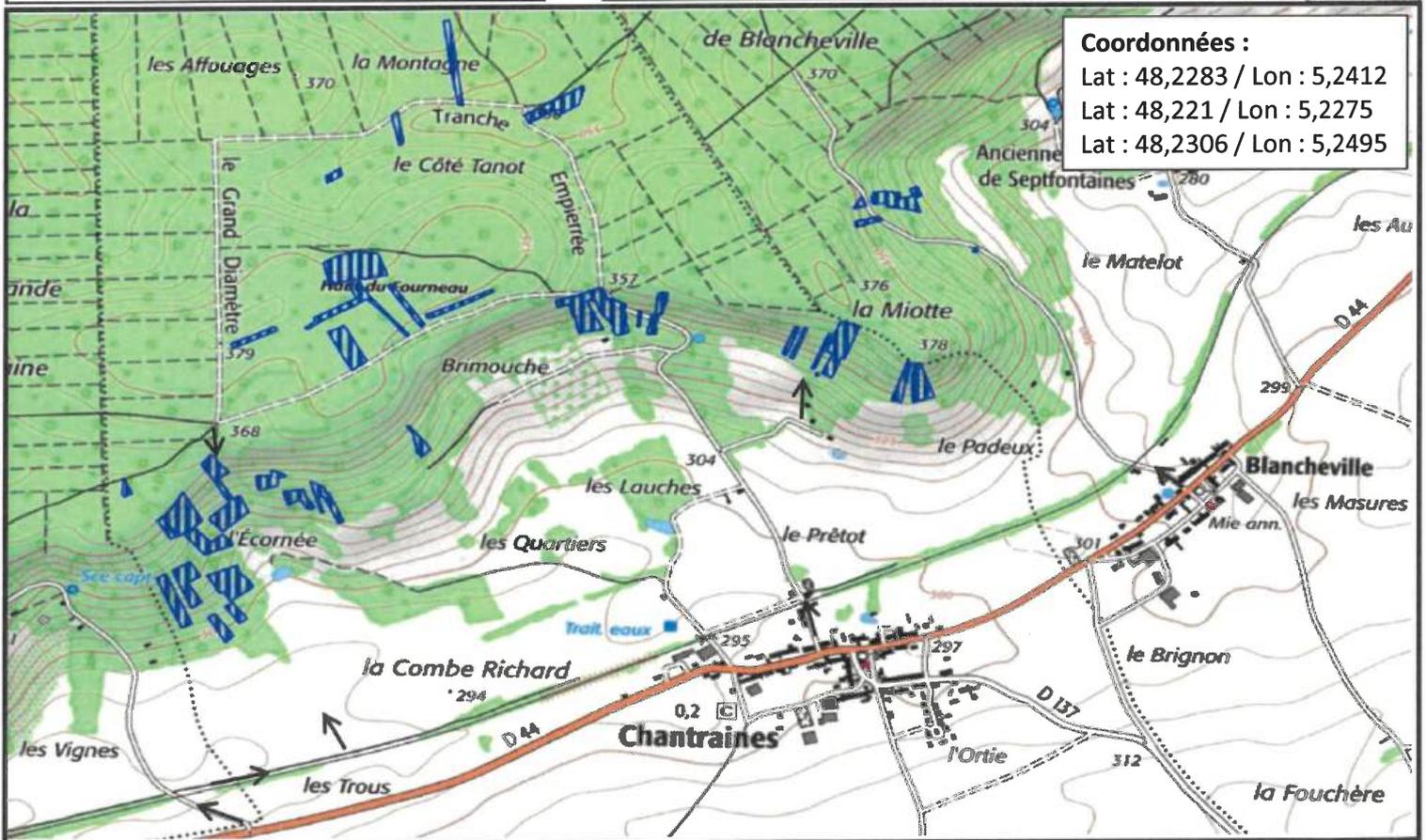
Responsable de la coupe:
GORET Marius au 07.50.46.22.87

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre			4	6	4	23	20	37	24	6	9	6	1	2		142	299,0
Frêne		21	17	12	8	6	5	1	1							71	63,3
Chêne							1									1	1,7
Chêne déclassé		1		3		1	1									6	6,9
Charme									1							1	2,0
Pin sylvestre		2	2	1	1		1									7	7,8
Epicéa		1	1	1				1								4	5,8
Total	0	25	24	23	13	30	28	39	26	6	9	6	1	2	0	232	386,7

Soit 232 tiges pouvant cuber 388 M³ (BO) + 435 M³ (Houppiers) soit un total de 823 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Cloisonnements tracés à la peinture rouge.	article 23
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large. Evacuation des châblis à proximité des cloisonnements.	Lot apporté à CPF 52 par Madame MENAGEOT Françoise
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants et cloisonnement à ouvrir.	Commune : Charmes-la-Grande Lieu-dit : Le Tripied Parcelle : ZA 9 Surface : 9 hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

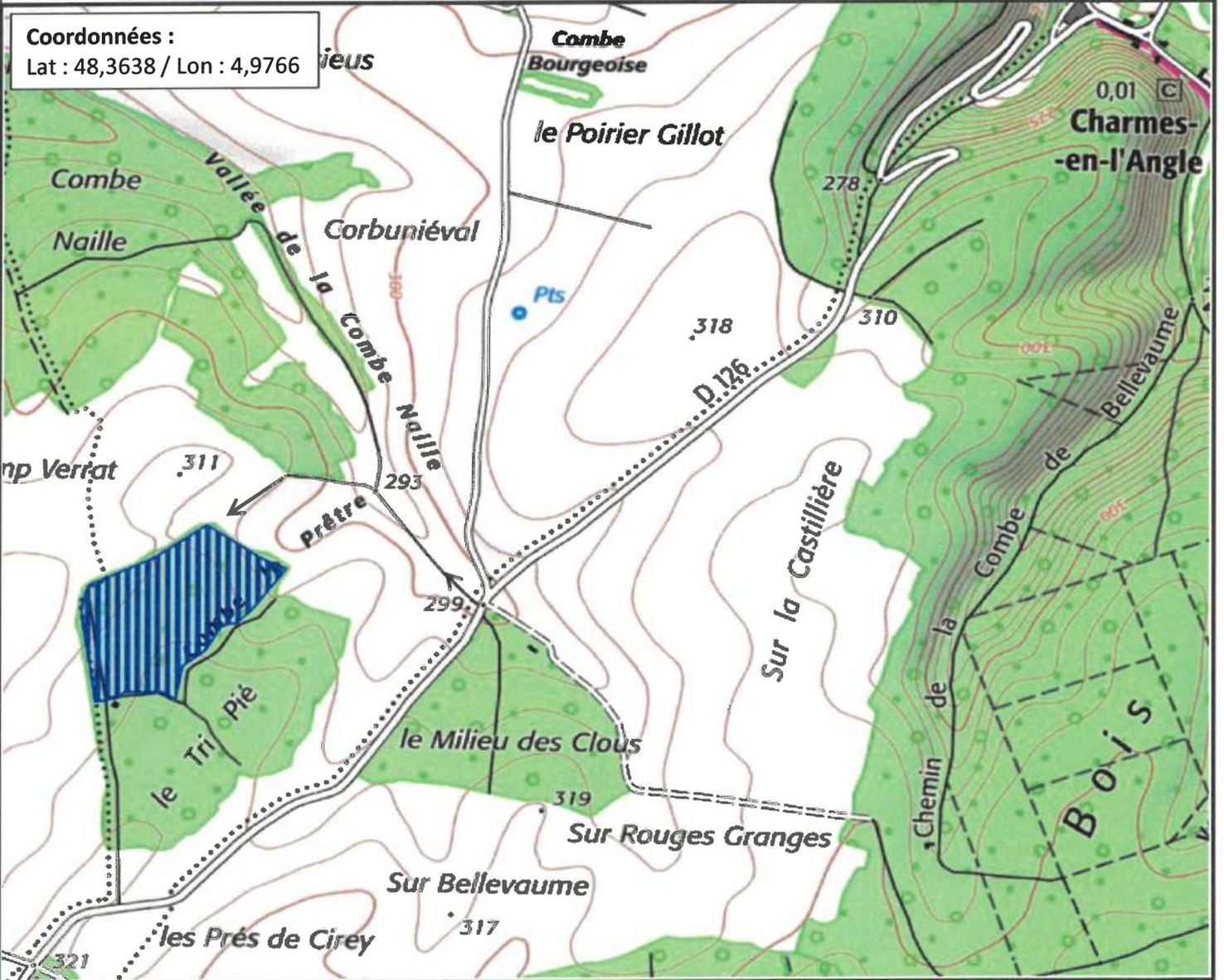
Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 300 Tonnes

Essences principales : charmes, hêtres

Prix de retrait :
Prix de vente :

Offres:

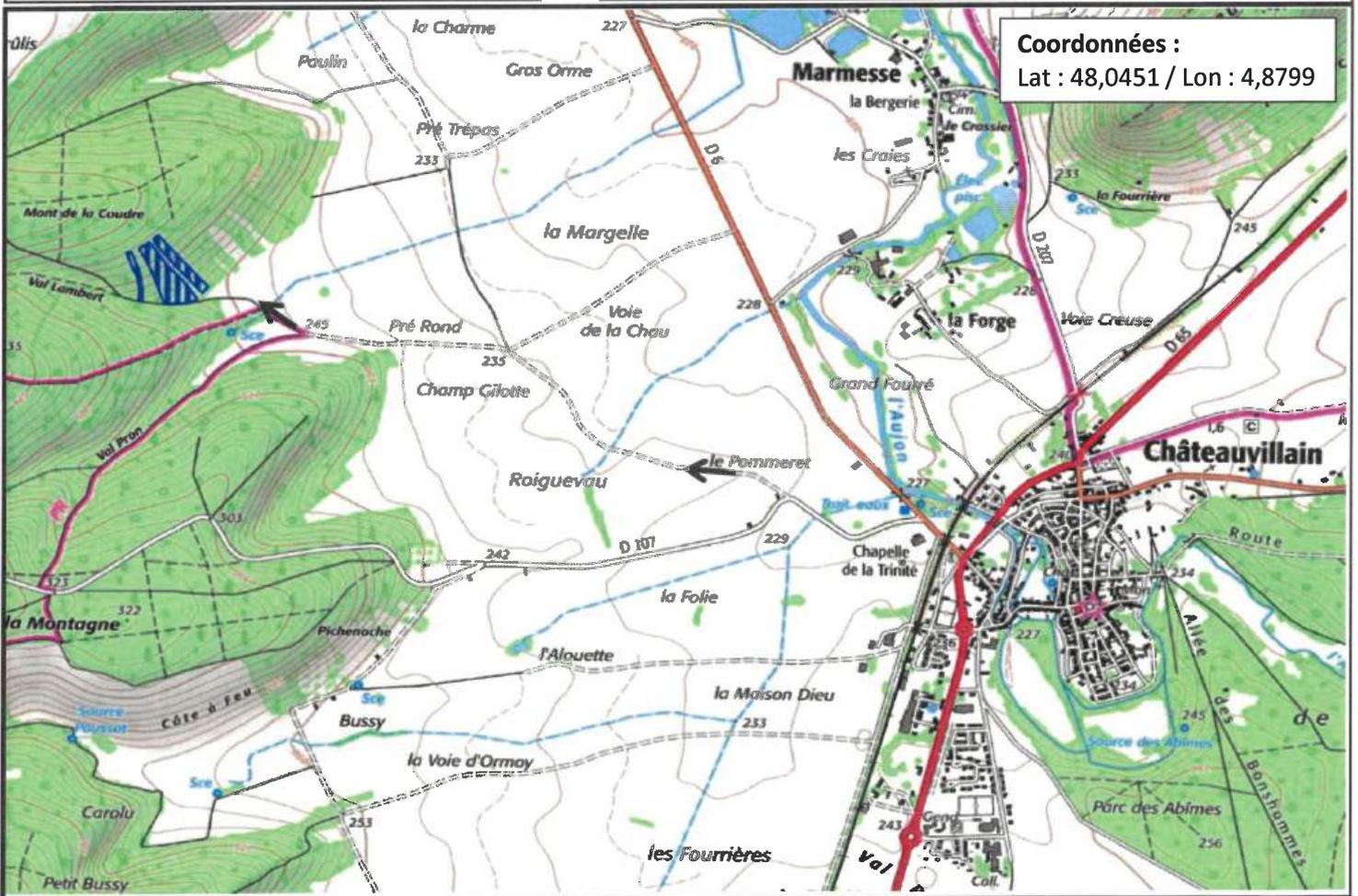


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les bois secs sont obligatoirement à exploiter et évacuer.	article 24
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	
Conditions de débardage :	Par chemin existant. Par temps sec.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur BOUCHOT Didier Commune : Chateauvillain Lieu-dit : Mont de la Coudre Parcelles : AH 190 à 192-194 à 196-198 Surface : 2,5 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin sylvestre		2	3	13	20	19	18	12	11	5	2	2				107	124,6
Epicéa	2	9	6	5	6	1	1	3	1	1		1				36	23,5
Epicéa sec		8	6	9	11	4	5	2	1	2	1					49	34,3
Pin noir		1	1			1	1				4					8	14,6
Mélèze			1	2	3	1	4		2							13	12,8
Total	2	20	17	29	40	26	29	17	15	8	7	3	0	0	0	213	209,8

Soit 213 tiges pouvant cuber 210 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Début des lignes marqué à la peinture rouge.	article 25
		Lot PEFC N°10-21-11/2461
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DOYEN Jérôme
Conditions de débardage :	Parcelles bord de route. Stockage sur les parcelles.	Commune : Chevillon Lieu-dit : Bois de Rougemont Parcelles : Diverses Surface : 30 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements Visite libre
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne - Volume estimé à 1000 Tonnes

Essences principales : charmes, hêtres, noisetiers

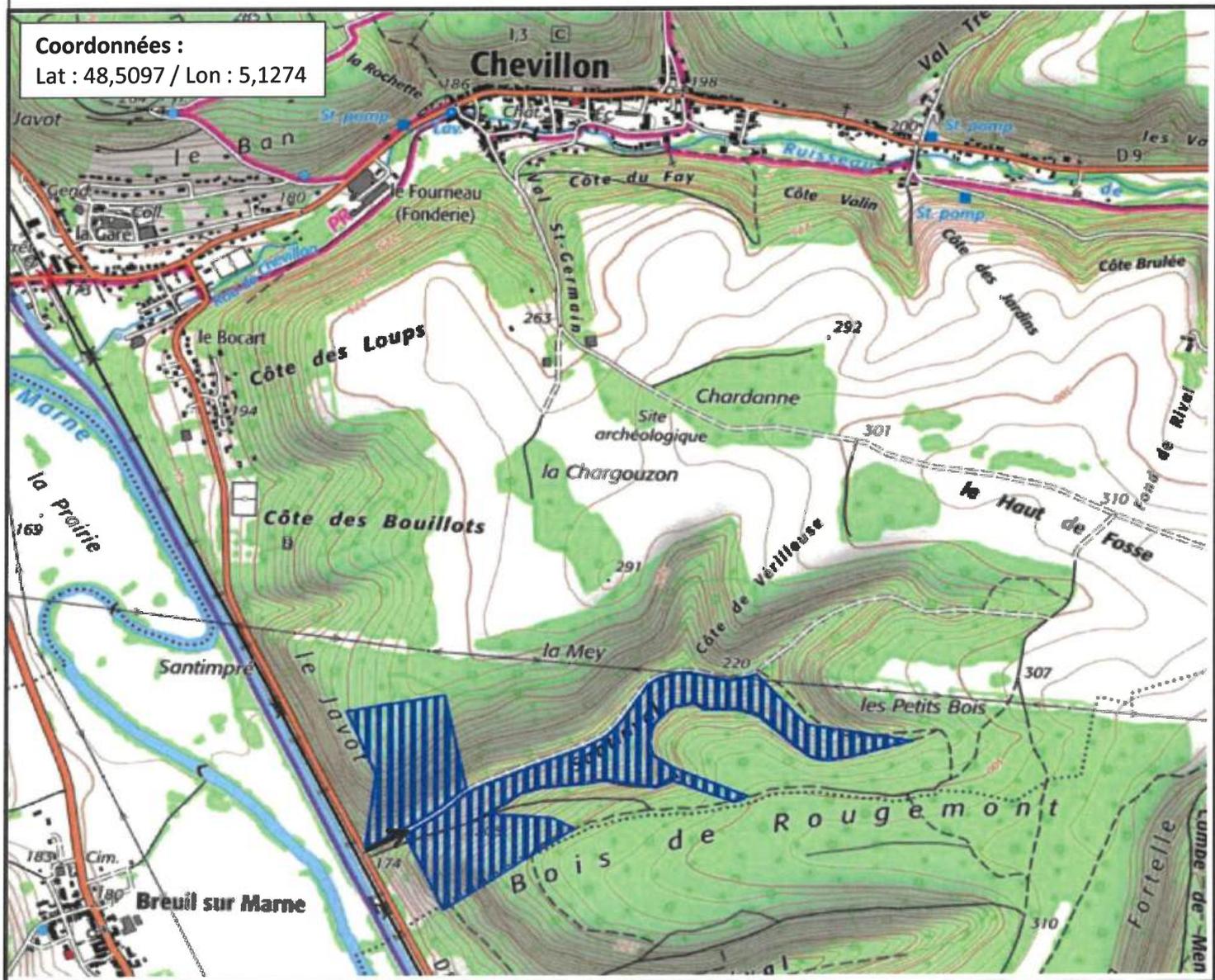
Prix de retrait :

Prix de vente :

Offres:

Coordonnées :

Lat : 48,5097 / Lon : 5,1274



Signes distinctifs : flaches + cerclés à la peinture rouge

article 26

Conditions d'exploitation : Houppiers réservés découpe diamètre 30 cm
Taillis réservé
Abattage dirigé et câblage sur les parcelles concernées

Conditions de débardage : Débardage par chemins existants - uniquement par temps sec . Sortie par chemins avec état des lieux.

Place de stockage : limitée le long des chemins d'accès

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/10/2025 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par plusieurs propriétaires

Commune : dommartin le franc

Lieu-dit : divers

Parcelles : C 217 - 225 B 704 - 705
708 - 790 - 772 -792 - 795 - 796 ZB 1

Surface : 1,50 Ha

Type de coupe : amélioration

Point GPS

48,442141/4,939303

48,430036/4,924971

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

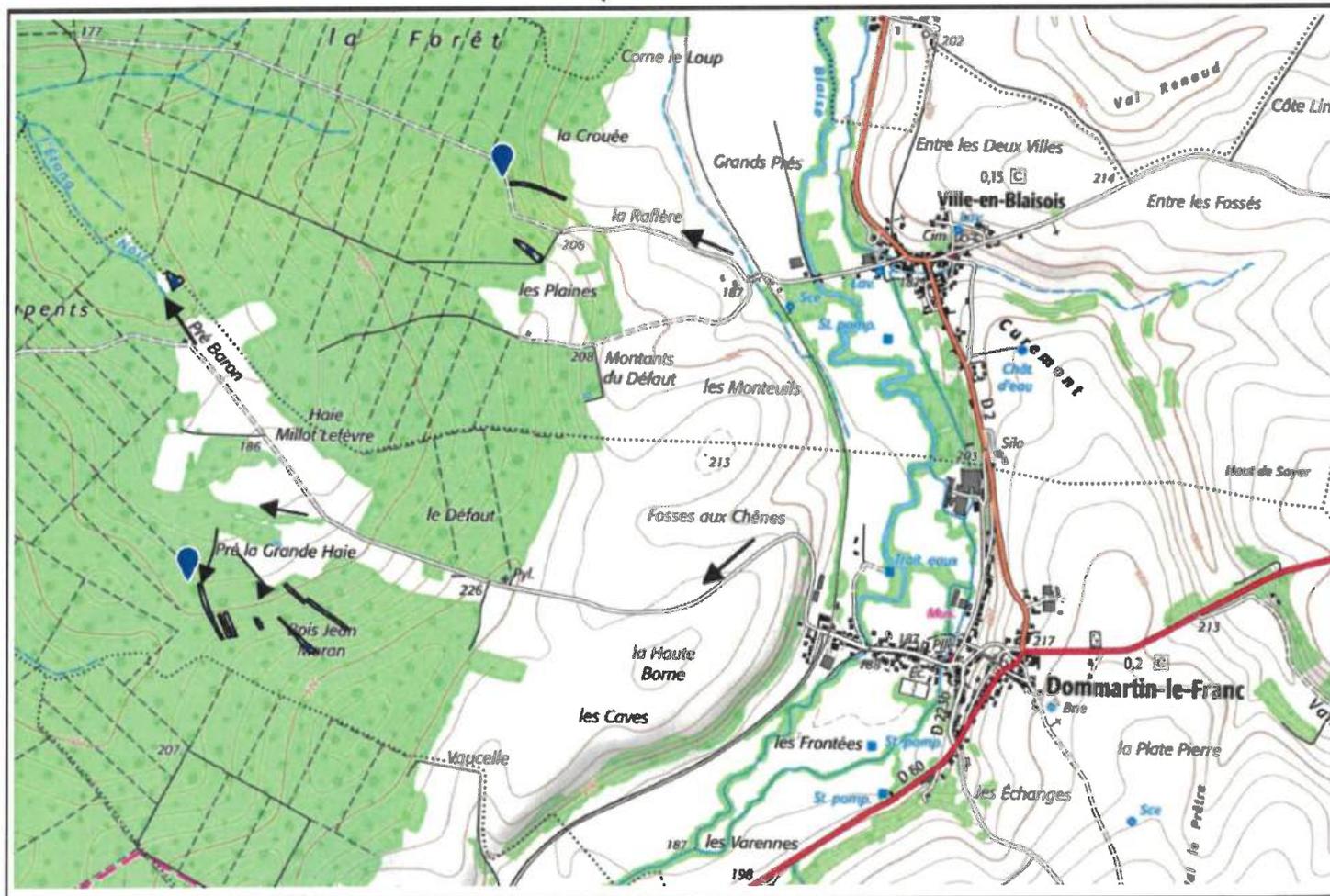
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M ³
Essence																		
Chêne						1		3	6	12	12	6	1	1			42	90,005
Chêne déclassé						1	1	1		1							4	3,716
Chêne abattu						1		1									2	3,291
Frêne							2		1	1	2						6	10,749
Frêne déclassé						1		1	1								3	3,794
TOTAL	0	0	0	0	0	4	3	6	8	14	14	6	1	1	0	0	57	111,555

Soit 57 tiges pouvant cuber 111 m3 BO

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :

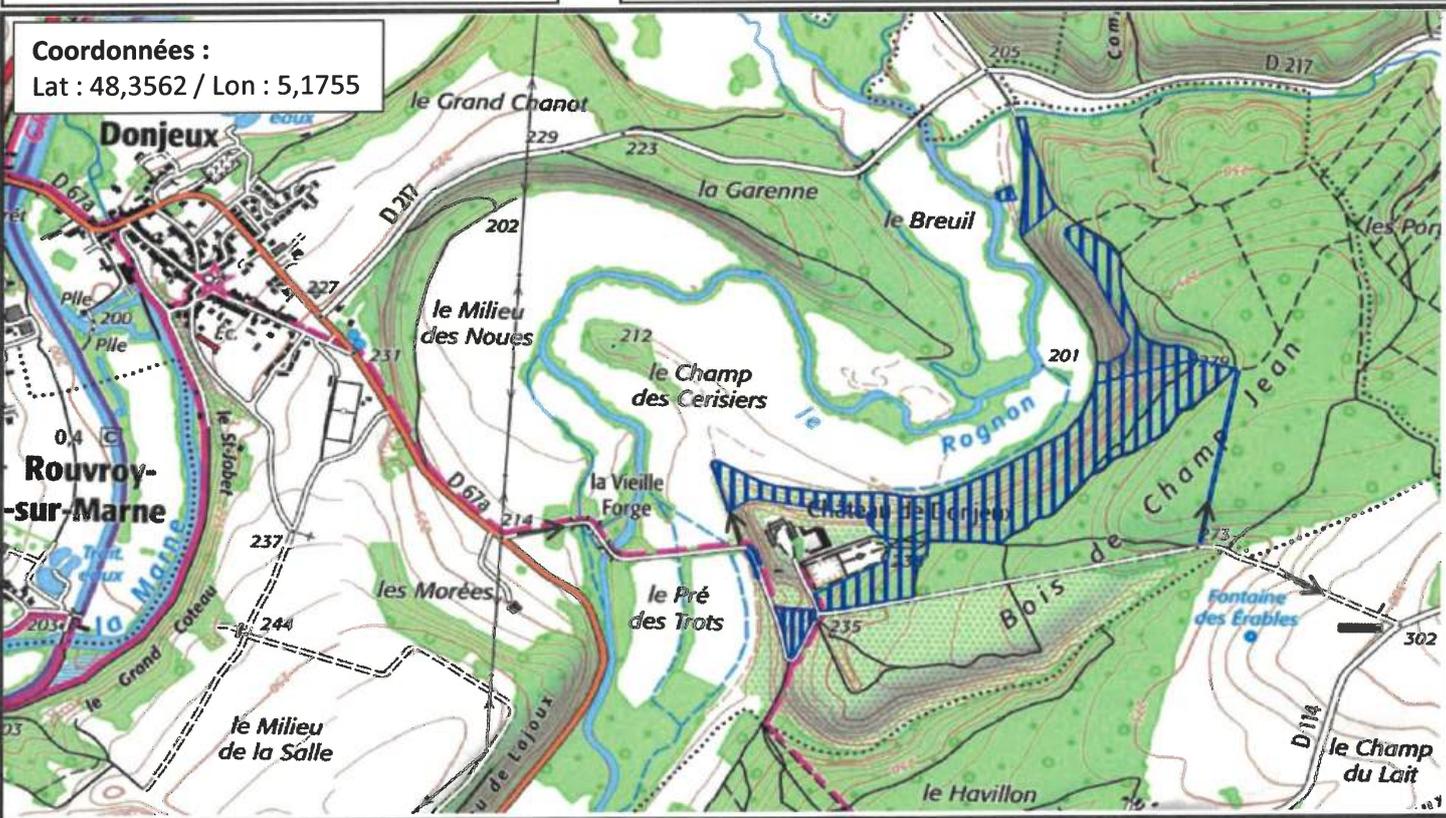


Signes distinctifs :	Bois martelés CPF à la peinture rouge.	article 27
Conditions d'exploitation :	Taillis réservé. Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure de l'avancement de la coupe. Câblage des arbres le nécessitant.	Lot PEFC N° 10-21-11/2048
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants. Sortie par tranche principale du château vers D114. Place de dépôt existante.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du Château de Donjeux Commune : Donjeux Lieu-dit : Bois du Château Parcelle : 1-2-4-11p Surface : 20 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre				1	1	2	2	23	26	27	18	5	2	3	1	111	302,3
Hêtre déclassé						1		3	4	2	1					11	25,2
Frêne		11	11	17	13	18	9	7	4	1	3	2				96	121,1
Frêne déclassé					3	2	2		2							9	12,5
Chêne				1		1	3	1	1							7	11,9
Chêne déclassé			1	1	3	4			1			1				11	13,9
Charme				1		1										2	1,5
Pin noir											1					1	5,3
Mélèze				1												1	1,2
Total	0	11	12	22	20	29	16	34	38	30	23	8	2	3	1	249	494,7

Soit 249 tiges pouvant cuber 495 M³ (BO) + 705 M³ (BI) soit un total de 1 200 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



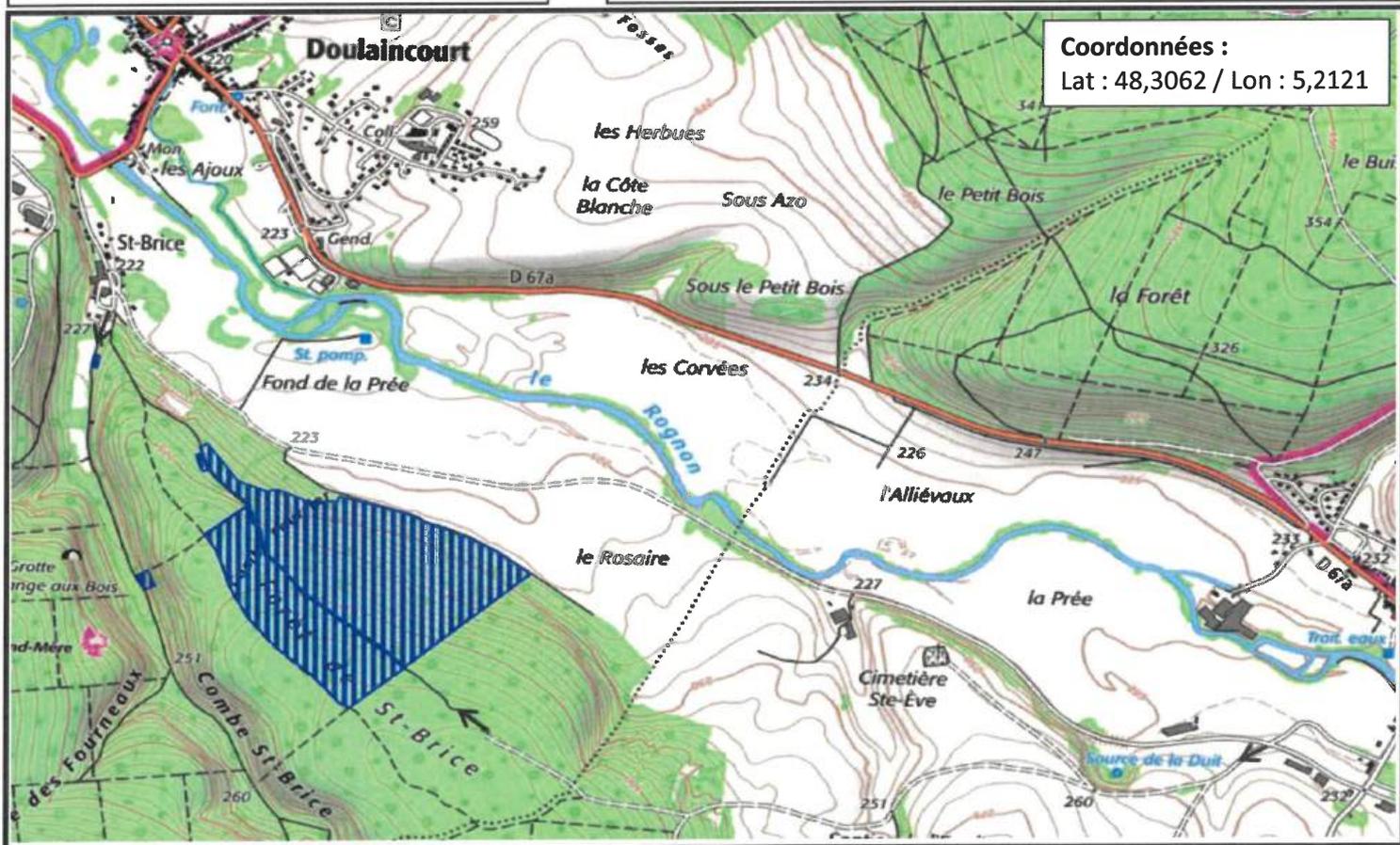
Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 28
Conditions d'exploitation :	Exploitation hors sève. Abattage dirigé vers les cloisonnements. Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur HEMARD Bernard Commune : Doulaincourt-Saucourt Lieu-dit : Forêt de Saint-Brice Parcelles : 3-4-5p-6p Surface : 35 Hectares Type de coupe : Régénération
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin et cloisonnements existants. Stockage le long de la route forestière appartenant au propriétaire.	Visite libre
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre				3	9	17	37	48	47	15	5	1		1		183	280,9
Hêtre déclassé					1	4		1	2							8	9,7
Frêne			3	3	3	2	1	2	1							15	14,4
Frêne déclassé			4	4	3	4		1		1						17	14,3
Chêne déclassé			1	5	6	3										15	10,7
Epicéa								2								2	5,1
Epicéa sec			1			1										2	2,0
Total	0	0	9	15	22	31	38	54	50	16	5	1	0	1	0	242	337,1

Soit 242 tiges pouvant cuber 337 M³ (BO+BI) + 313 M³ (Houppiers) soit un total de 650 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

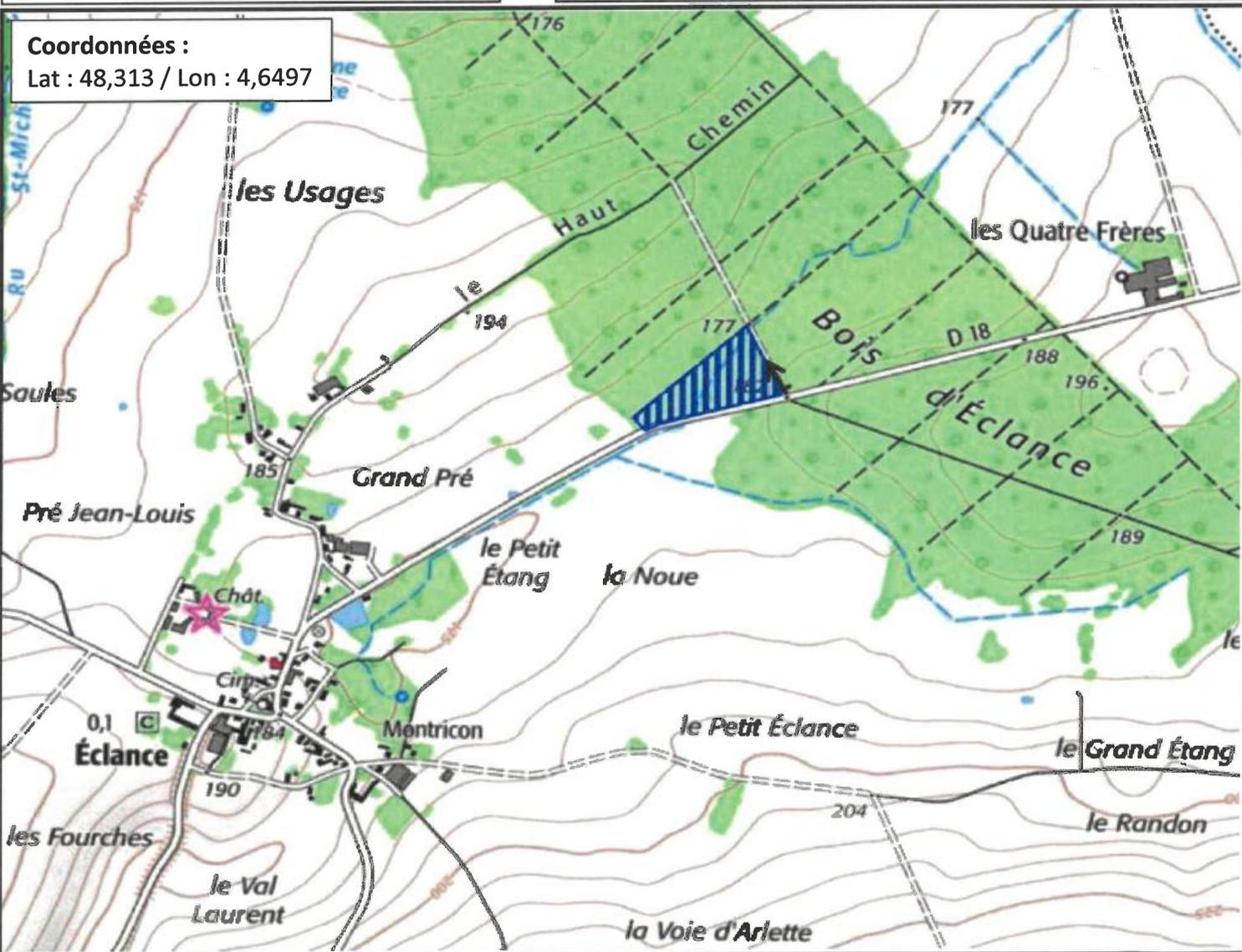


Signes distinctifs :	Marteau au corps et à la racine avec de la peinture rouge.	article 29
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés.	Lot PEFC N°10-21-11/157
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de THORS
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 15/04/2026 pour l'abattage Fixés au 15/07/2026 pour le débardage	Commune : Eclance (10) Lieu-dit : Bois d'Eclance Parcelles : 20 Surface : 3,5 hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou s'adresser à Monsieur JOLY Denis au 06-33-65-76-48 Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

Diamètre	Coupe normale															Nombre de pieds	Volume total en M ³	
	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100			
Essence																		
Frêne		7	15	6	8	1	2	1									40	47,215
Total	0	7	15	6	8	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	40	47,215

Soit 40 tiges pouvant cuber 47 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



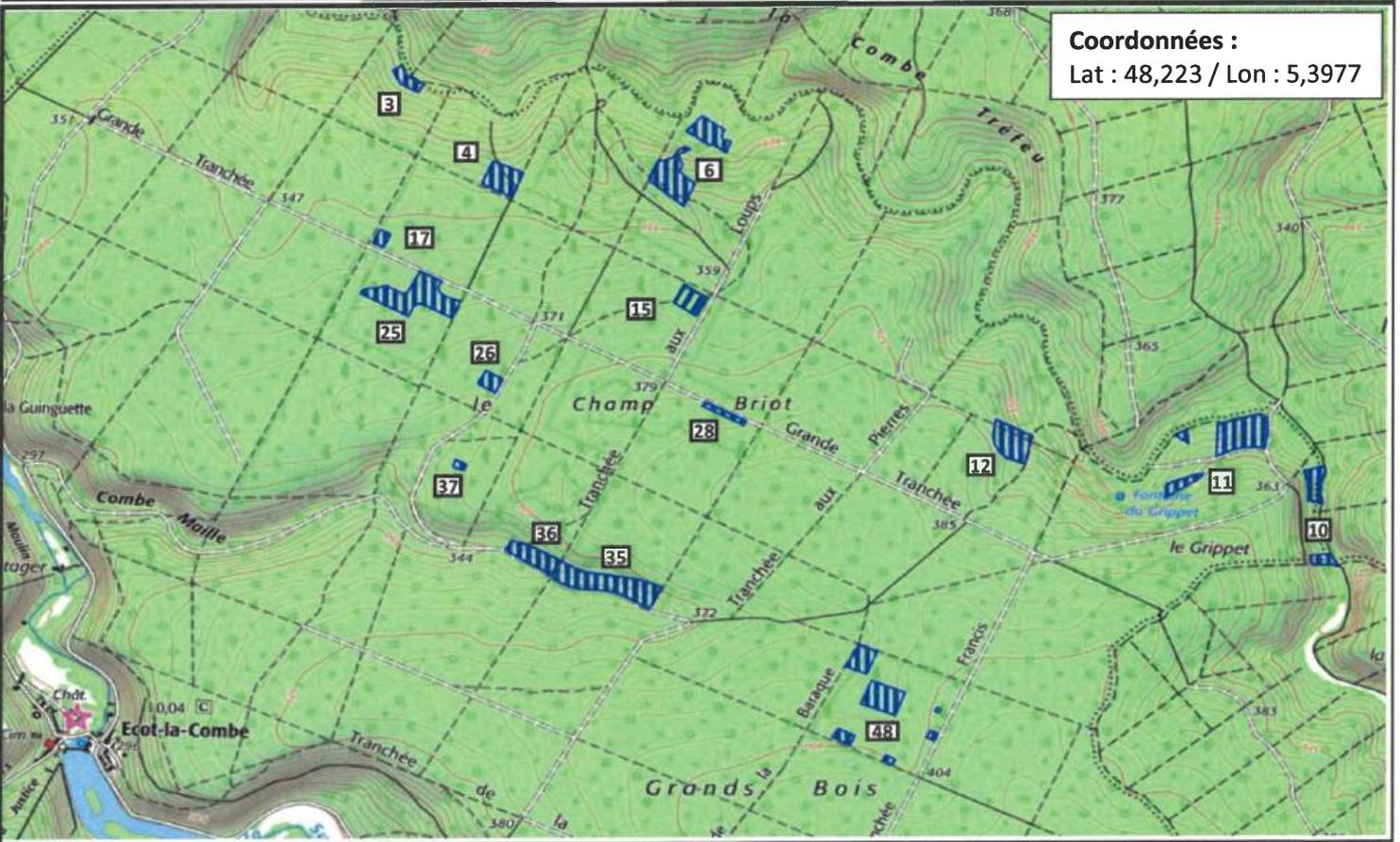
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs, marqués de zéros, font partie de la vente et sont obligatoirement à exploiter. Le cubage par parcelle sera donné à l'acheteur.	article 30
Conditions d'exploitation :	Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements. Houppiers obligatoires. Impérativement par cloisonnements.	Lot PEFC N° 10-21-11/435
Conditions de débardage :	Débardage proscrit sur les tranches forestières. Ne pas déplacer les miradors.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot
Délais d'exploitation et de vidange:	Une fois les délais dépassés, les bois redeviendront propriété du GF d'Ecot-Briot. Pas d'exploitation les jours de chasse.	Commune : Ecot-la-Combe Lieu-dit : Le Champ Briot Parcelles : 3-4-6-10-11-12-15-17-25-26-28-35-36-37-48 Surface : 30 hectares Type de coupe : Rase en P.6-10p-25-35-36 et Extraction pour les autres Visite libre
TVA : 20%	Fixés au 30/04/2025 - Coupe urgente	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges : néant	Marquage effectué en Septembre 2024	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																		
Epicéa	198	279	362	485	462	324	137	47	13	6	1	3					2317	1240,4
Epicéa sec		30	64	105	99	71	21	8	1		1						400	232,2
Douglas sec						1	1	2	2		1						7	12,0
Mélèze			1		3	1											5	3,2
Pin sylvestre				1	1												2	1,1
Pin noir		3	1														4	0,6
Abies sec						2											2	1,7
Total	198	312	428	591	565	399	159	57	16	6	3	3	0	0	0	0	2737	1491,2

Soit 2737 résineux pouvant cuber 1491 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



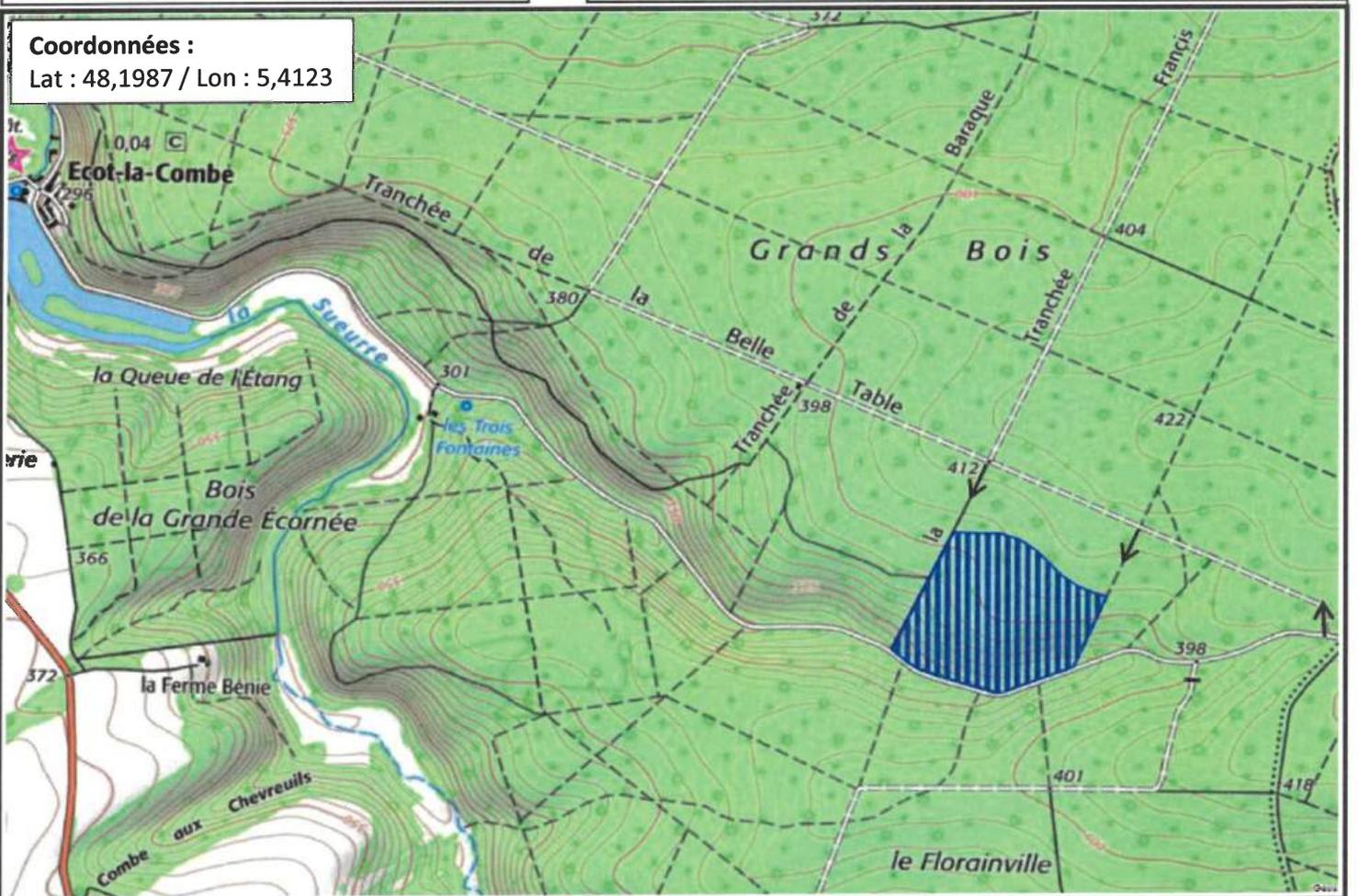
Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 31
Conditions d'exploitation :	Abattage hors sève dirigé vers les cloisonnements. Houppiers et taillis réservés.	Lot PEFC N° 10-21-11/435
Conditions de débardage :	Débardage impérativement par cloisonnements existants, proscrit sur les tranches forestières . Stockage bord de route forestière appartenant au propriétaire. Une fois les délais dépassé, les bois redeviennent propriété du GF d'Ecot-Briot.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot Commune : Ecot-la-Combe Lieu-dit : Les Grands Bois Parcelle : 64p Surface : 15 Hectares Type de coupe : Amélioration et Régénération
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 28/02/2026 - Coupe urgente	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre				1	3	6	11	11	26	11	6	3	1	1		80	157,1
Frêne			10	8	15	21	6	7	1							68	71,8
Frêne déclassé			1	1	2	3										7	5,7
Hêtre déclassé									1	1						2	3,5
Chêne déclassé				3	2											5	2,9
Total	0	0	11	13	22	30	17	18	28	12	6	3	1	1	0	162	241,0

Soit 162 tiges pouvant cuber 241 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



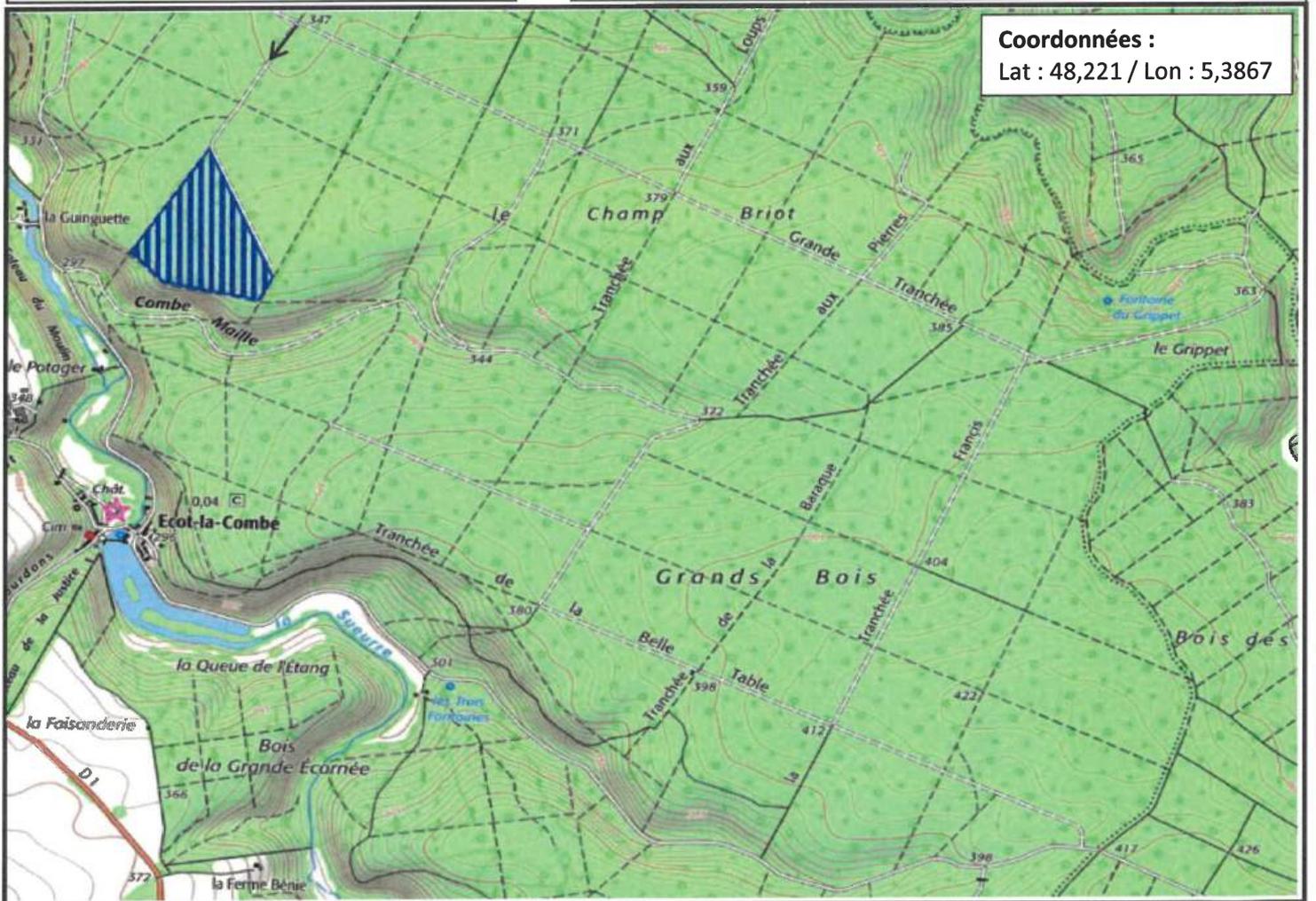
Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 32
Conditions d'exploitation :	Abattage hors sève dirigé vers les cloisonnements. Houppiers et taillis réservés.	Lot PEFC N° 10-21-11/435
Conditions de débardage :	Débardage impérativement par cloisonnements existants, proscrit sur les tranches forestières . Stockage bord de route forestière appartenant au propriétaire.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot
Délais d'exploitation et de vidange:	Une fois les délais dépassé, les bois redeviennent propriété du GF d'Ecot-Briot. Fixés au 28/02/2026 - Coupe urgente	Commune : Ecot-la-Combe
TVA :	20%	Lieu-dit : Les Grands Bois
Charges :	néant	Parcelle : 39p
		Surface : 13 Hectares
		Type de coupe : Amélioration et Régénération
		Visite libre
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre			1	3	8	17	11	9	11	6	4	6	1			77	116,6
Frêne			5	10	8	11	7	2	3	1			1			48	51,0
Frêne déclassé				5	3	6	2	1								17	15,4
Chêne déclassé			1	2	3	1		1								8	6,2
Total	0	0	7	20	22	35	20	13	14	7	4	6	2	0	0	150	189,2

Soit 150 tiges pouvant cuber 189 M³ (BO)

Prix de retrait :
 Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : ensemble du taillis et sous étage

article 33

Conditions d'exploitation : **Houppiers et Taillis obligatoire en bois énergie**

Exploitation du sous étage de noisetier obligatoire

Le secteur en acacia en bordure des champs est réservé

Les grumes ceinturées à la peinture sont réservées

Conditions de débardage : Débardage uniquement par temps sec après récolte sur la parcelle appartenant au propriétaire. Nécessité de mettre en place des plaques pour traverser la conduite de gaz.

Place de stockage : sur la parcelle le long du chemin

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/09/2025 - coupe urgente

TVA : 10%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DORMOY Jean-Claude

Commune : Enfonvelle et Jonvelle (70)

Lieu-dit : le chauffour - revers de morva

Parcelles : ZE 10 14 16 C 226 227 229

Surface : 5 Ha

Type de coupe : rase de bois énergie

Point GPS

47,904562/5,886927

47,921603/5,893941

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Vente à l'unité de produit

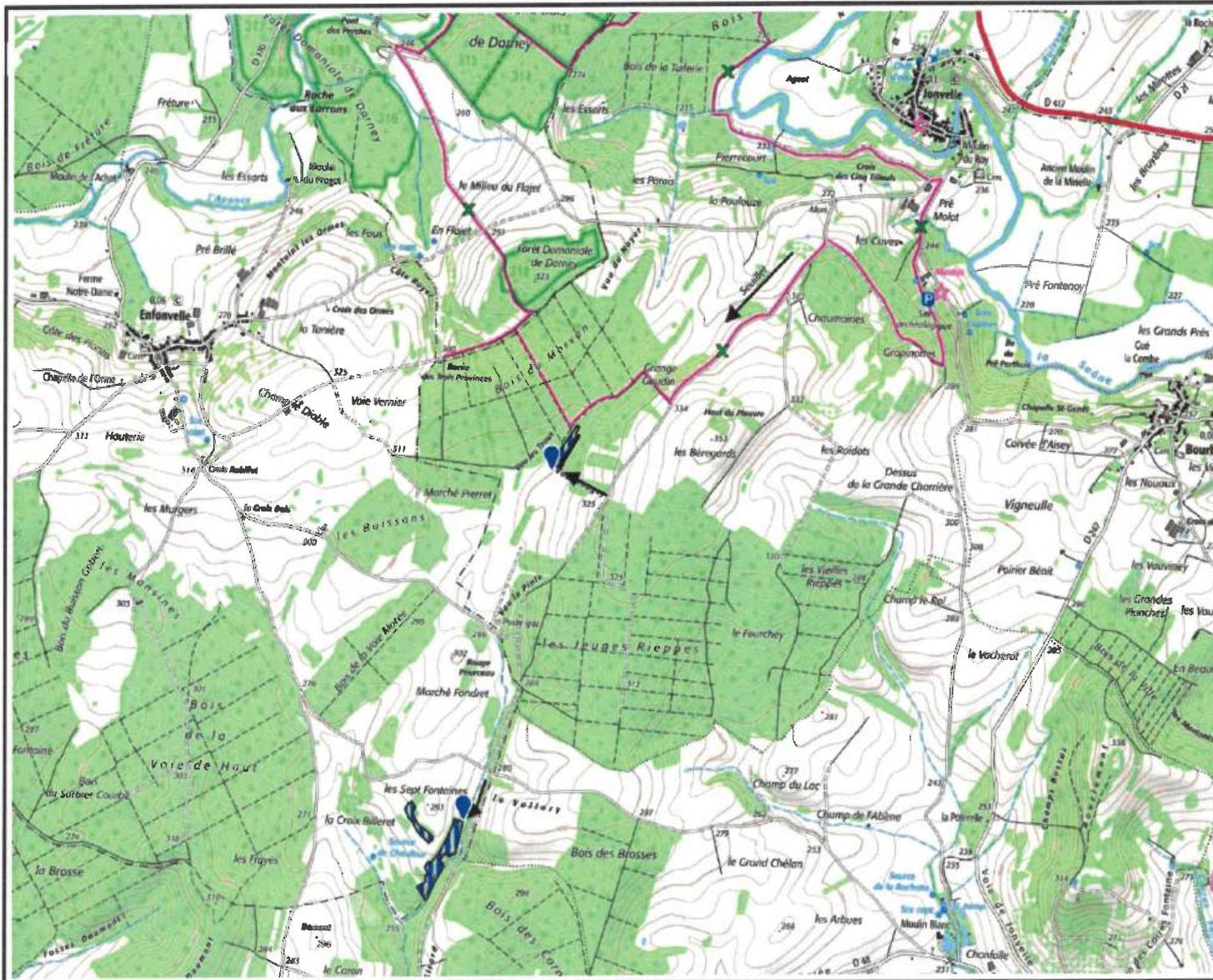
Soumission du prix à la tonne. Volume estimé 600 tonnes

Essences principales : frêne, charme, sous étage de noisetier

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :



Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les bois secs sont obligatoirement à exploiter et évacuer. Suivre les cloisonnements tracés en orange.	article 34
Conditions d'exploitation :	Houppiers et feuillus réservés.	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant et par cloisonnements à ouvrir.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur NICOLIN Gilles
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	Communes : Euffigneix / Gillancourt
		Lieu-dit : Les grands champs
		Parcelles : ZO42 / B518-519-523-524
		Surface : 8 hectares
		Type de coupe : Extraction
		Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

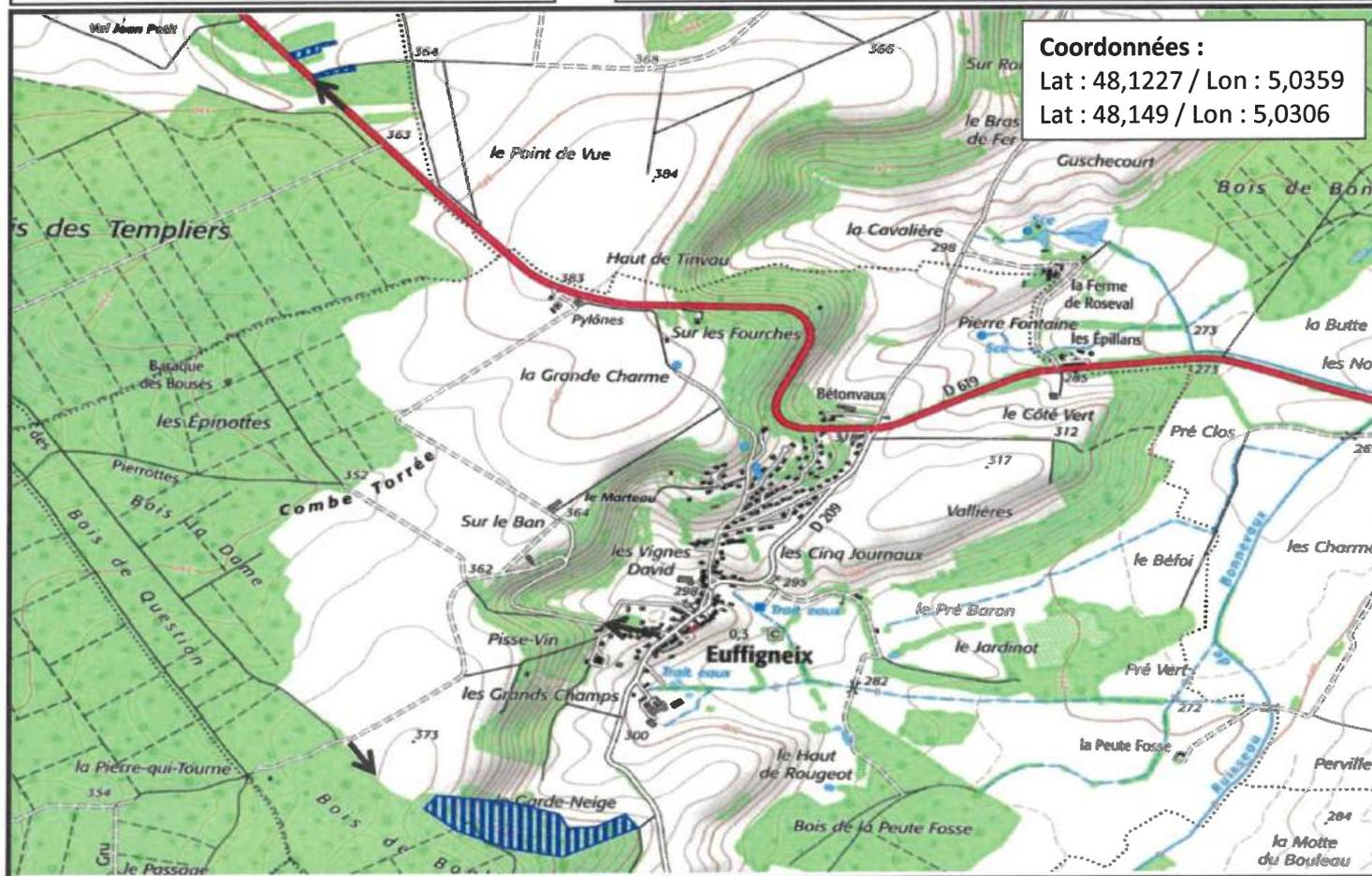
Diamètre Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
	Pin sylvestre		110	135	109	76	43	28	8	6		1					
Pin noir		1	5	11	7	9	9	9	3	3	1	1	1			60	59,6
Sapin pectiné	40	41	12	2	5	6	5	6	4	3						124	49,7
Epicéa	6	9	5	8	7	6	6	2	2	1						52	33,0
Epicéa sec			1		2	1	1	1								6	5,1
Mélèze			1													1	0,2
Total	46	161	159	130	97	65	49	26	15	7	2	1	1	0	0	759	360,0

Soit 759 tiges pouvant cuber 360 M³ (BO)

Prix de retrait :

offres:

Prix de vente :

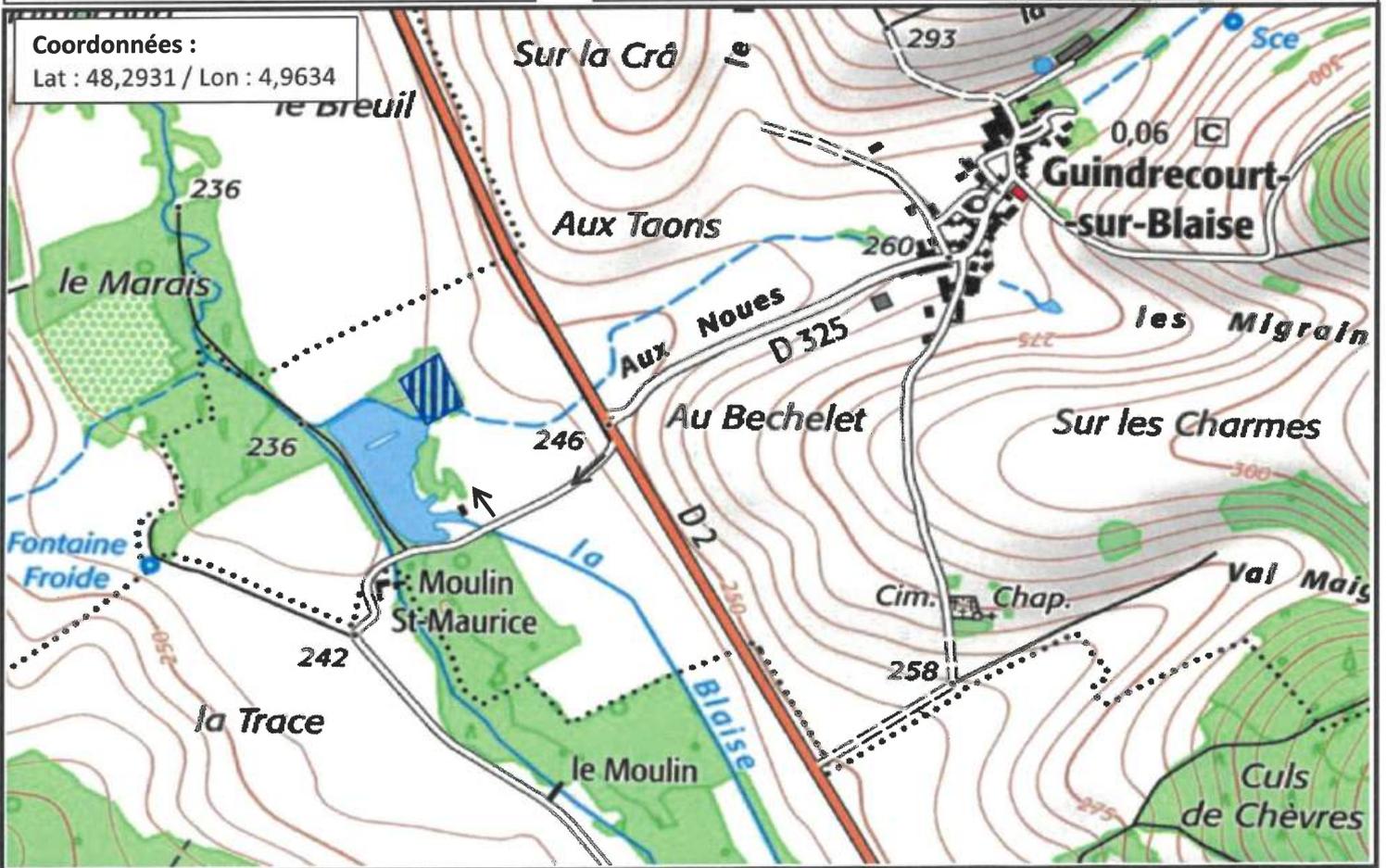


Signes distinctifs :	Bois flashés à la peinture rouge.	article 35
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers obligatoires. Les bois secs et châblis sont obligatoirement à exploiter et évacuer. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur GUILLAUMEE Jean
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Sortie par champ appartenant au propriétaire.	Commune : Guindrecourt-sur-Blaise Lieu-dit : Saint Maurice Parcelles : ZV 2p-32p Surface : 70 Ares Type de coupe : Rase
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	100	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																		
Aulne		7	12	15	19	26	21	8	3	1							112	117,8
Frêne	7	6	11	12	5	8	12	5	4	2							72	50,9
Frêne déclassé		1	2	12	3			2	1								21	12,3
Saule blanc		2	3	4		2										1	12	6,4
Erables			1	3		3											7	3,5
Chêne			1				1										2	1,1
Total	7	16	30	46	27	39	34	15	8	3	0	0	0	0	0	1	226	192,0

Soit 226 tiges pouvant cuber 192 M³ (BO+BI) + 28 M³ (Houppiers) soit un total de 220 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



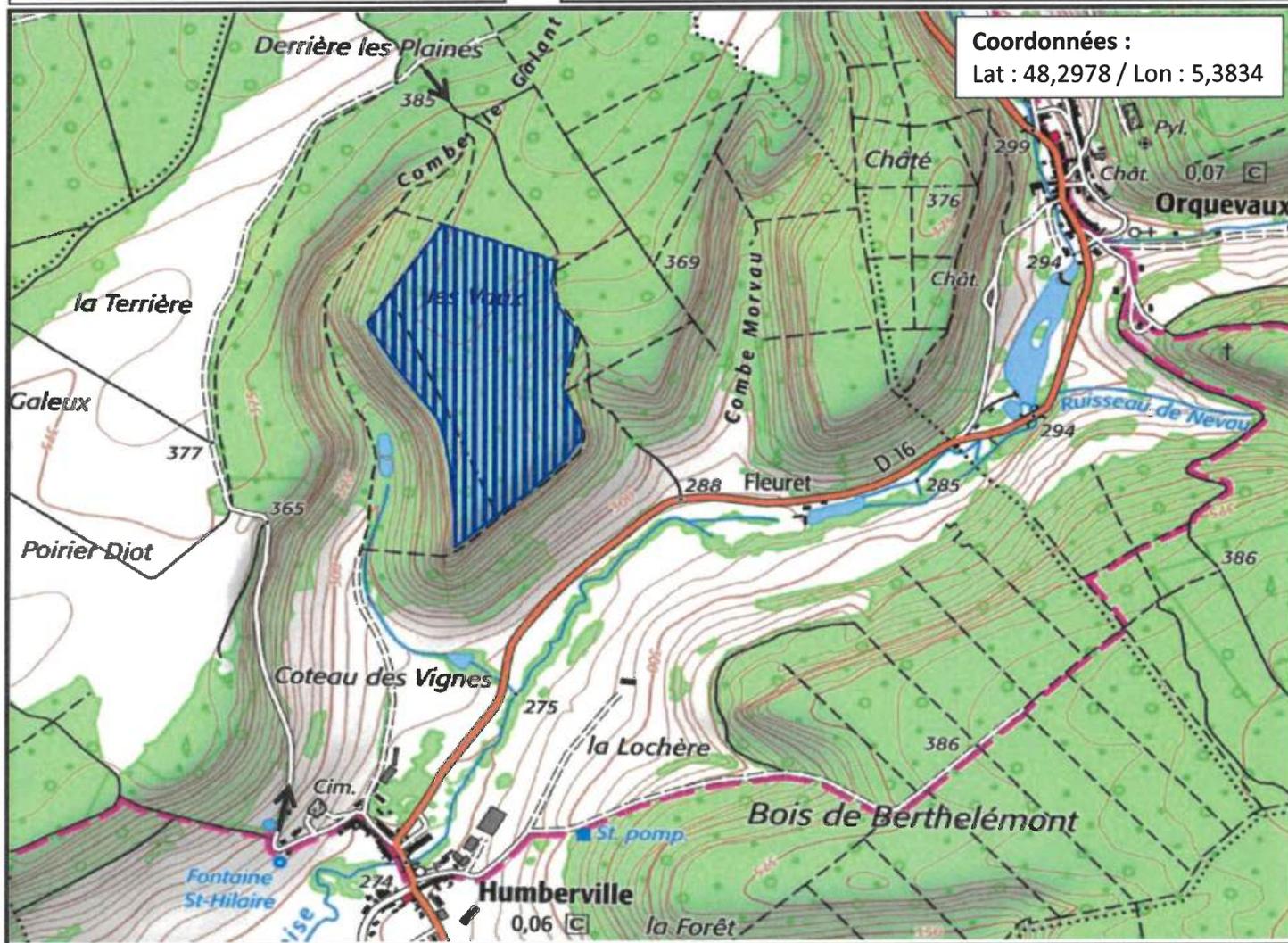
Signes distinctifs :	Bois martelés CPF au corps et à la racine à la peinture rouge.	article 36
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Abattage dirigé hors des zones de semis. Respect des réserves.	
Conditions de débardage :	Par chemins et cloisonnements existants.	Lot apporté à CPF 52 par Madame LIGOT Corinne Commune : Humberville Lieu-dit : Les Vaux Parcelles : 1-2-3-4 Surface : 20 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre				8	8	40	42	41	11	11						161	262,3
Hêtre déclassé			2	1	1	6	3	1								14	15,1
Chêne déclassé		1	1	4												6	3,8
Total	0	1	3	13	9	46	45	42	11	11	0	0	0	0	0	181	281,2

Soit 181 tiges pouvant cuber 281 M³ BO + 393 M³ BI soit un total de 674 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois martelés CPF au corps et à la racine à la peinture rouge.	article 37
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Respect des réserves.	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Parcelles bord de chemins.	Lot apporté à CPF 52 par Madame REBOUD-MATRION Véronique Commune : Juzanvigny (10) Lieu-dit : La Haie des Souris / Etang de la Renarde Parcelles : C 181 - 191 Surface : 1 Hectare Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

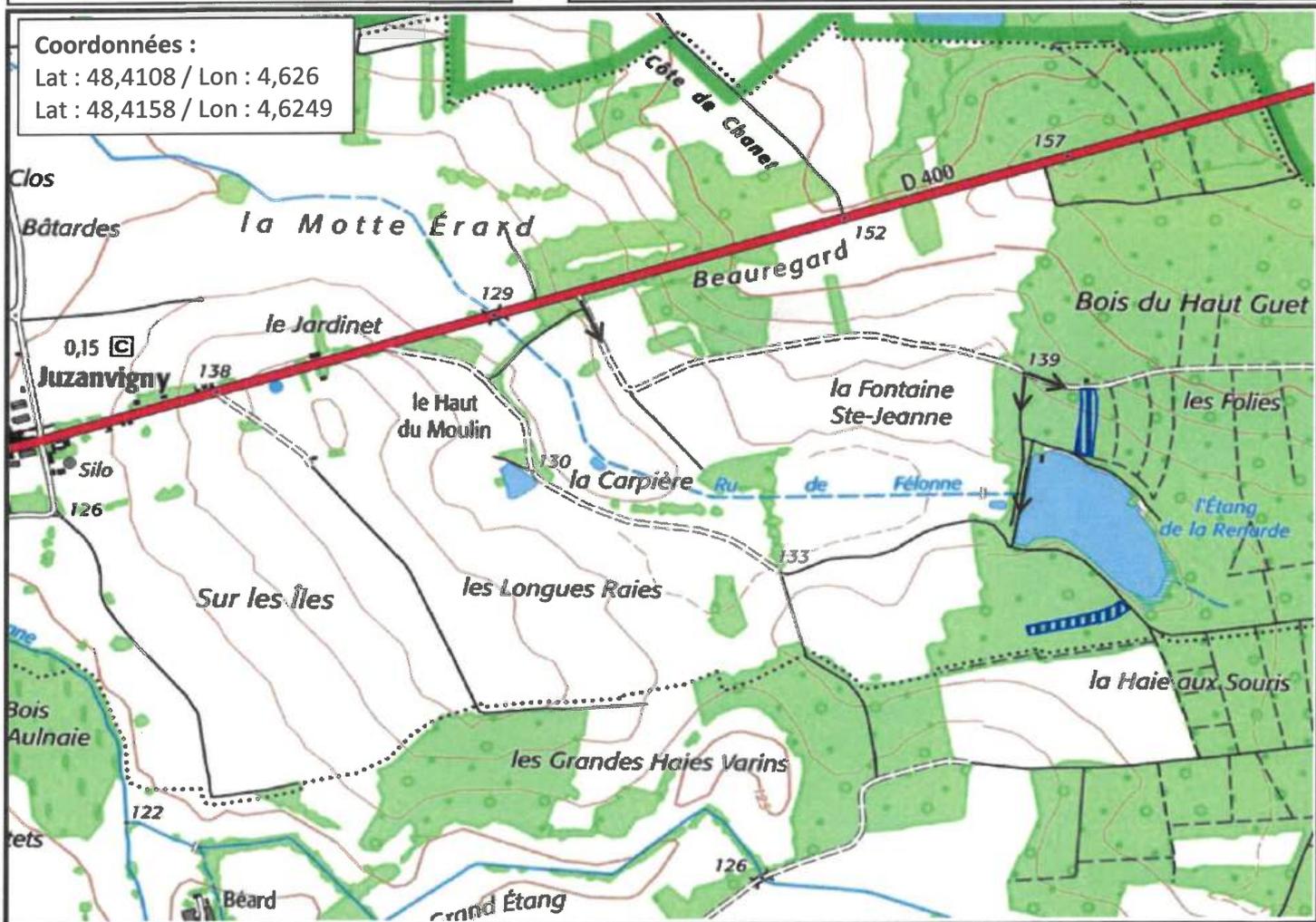
Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne						1		5	4	4	3	1				18	50,9
Frêne		12	9	6	6	4	2		1	2						42	45,1
Chêne déclassé					1	1										2	2,6
Tremble				1												1	1,3
Total	0	12	9	7	7	6	2	5	5	6	3	1	0	0	0	63	99,9

Soit 63 tiges pouvant cuber 100 M³ (BO)

Prix de retrait :

offres:

Prix de vente :



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 38
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Câblage des bois le nécessitant.	Lot PEFC N° 10-21-11/1065
Conditions de débardage :	Par cloisonnements existants. Places de dépôt existantes.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DOYEN Jérôme Commune : Lanques-sur-Rognon Lieu-dit : La Craie / Buisson des loups Parcelles : AB 39 / AC 2-3 / AD 12 Surface : 25 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/04/2026 - Coupe normale	Visite libre.
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

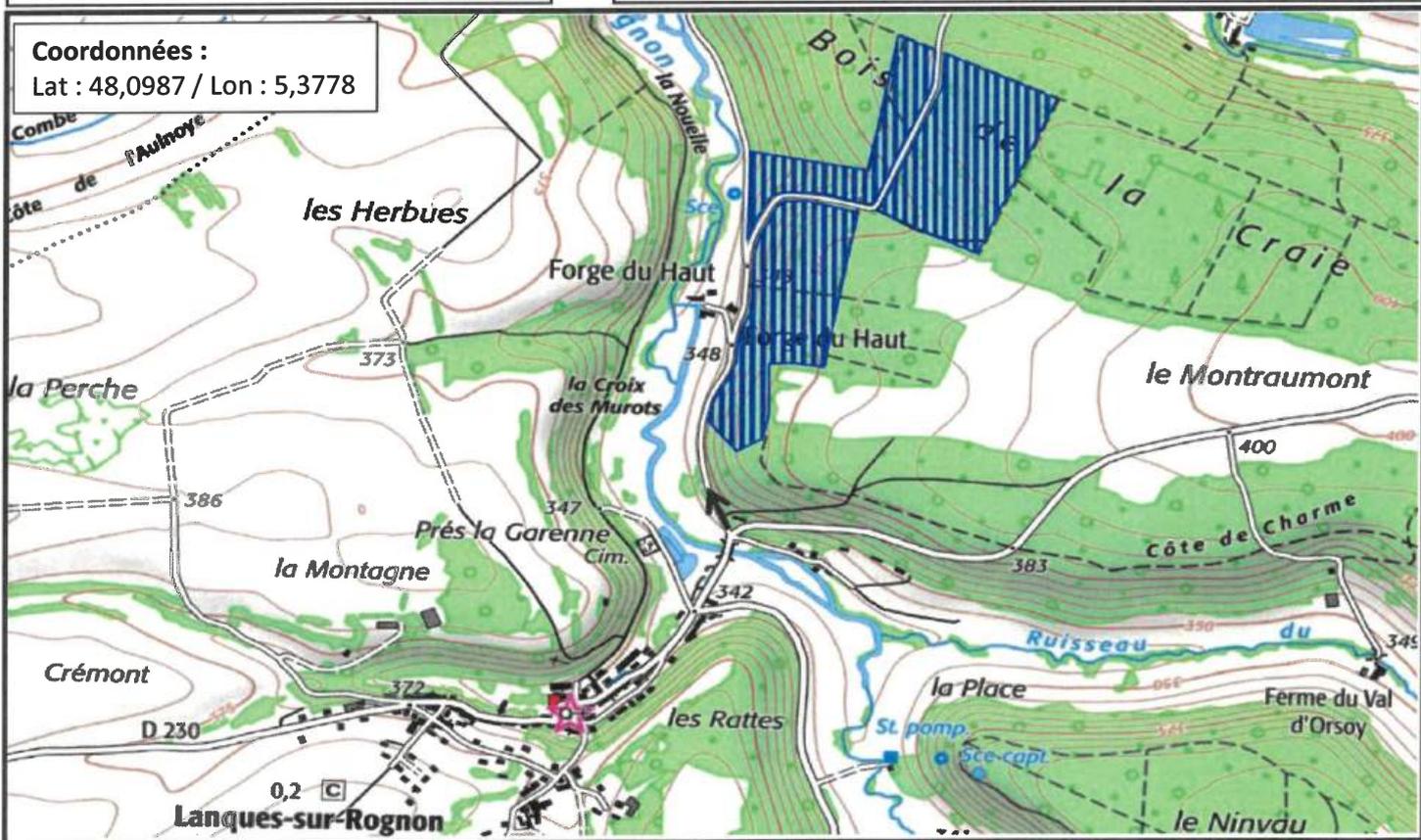
Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre							4	4	16	28	17	14	5	2		90	168,2
Hêtre déclassé							3	1	2		1		2		1	10	18,6
Frêne				14	35	24	11	4	3	1						92	59,8
Frêne déclassé					11	13	7	2	3							36	25,3
Chêne										1						1	2,1
Chêne déclassé					2	11	5	3	1							22	16,9
Epicéa			3		5	3	1	3	1	1						17	22,1
Epicéa sec					1	1										2	2,0
Total	0	0	3	14	54	52	31	17	26	31	18	14	7	2	1	270	314,9

Soit 270 tiges pouvant cuber 315 M³ (BO+BI) + 300 M³ (Houppiers) soit un total de 615 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:



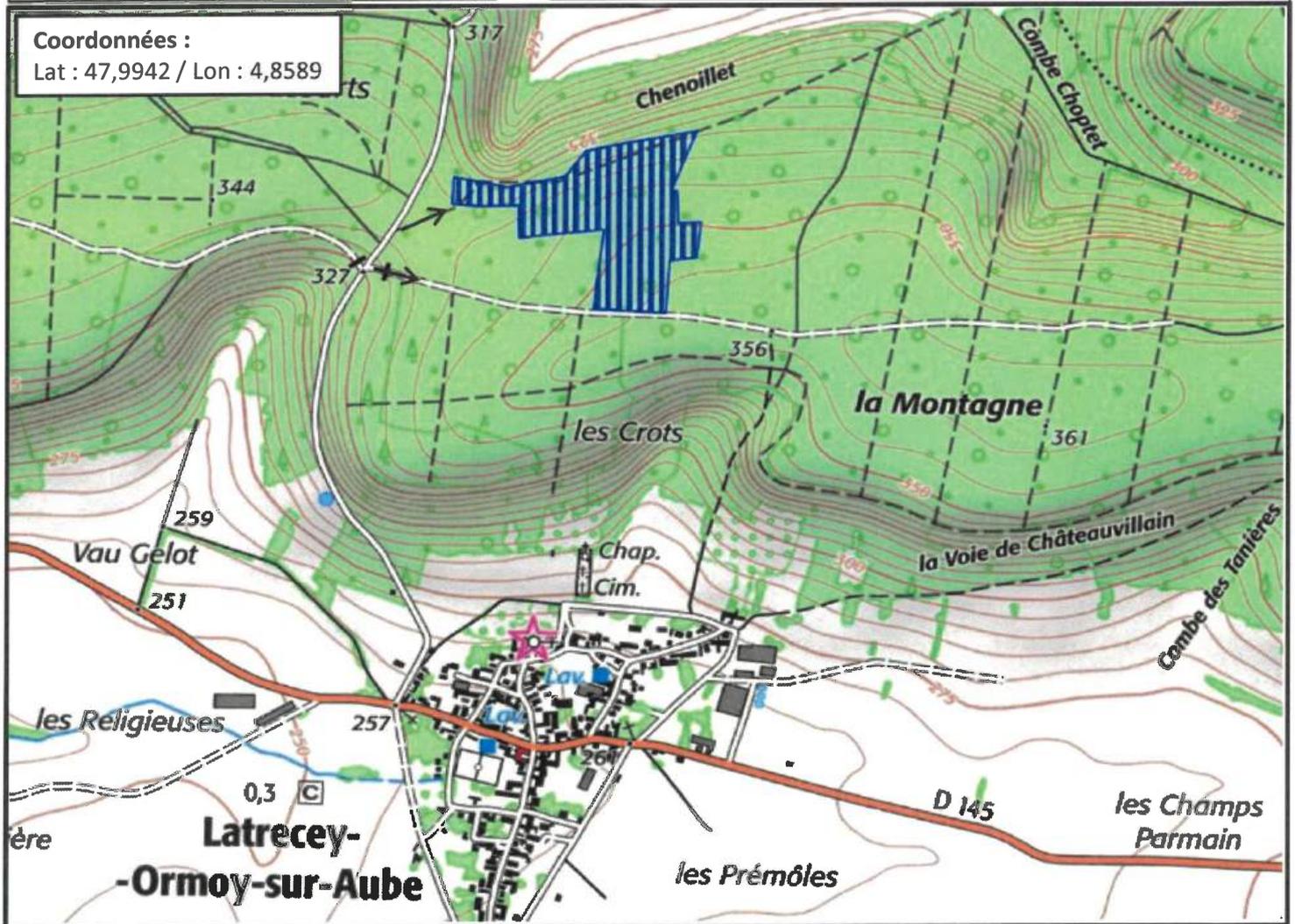
Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge. Les chênes martelés sont réservés.	article 39
		Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions d'exploitation :	Houppiers réservés. Respect des réserves et des zones de régénération.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin
		Commune : Latrecey-Ormoy-sur-Aube
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin et cloisonnements existants.	Lieu-dit : Sur le Chenoillet
		Parcelle : A 206
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2025 - Coupe à délai impératif	Surface : 8,5 Hectares
		Type de coupe : Extraction
TVA :	20%	Visite libre
Charges :	néant	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre							1	12	27	33	18	8	1			100	208,0
Frêne						2	7	5	1	1						16	23,1
Hêtre déclassé								1								1	1,3
Total	0	0	0	0	0	2	8	18	28	34	18	8	1	0	0	117	232,381

Soit 117 tiges pouvant cuber 232 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



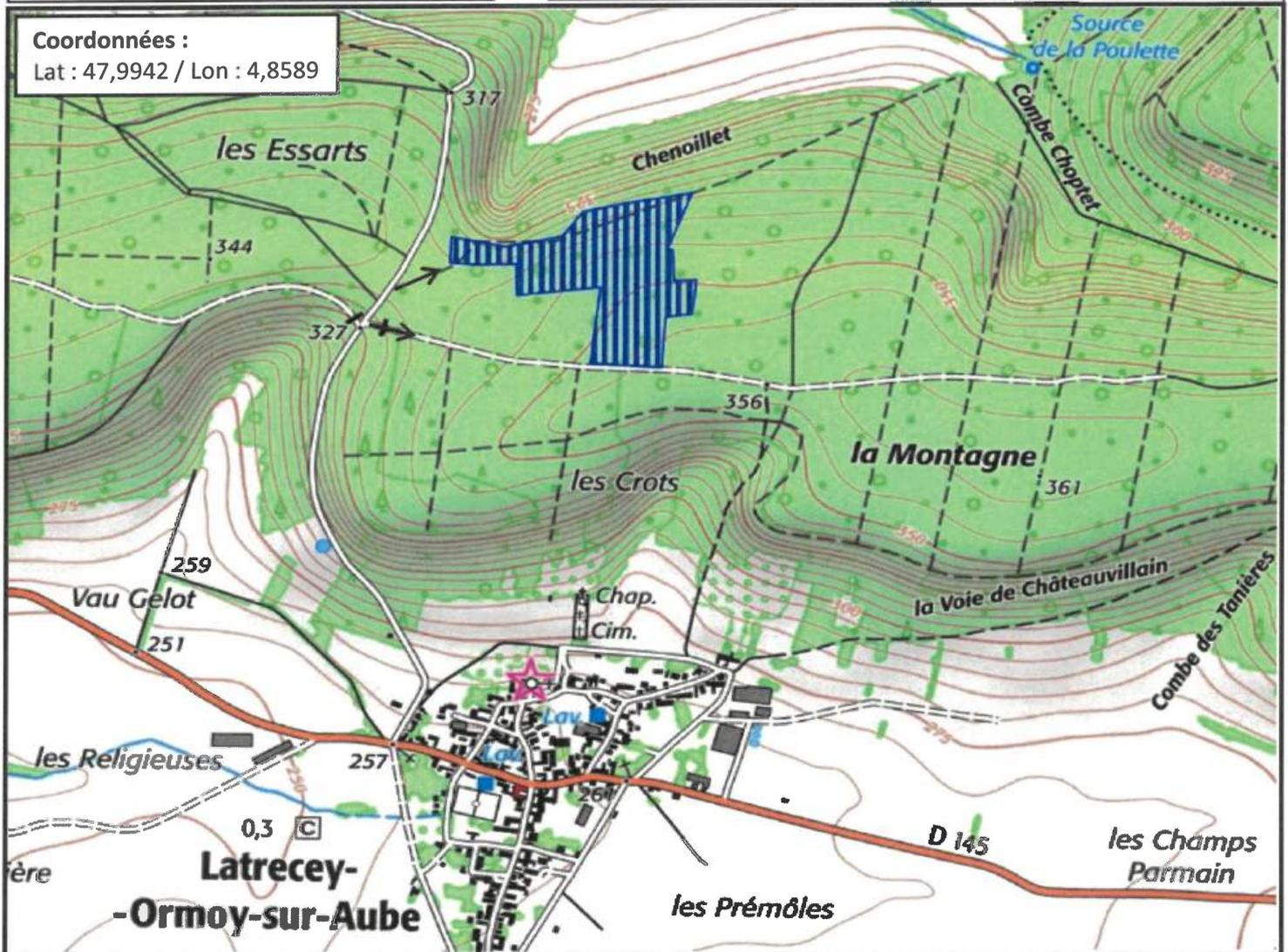
Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge. Les autres essences martelées sont réservées.	article 40
Conditions d'exploitation :	Houppiers réservés. Respect des réserves et des zones de régénération.	Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin et cloisonnements existants.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin Commune : Latrecey-Ormoys-sur-Aube Lieu-dit : Sur le Chenoillet Parcelle : A 206 Surface : 8,5 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Exploitation après extraction des hêtres/frênes A partir du 01/09/2025 au 30/06/2026	Visite libre
TVA : 20%		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges : néant		

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne					1			17	37	20	13	6				94	190,3
Chêne déclassé						3										3	2,2
Total	0	0	0	0	1	3	0	17	37	20	13	6	0	0	0	97	192,6

Soit 97 tiges pouvant cuber 193 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

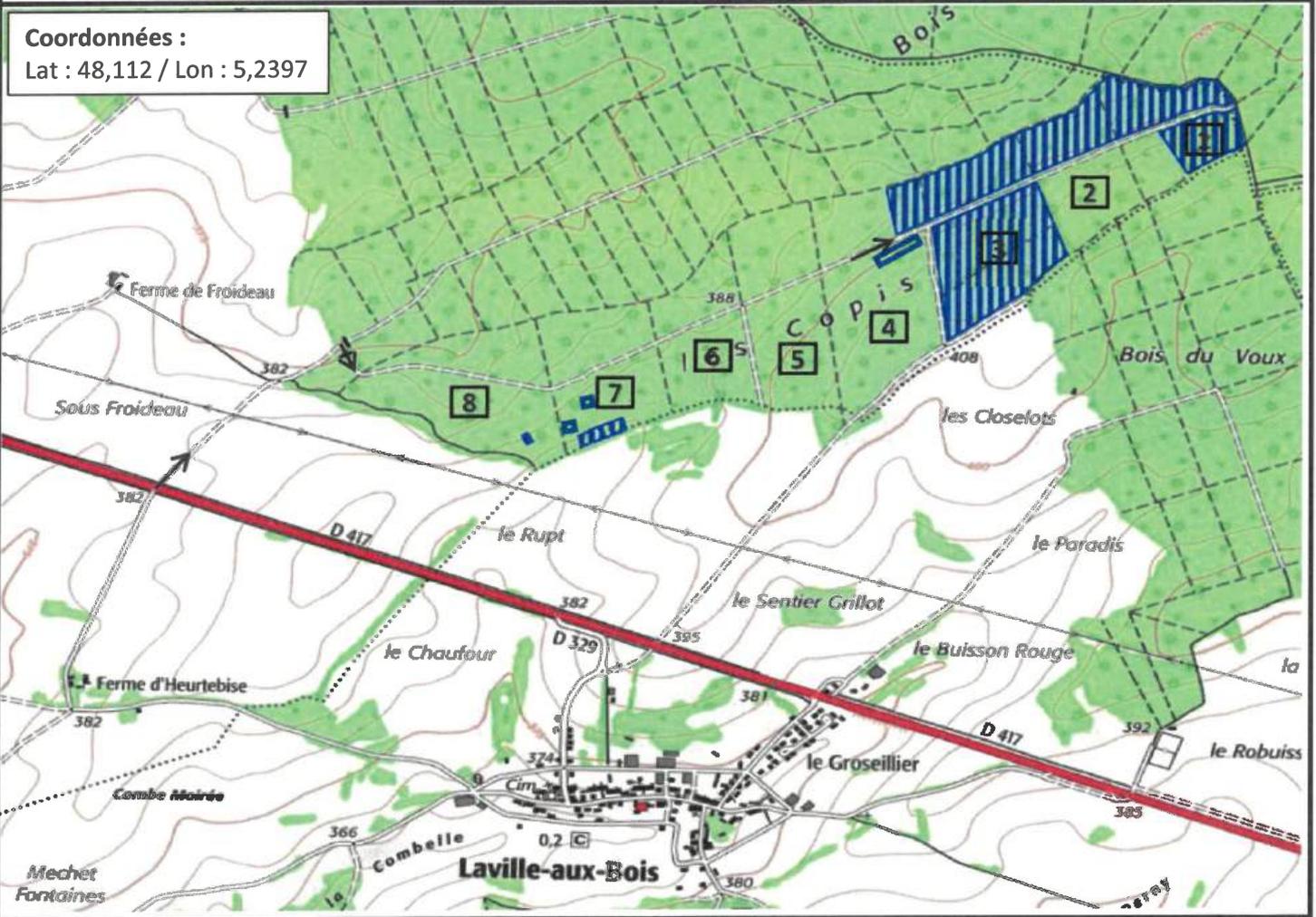


Signes distinctifs :	Bois martelés JC au pied et marqués à la peinture rouge.	article 41
Conditions d'exploitation :	Taillis réservé. Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure de l'avancement de la coupe. Exploitation du 15/10 au 15/12 ou du 15/01 au 01/04.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur CHARBONNEL Joël
Conditions de débardage :	Par temps sec et par cloisonnements existants. Routes forestières et places de dépôt existantes.	Commune : Laville-aux-Bois Lieu-dit : Les Copies Parcelles : 1p-2p-3-4p Surface : 25 Hectares Type de coupe : Régénération
Délais d'exploitation et de vidange :	Fixés au 01/04/2026 - Coupe à délai impératif	Visite libre ou s'adresser à M. CHARBONNEL au 03.25.32.09.93
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	M. CHARBONNEL au 03.25.32.09.93
	Lot cubé par le propriétaire	

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne			2	11	19	43	22	20	11	10	4	5	2			149	265,0
Erable sycomore				3	7	10	8	5	4	1						38	56,0
Frêne			10	8		1	1									20	17,0
Merisier/Tormalin				1	1	2	1									5	6,0
Total	0	0	12	23	27	56	32	25	15	11	4	5	2	0	0	212	344,0

Soit 212 tiges pouvant cuber 344 M³ (BO) + 187 M³ (Houppiers) soit un total de 531 M³ (BO+BI)
 NB : 5 chênes et 1 A. torminal P.7 et 1 chêne P.8 - 5 chênes sont secs récents (diam. 40,45,45,50,55) - 1 chêne châblis P.4 (diam. 45)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



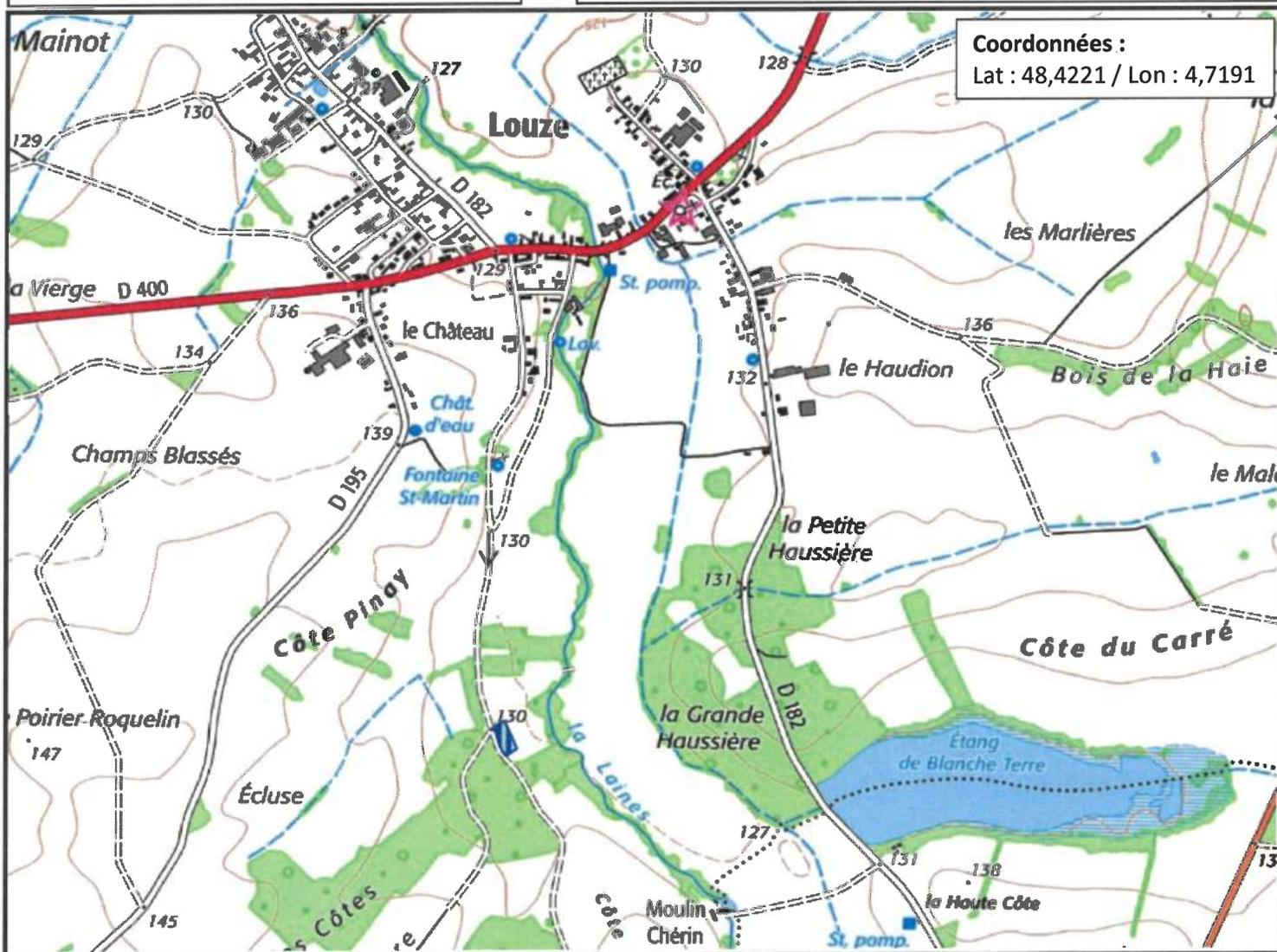
Signes distinctifs :	Bois marqués à la peinture bleue longue durée.	article 42
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Madame REBOUD MATRION Véronique
Conditions de débardage :	Par temps sec. Parcelle bord de chemin.	Commune : Louze Lieu-dit : Grands pré sud Parcelle : 296 ZI 8 Surface : 26 Ares Type de coupe : Rase Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2025 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Peuplier				4	9	10	13	13	10	2						61	74,7
Peuplier sec			1			2		1								4	3,3
Total	0	0	1	4	9	12	13	14	10	2	0	0	0	0	0	65	78,0

Soit 65 tiges pouvant cuber 78 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



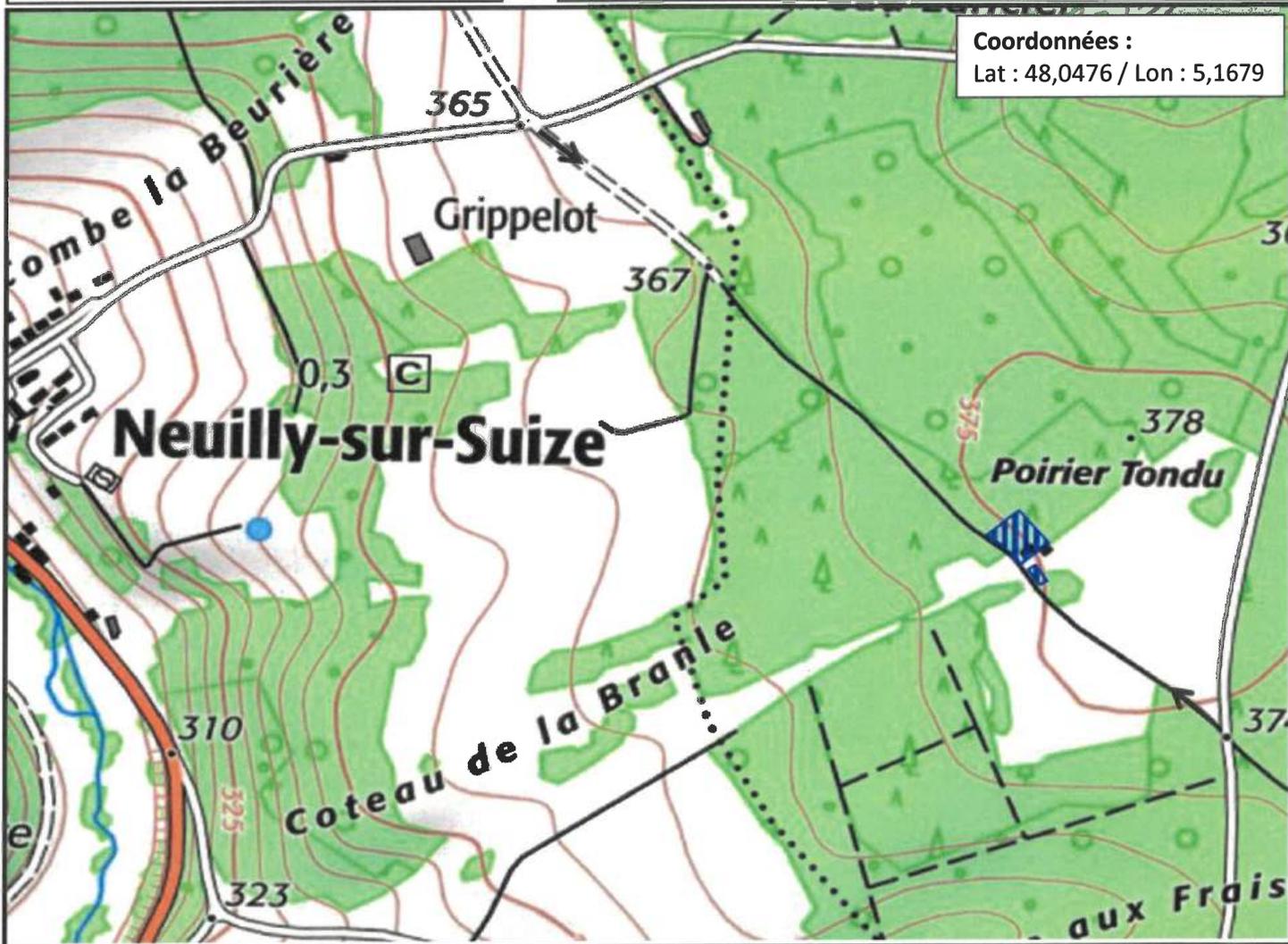
Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.	article 43
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur MARTIN Mickael
Conditions de débardage :	Parcelle bord de route.	Commune : Luzy-sur-Marne Lieu-dit : Aux courriers Parcelle : A 469 Surface : 20 Ares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2025 - Coupe normale	Visite libre.
TVA : 20%	Paiement comptant	Responsable de la coupe:
Charges : néant		LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas	3	1	3	4	2	5	4	6	3		3	1				35	51,6
Pin noir			2	1	3	1	1	1		1						10	9,5
Pin sylvestre			3	3	6	1										13	8,7
Total	3	1	8	8	11	7	5	7	3	1	3	1	0	0	0	58	69,7

Soit 58 tiges pouvant cuber 70 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : flaches au corps + peinture rouge longue durée

article 44

Conditions Houppiers réservés découpe diamètre 30cm
 d'exploitation : Taillis réservé
 Abattage dirigé sur les parcelles

Conditions de Débardage uniquement par temps sec.
 débardage : Sortie par chemin et route forestière de l'ASL des
 bois de la cote avec état de lieux

Place de stockage : en bordure de route forestière vers l'ouest

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/12/2026 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par Madame MICHEL et le GF de la combe tun
 Commune : LUZY sur marne
 Lieu-dit : sur la grande charriere braux
 Parcelles : A167 - 246 - 247 - 248 - 249
 Surface : 9,50 Ha
 Type de coupe : extraction
 Point GPS
 48,042794
 5,191269
 Responsable de la coupe :
 VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

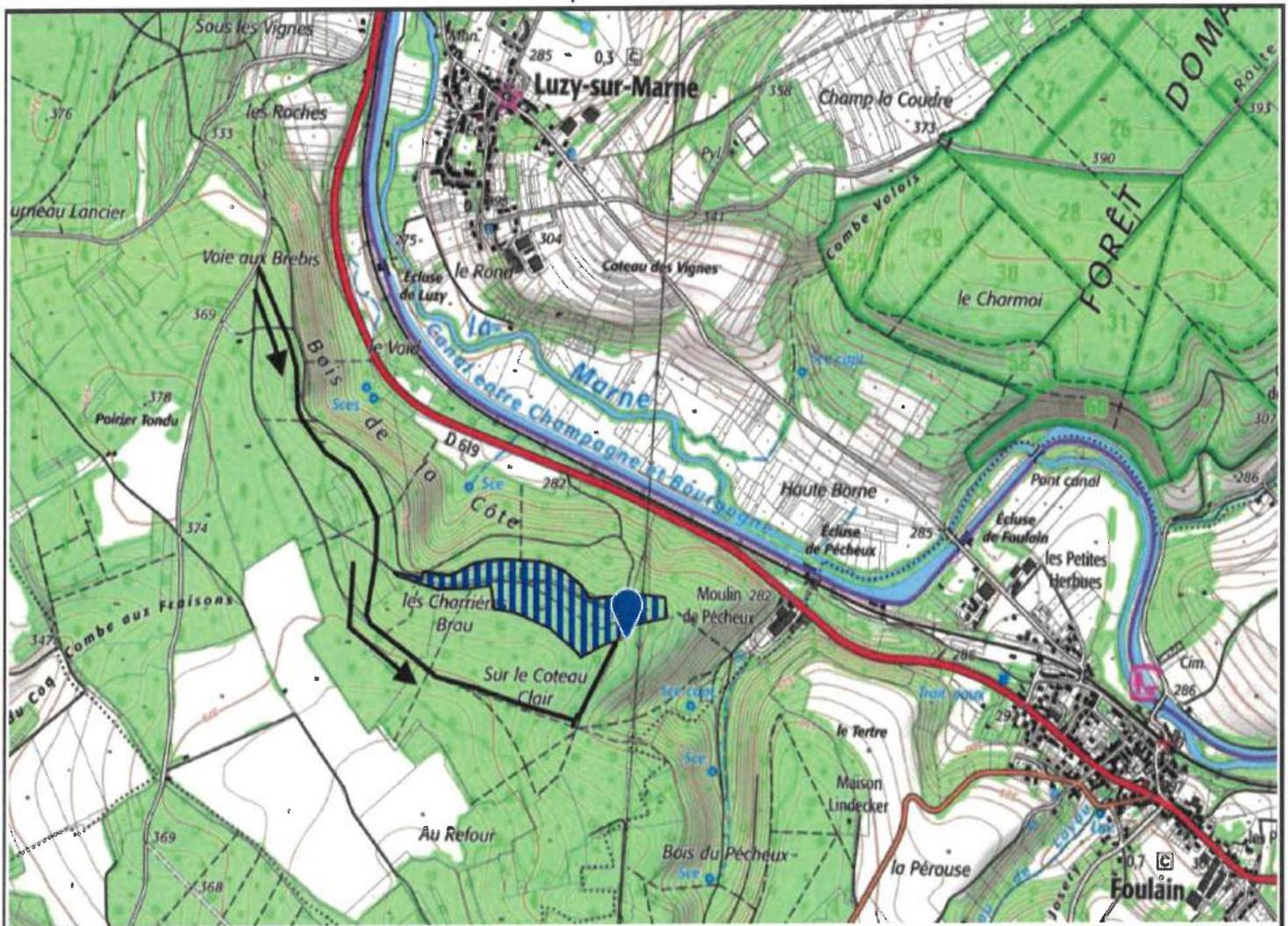
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M ³
Essence																		
Hêtre							11	11	36	26	31	17	5		1		138	248,757
Hêtre déclassé								1		2	1			1			5	7,906
Frêne					1	4	3	1		2							11	9,706
Frêne déclassé													1				1	3,258
Total	0	0	0	0	1	4	14	13	36	30	32	17	6	1	1	0	155	269,627

Soit 155 tiges pouvant cuber 270 m3 BO

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :



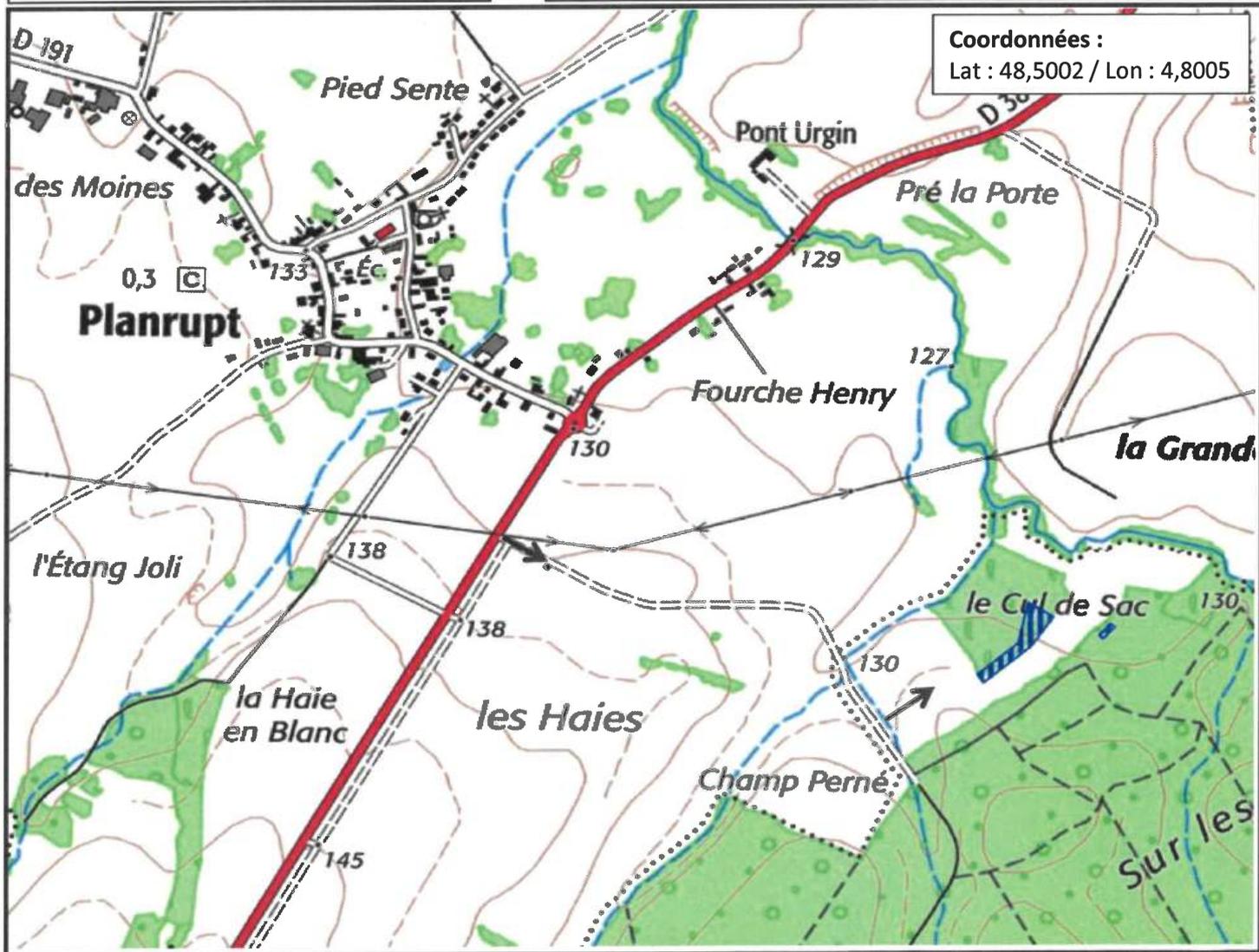
Signes distinctifs :	Arbres ceinturés et numérotés à la peinture rouge.	article 45
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés.	Lot PEFC N° 10-21-11/1065
Conditions de débardage :	Par chemin existant. Prévenir le locataire du pré au 07.80.14.38.18.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DOYEN Jérôme Commune : Montier-en-Der Lieu-dit : Bois du Cul de Sac Parcelle : ZC 31 - C 27 Surface : 20 Ares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2025 - Coupe urgente	Visite libre.
TVA :	20% Paiement comptant	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne									3	1	2	1	1			8	19,2
Frêne							1									1	1,1
Total	0	0	0	0	0	0	1	0	3	1	2	1	1	0	0	9	20,3

Soit 9 tiges pouvant cuber 20 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



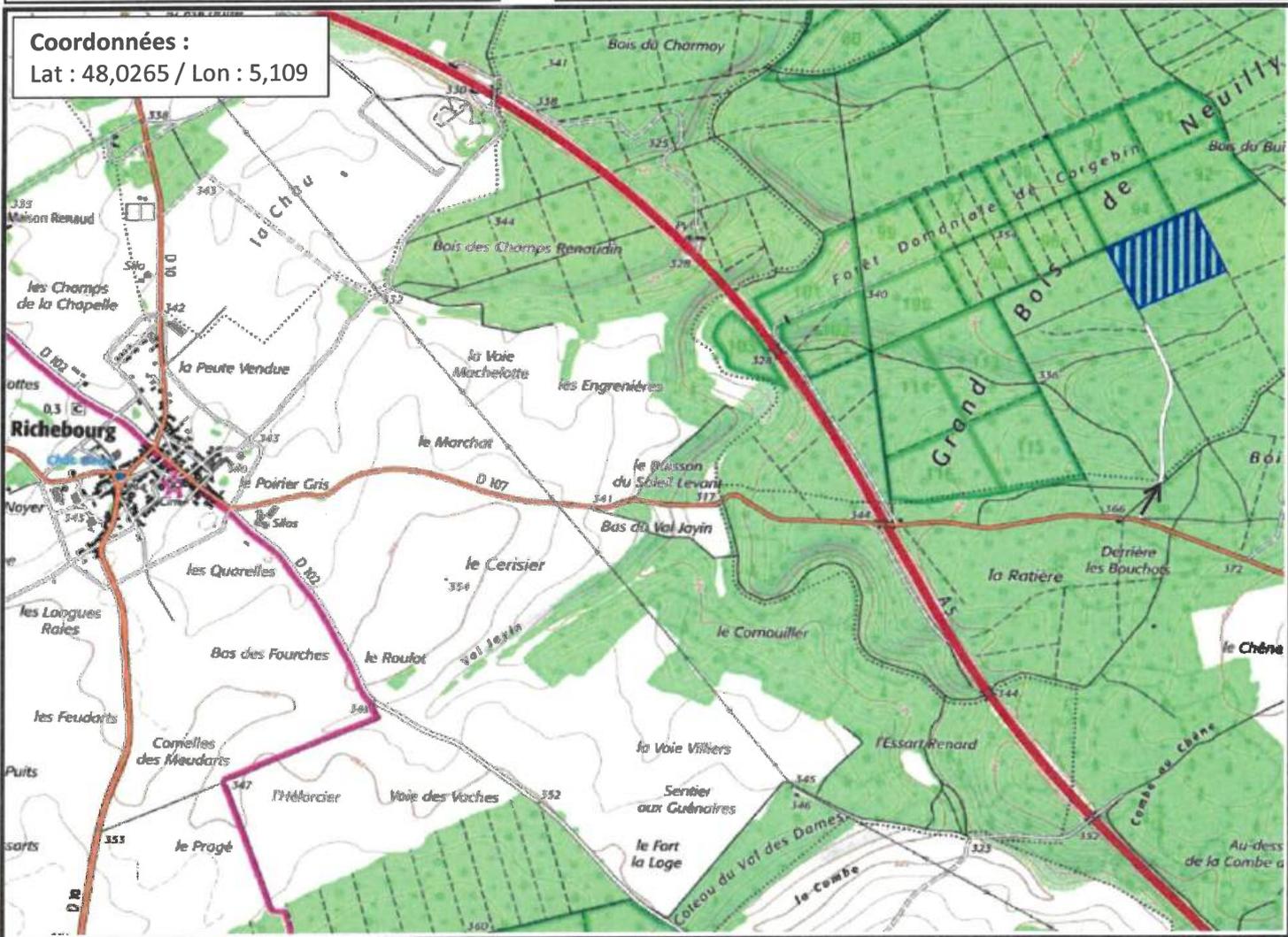
Signes distinctifs :	Bois martelés CPF au corps et à la racine à la peinture rouge.	article 47
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Abattage dirigé hors des zones de semis. Respect des réserves.	Lot PEFC N° 10-21-11/757
Conditions de débardage :	Par chemins et cloisonnements existants. Place de dépôt existante. Sortie par route forestière appartenant au propriétaire.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du Grand Bois de Neuilly-Sud Commune : Neuilly-sur-Suize Lieu-dit : Grand Bois de Neuilly Sud Parcelle : 2
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Surface : 10 Hectares Type de coupe : Extraction
TVA :	20%	Visite libre - Refermer la barrière après visite.
Charges :	néant	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre							2	22	30	24	10	6	1		1	96	245,1
Hêtre déclassé				1		2						1				4	6,1
Chêne déclassé				1		2	1									4	5,2
Total	0	0	0	2	0	4	3	22	30	24	10	7	1	0	1	104	256,5

Soit 104 tiges pouvant cuber 256 M³ BO + 450 M³ BI soit un total de 706 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs : flaches + cerclés à la peinture rouge

article 48

Conditions d'exploitation : Houppiers réservés decoupe diamètre 30 cm
 Taillis réservé

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur CHAMPION Alain

Commune : NINVILLE - is en bassigny

Lieu-dit : bois de la POMMERAIE

Parcelles : D 122 - A5

Surface : 9 Ha

Type de coupe : amélioration

Point GPS

48,057686

5,437752

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Conditions de débardage : Débardage par cloisonnements - uniquement par temps sec . Sortie par chemin avec état des lieux.

Place de stockage : limitée le long du chemin d'accès

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/10/2025 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

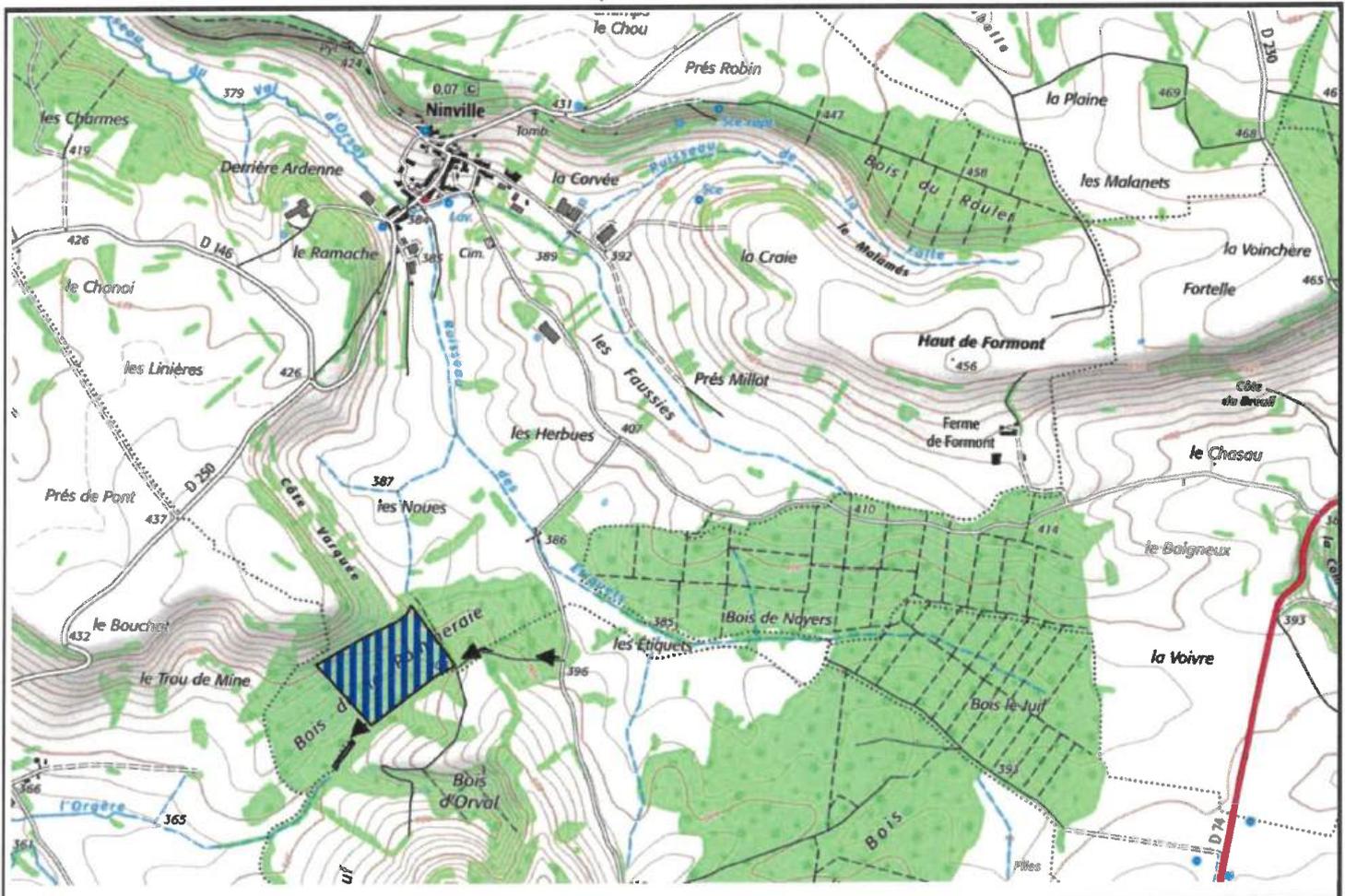
Diamètre																Nombre de pieds	Volume total M ³		
	Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85			90	95
Hêtre				3	2	7	6	5	3	2	4							32	50,355
Chêne			1	5	3	2	9		4	1	1							26	39,425
Chêne déclassé				1														1	0,611
Frêne			4	6	3	2	1	3										19	18,310
Frêne déclassé				3														3	2,137
Merisier				2	1	1												4	3,355
Total	0	0	5	20	9	12	16	8	7	3	5	0	0	0	0	0	0	85	114,193

Soit 85 tiges pouvant cuber 114 m3 BO

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :



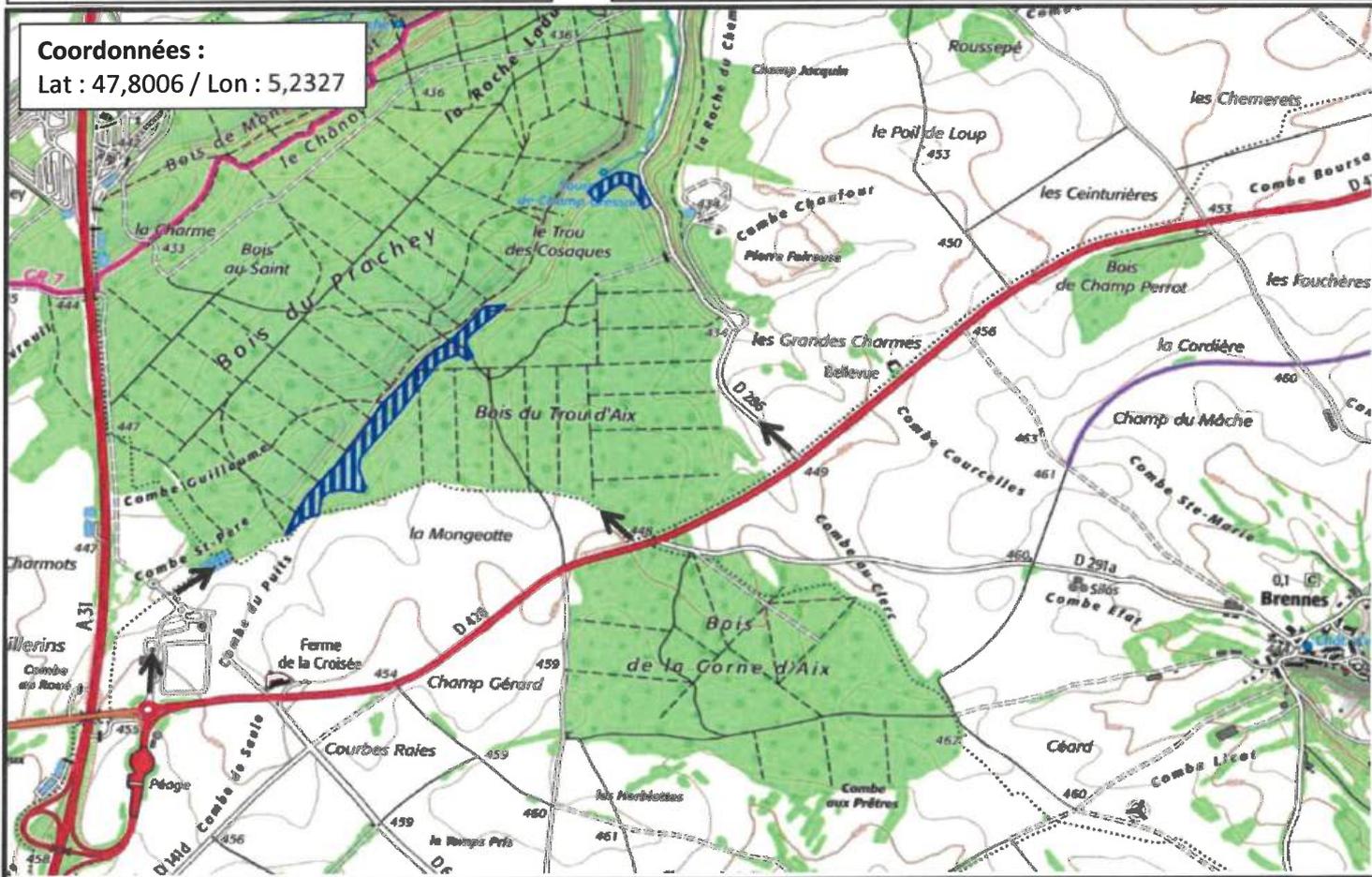
Signes distinctifs :	Erables martelés CPF au pied, ceinturés et numérotés à la peinture bleue longue durée.	article 49
Conditions d'exploitation :	Autres essences martelées à la peinture bleue. Houpiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant.	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Troudeix Commune : Noidant-le-Rocheux Lieu-dit : Bois du Trou d'Aix Parcelles : 1p-3p-11p-12p-13p Surface : 6 hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	
TVA : Charges :	20% néant	

Diamètre Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
	Erable sycomore							2	8	9	19	8	10	7	1		
Erable plane												1				1	2,6
Frêne					2	7	10	4	3	3	3					32	31,5
Frêne déclassé						1	2		1	1	1					6	8,1
Chêne déclassé							2		1	1						4	3,7
Hêtre															1	1	1,9
Total	0	0	0	0	2	8	16	12	14	24	12	11	7	1	1	108	147,7

Soit 108 tiges pouvant cuber 148 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



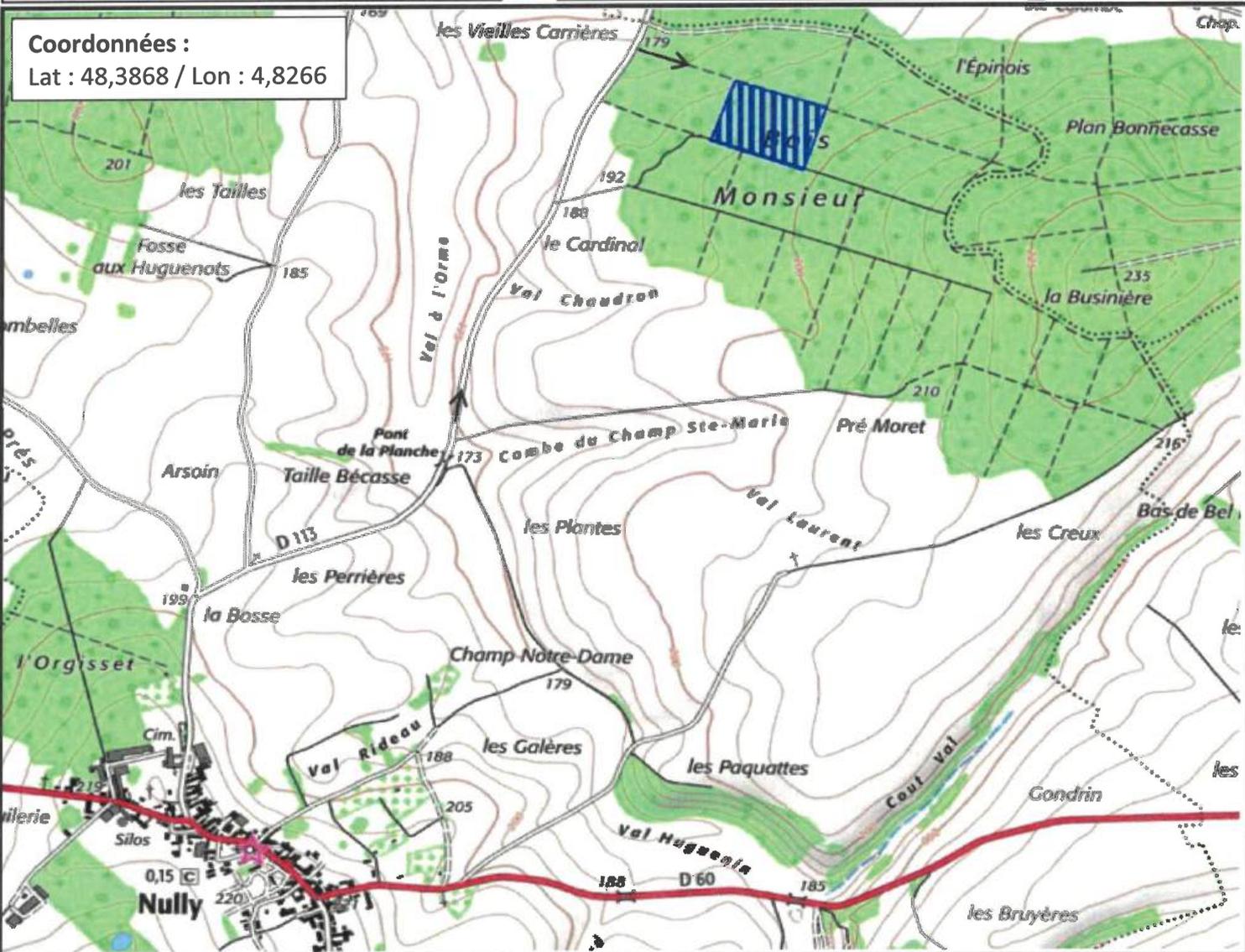
Signes distinctifs :	Marteau au corps et à la racine avec de la peinture rouge.	article 50
Conditions d'exploitation :	Taillis et houpriers réservés.	Lot PEFC N°10-21-11/157
Conditions de débardage :	Par tranches et chemins existants. Place de dépôt aménagée.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de THORS
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 15/04/2026 pour l'abattage Fixés au 15/07/2026 pour le débardage	Commune : Nully Lieu-dit : Bois Monsieur Parcelle : 7 Surface : 5,4 hectares Type de coupe : Jardinatoire Visite libre ou s'adresser à Monsieur JOLY Denis au 06-33-65-76-48 Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne					1	2	1	9	5	3	3	2	1	1		28	64,524
Total	0	0	0	0	1	2	1	9	5	3	3	2	1	1	0	28	64,524

Soit 28 tiges pouvant cuber 65 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture bleue longue durée.	article 51
Conditions d'exploitation :	Taillis réservé. Houppiers obligatoires. Respect des réserves et zones de semis.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur GUILLAUMEE Jean Commune : Osne-le-Val Lieu-dit : Sur Beurtonval Parcelles : YA 6p Surface : 5 Hectares Type de coupe : Extraction
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Sortie par champ appartenant au propriétaire.	Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

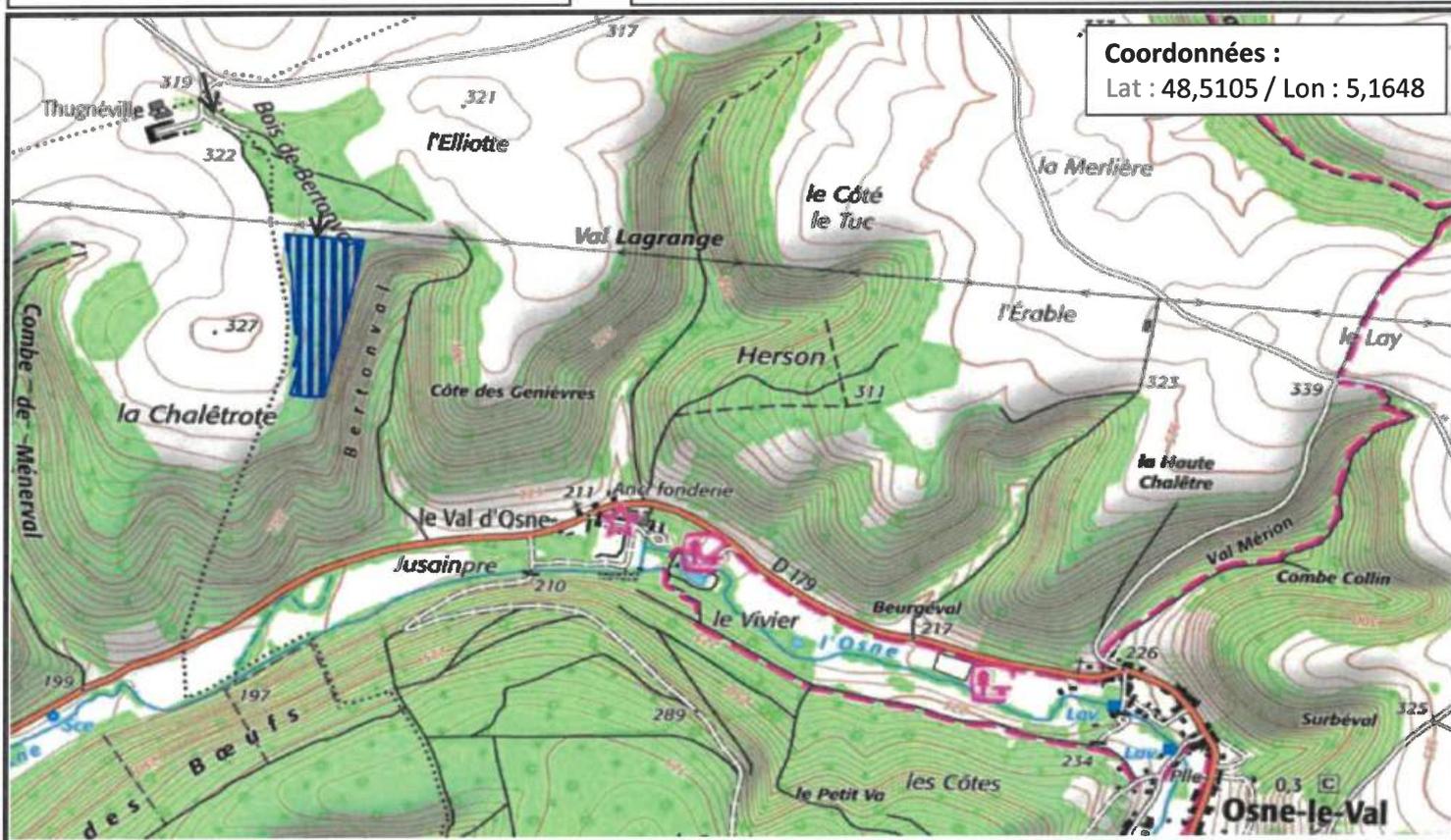
Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Charme			1	1	22	18	14	3	2							61	61,7
Hêtre							1	3	2	1	2	4	3	1	1	18	58,0
Chêne							3	1	3	2						9	18,4
Chêne déclassé				2	1	1	1	3								8	10,0
Frêne			3	5	4	1										13	9,7
Bouleau									1							1	2,7
Tremble						1										1	1,4
Merisier							1									1	1,2
Total	0	0	4	8	27	21	20	10	8	3	2	4	3	1	1	112	163,1

Soit 112 tiges pouvant cuber 163 M³ (BO) + 217 M³ (BI) soit un total de 380 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:



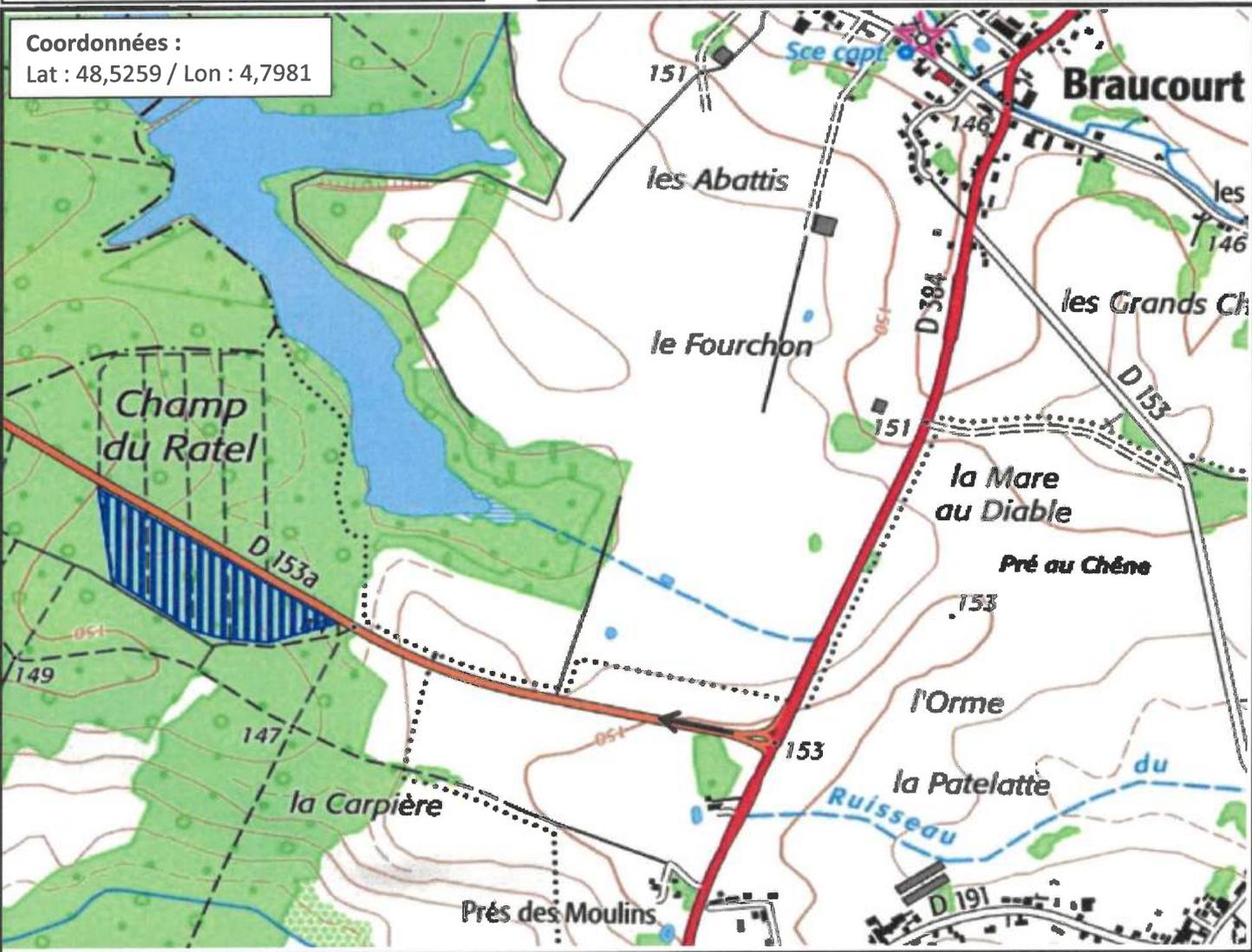
Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 52
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Madame PIOT Janine
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Stockage bord de route.	Commune : Planrupt Lieu-dit : Champ du Ratel Parcelles : A 727-728 Surface : 5,8 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2025 - Coupe normale	Visite libre.
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Tilleul				4	5	15	8	12	5	3	4	2				58	87,0
Frêne									1							1	1,9
Total	0	0	0	4	5	15	8	12	6	3	4	2	0	0	0	59	88,8

Soit 59 tiges pouvant cuber 89 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois martelés CPF au corps et à la racine à la peinture orange ou rouge.	article 53
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DOYEN Thomas
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants. Route forestière appartenant au propriétaire et place de dépôts existantes.	Commune : Praslay Lieu-dit : Petits Essarts Parcelles : 1p-2p-4p Surface : 12 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

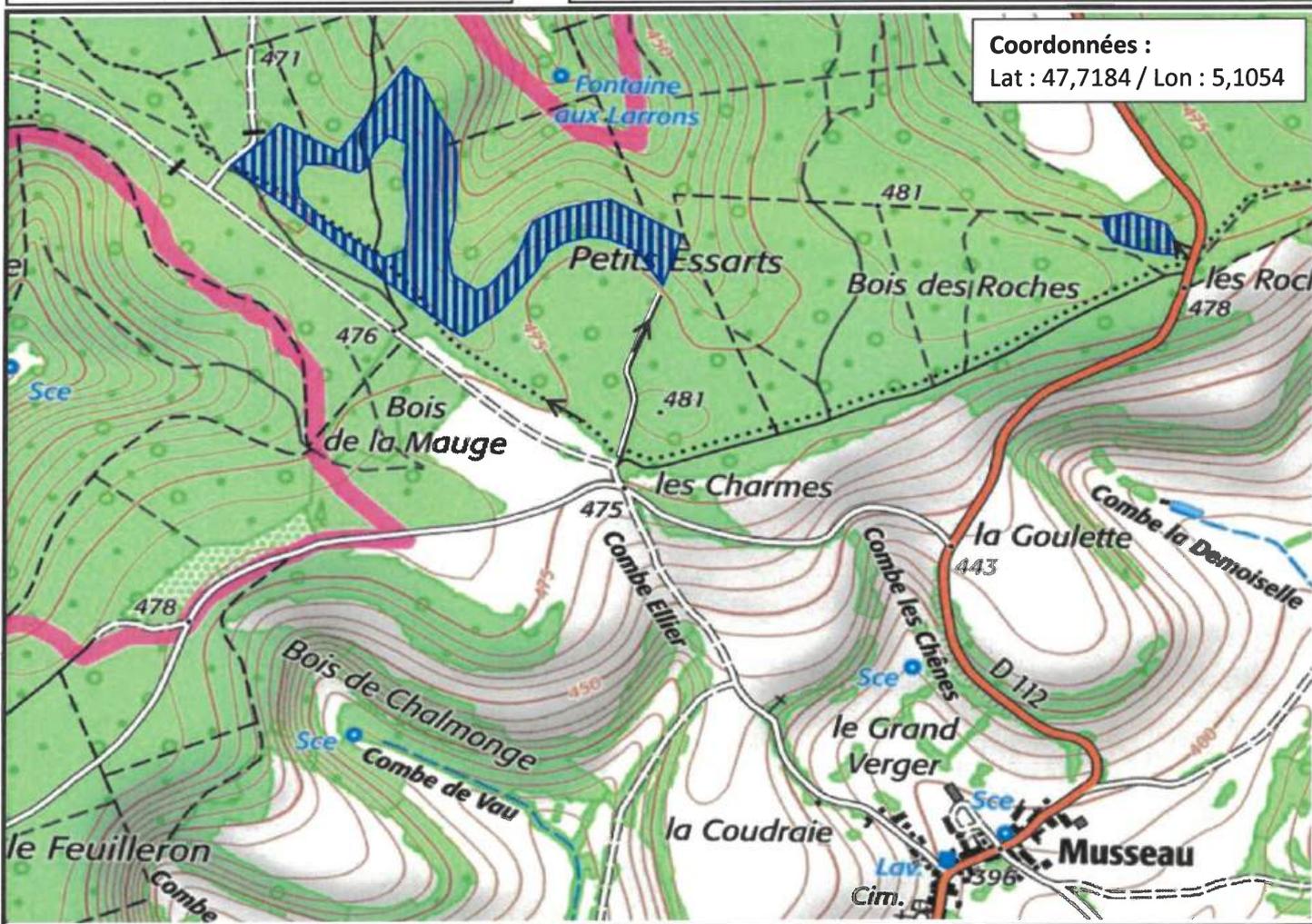
Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre			1	1	3	17	34	14	5	2	1					78	121,0
Hêtre déclassé			1	2												3	2,0
Frêne			2	3	1											6	4,9
Epicéa				1		2	1									4	7,6
Total	0	0	4	7	4	19	35	14	5	2	1	0	0	0	0	91	135,6

Soit 91 tiges pouvant cuber 136 M³ (BO) + 157 (BI) soit un total de 293 (BO+BI)

Prix de retrait :

offres:

Prix de vente :



Signes distinctifs : traits à la peinture rouge

article 54

Conditions d'exploitation : Houppiers et Taillis obligatoires
Abattage dirigé sur les parcelles concernées

Lot apporté à CPF 52 par plusieurs propriétaires

Commune : PRESSIGNY

Lieu-dit : cote brosse d'auro

Parcelles : ZL 3 - 4

Surface : 1,90 Ha

Type de coupe : taillis

Point GPS

47,726731

5,682669

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Conditions de débardage : Débardage uniquement par temps sec . Sortie par chemin avec état des lieux.

Place de stockage : limitée le long du CD

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/06/2026 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

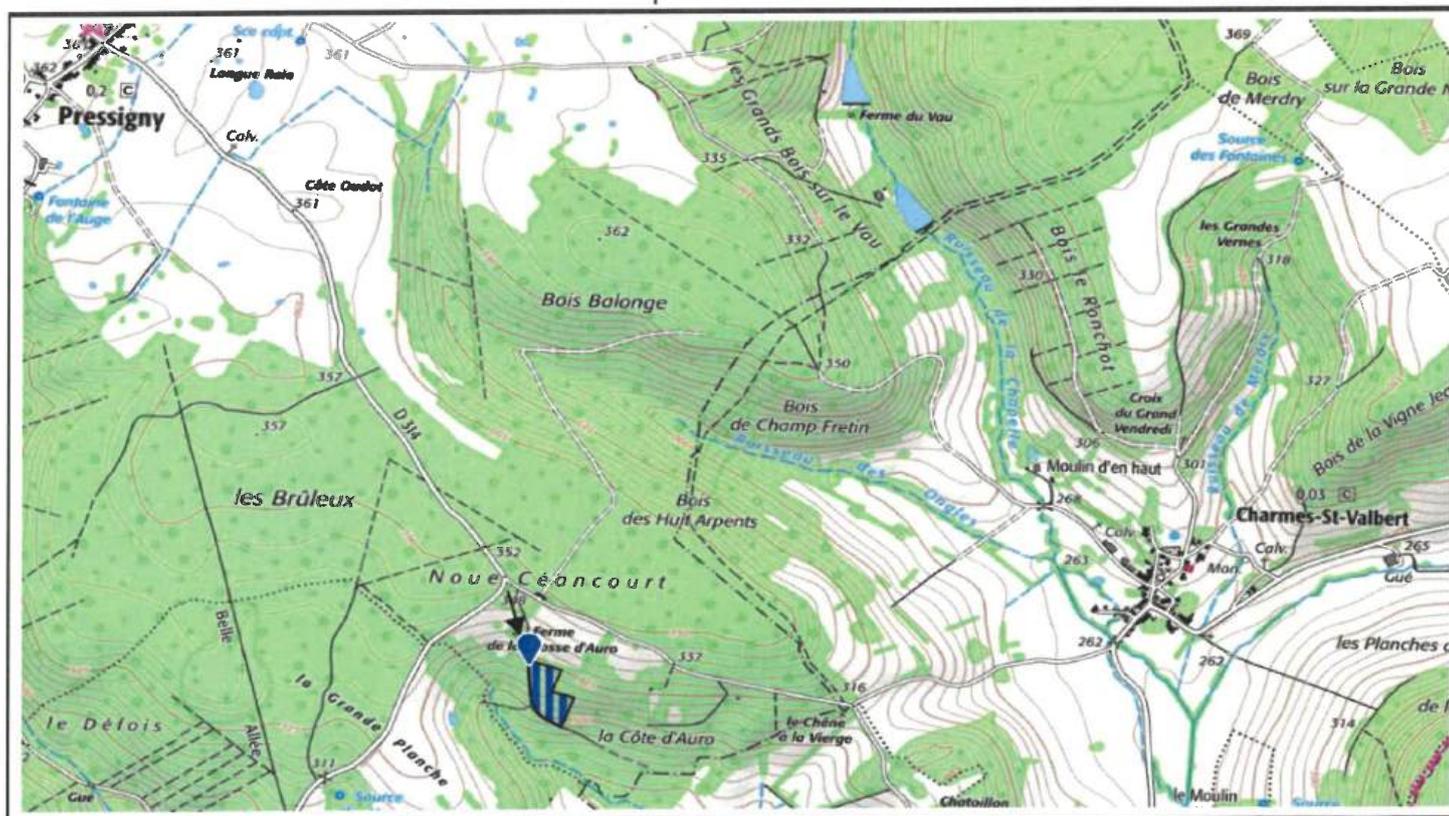
Diamètre																	Nombre de pieds	Volume total M ³	
	Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80			85
Acacia	151	153	129	98	57	29	13	7	2									639	201,476
Bois durs	93	58	34	17	10	11	4											227	43,820
Frêne	10	12	21	11	7	4	1											66	26,707
Merisier		1	2	7	1	4	3	1										19	15,927
Aulne				1	2	4		1										8	8,276
Chêne									1		1							2	7,522
Hêtre										1								1	3,454
Sapin pectiné		1			1	1	1		2		1							7	8,770
Secs		3	11	7	7	6	4	4	2									44	25,321
Résineux secs						3	1					1						5	0,000
TOTAL	254	228	197	141	85	62	27	13	7	1	2	1	0	0	0	0	1018	341,273	

Soit 1018 tiges pouvant cuber 341 m3 BO + BI

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :



Signes distinctifs : flaches + peinture bleue

article 55

Conditions Houppiers obligatoires
 d'exploitation : Taillis réservé
 Abattage dirigé sur la parcelle concernée
 Cablage si nécessaire
 Conditions de Débardage **impérativement par temps sec**
 débardage : Sortie par la forêt communale et propriété voisine
sur accord des propriétaires
 site Natura 2000 FR2100345

Lot apporté à CPF 52 par l'indivision
 GARDIENNET

Commune : PRESSIGNY

Lieu-dit : theurel

Parcelle : B 301

Surface : 1,983

Type de coupe : extraction

Place de stockage : en bordure du chemin rural

Point GPS

47,736363

5,6479

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/09/2025 - coupe à délais impératifs

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M ³
Essence																		
Frêne			13	10	17	22	17	22	12	10	2						125	91,256
Chêne								2	2	3	5	3	3	2	2	2	24	76,915
Aulne			6	1	4	5	7	5	4	1		1					34	26,811
Bois durs				1	2	1	1			1							6	1,927
Hêtre													1				1	2,595
Merisier					1	1	1										3	1,113
Sapin pectiné															1		1	4,678
Sec				5	5	9	4	3	1			2	1				30	0,000
Total	0	0	19	17	29	38	30	32	19	15	7	6	5	2	3	2	224	205,295

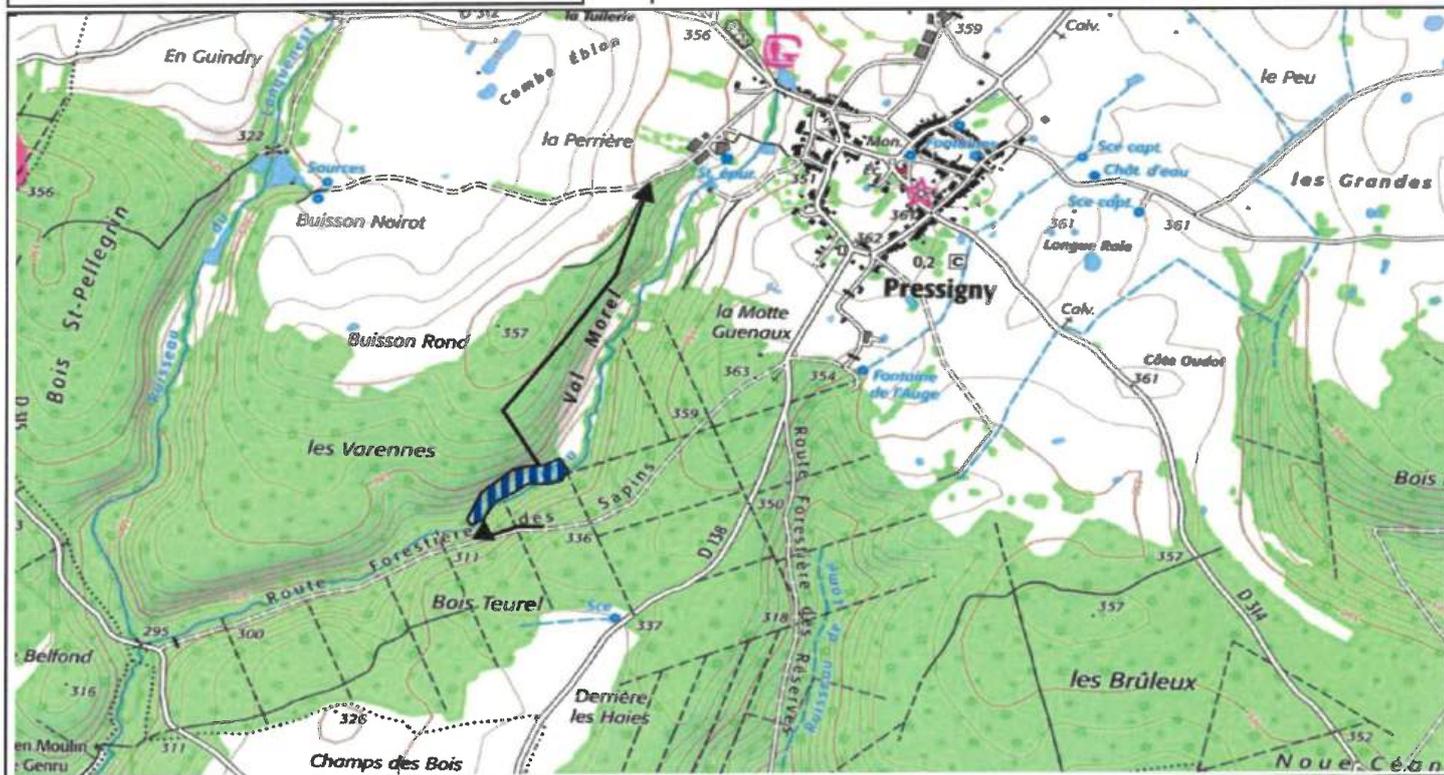
Soit 110 tiges de diamètre de 40 et + pouvant cuber 205 m3 BO

114 perches et brins + houppiers + secs estimés à 250 m3 BI = volume total de 455 m3 BO + BI

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :



Signes distinctifs : traits à la peinture ORANGE

article 56

Lot PEFC 10-21-11/1688

Lot apporté à CPF 52 par le GF DES
TROIS SAPINS

Commune : PUELLEMONTIER

Lieu-dit : bois d'hametel

Parcelle : A 195 - 300 - 301 - 307 - 322 - 497

Surface : 11,50 Ha

Type de coupe : extraction

Point GPS

48,487940/4,6893741

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Conditions Houppiers réservés decoupe diamètre 30 cm
d'exploitation : Taillis réservé

Conditions de Débardage uniquement par temps sec
débardage :

Place de stockage : sur place de stockage aménagée en bordure

Délais d'exploitation de CD

et de vidange : fixés au 30/09/2025 - coupe normale

TVA : 20%

Charges : néant

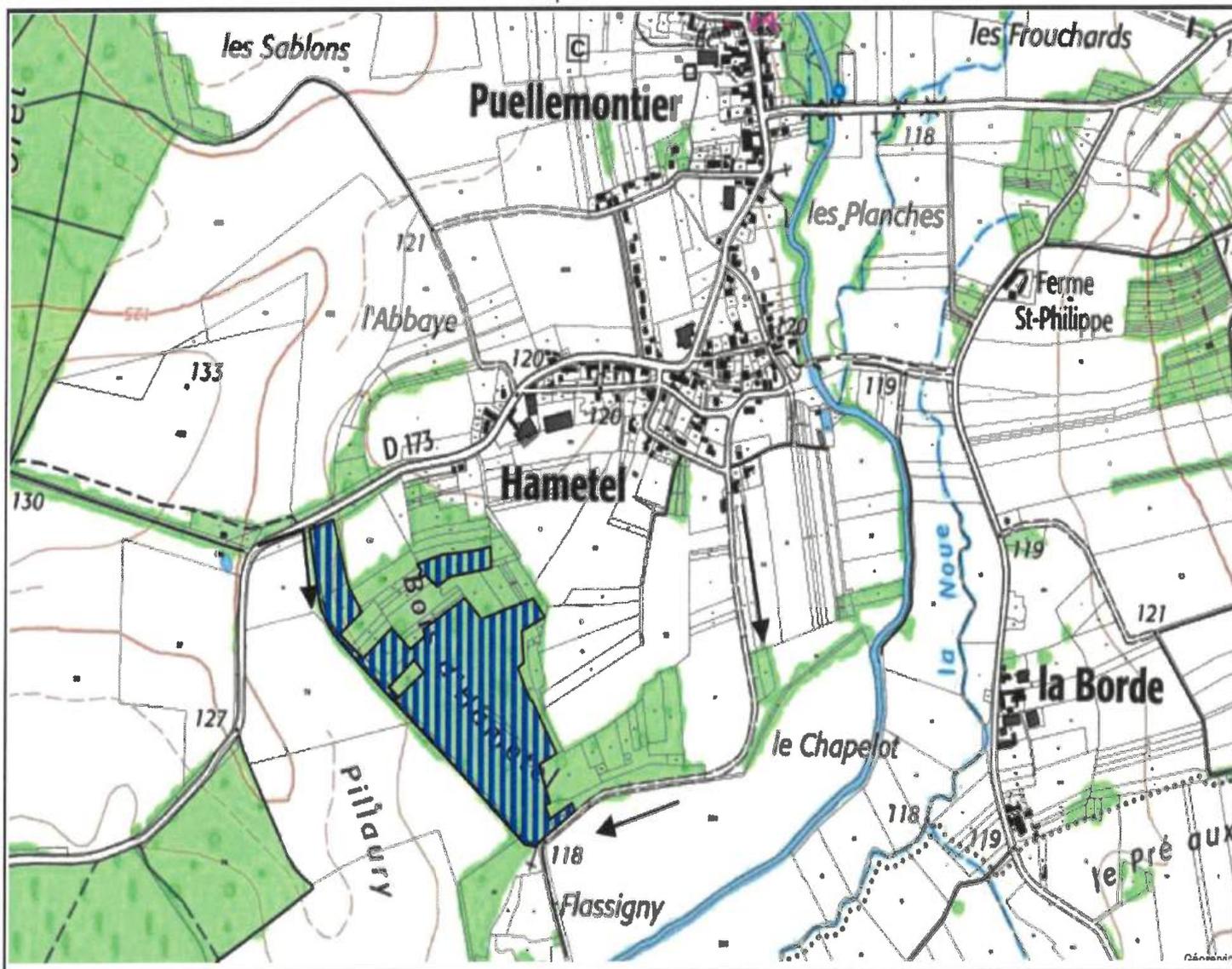
Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total M ³
Essence																		
Chêne				5	23	18	31	54	49	40	21	9	5	4			259	658,272
Chêne déclassé							1										1	1,496
Total	0	0	0	5	23	18	32	54	49	40	21	9	5	4	0	0	260	659,768

Soit 260 tiges pouvant cuber 660 m3 BO

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :

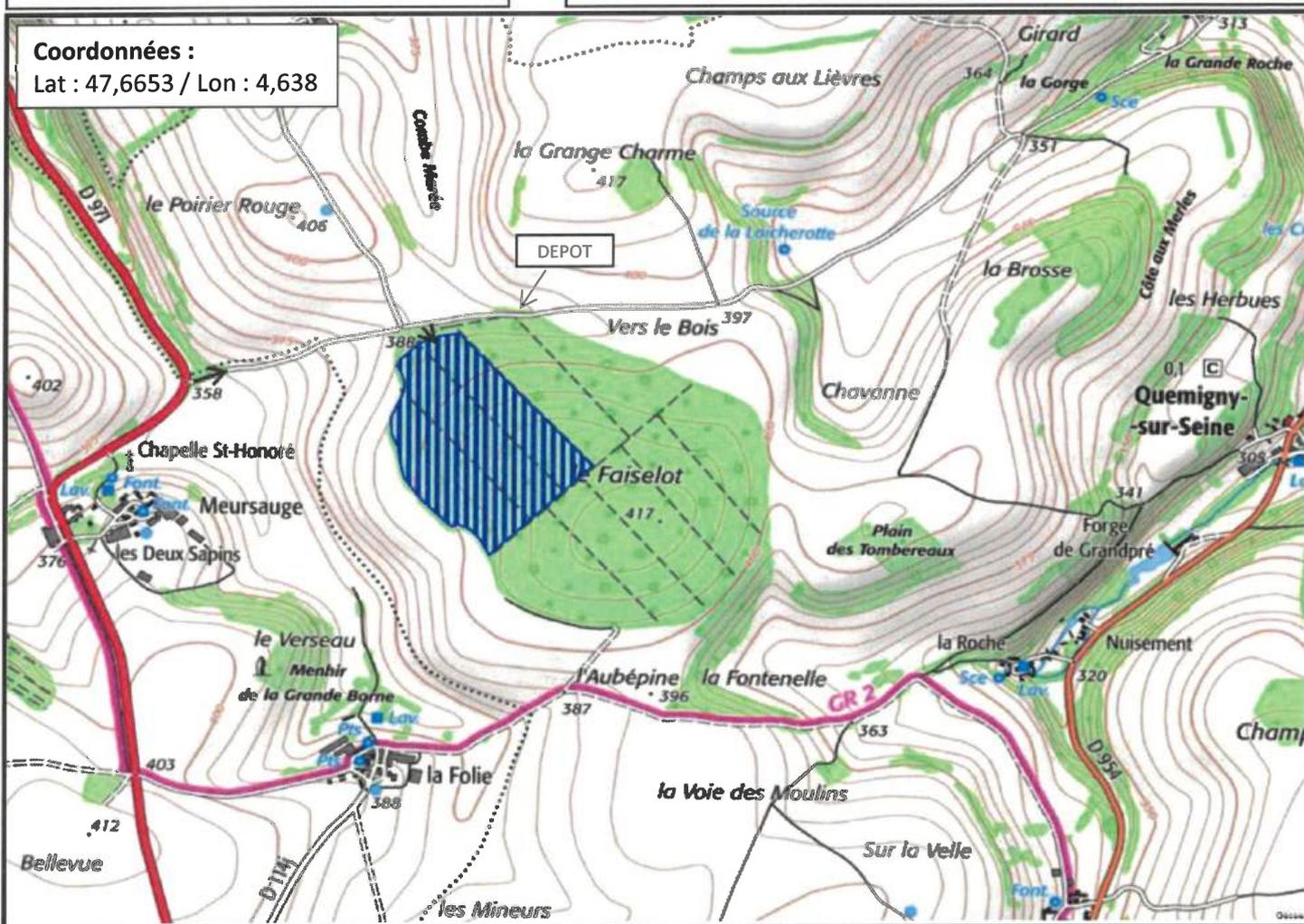


Signes distinctifs :	Bois martelés CPF à la peinture orange.	article 57
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves.	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants et par cloisonnements indiqués à la peinture bleue.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DOYEN Thomas Commune : Quemigny-sur-Seine (21) Lieu-dit : Le Faiselot Parcelles : 1-2-3 Surface : 19 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre				3	12	22	30	26	25	10	1					129	194,6
Hêtre déclassé				4	9	4	7	3	3							30	33,6
Chêne déclassé		4	6	5	1											16	8,8
Frêne				2												2	1,3
Total	0	4	6	14	22	26	37	29	28	10	1	0	0	0	0	177	238,3

Soit 177 tiges pouvant cuber 238 M³ (BO) + 262 (BI) soit un total de 500 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs : Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les bois secs, marqués de zéros, sont obligatoirement à exploiter et évacuer.

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires. Feuillus réservés. Respect des réserves.

Conditions de débardage : Par chemins et cloisonnements existants. Places de dépôts existantes.

Délais d'exploitation et de vidange: Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale

TVA : 20%

Charges : néant

article 58

Lot apporté à CPF 52 par le GF de l'Essart-Renard

Communes : Richebourg / Foulain

Lieu-dit : L'Essart-Renard

Parcelles : 1-4

Surface : 17 Hectares

Type de coupe : Eclaircie

Visite libre

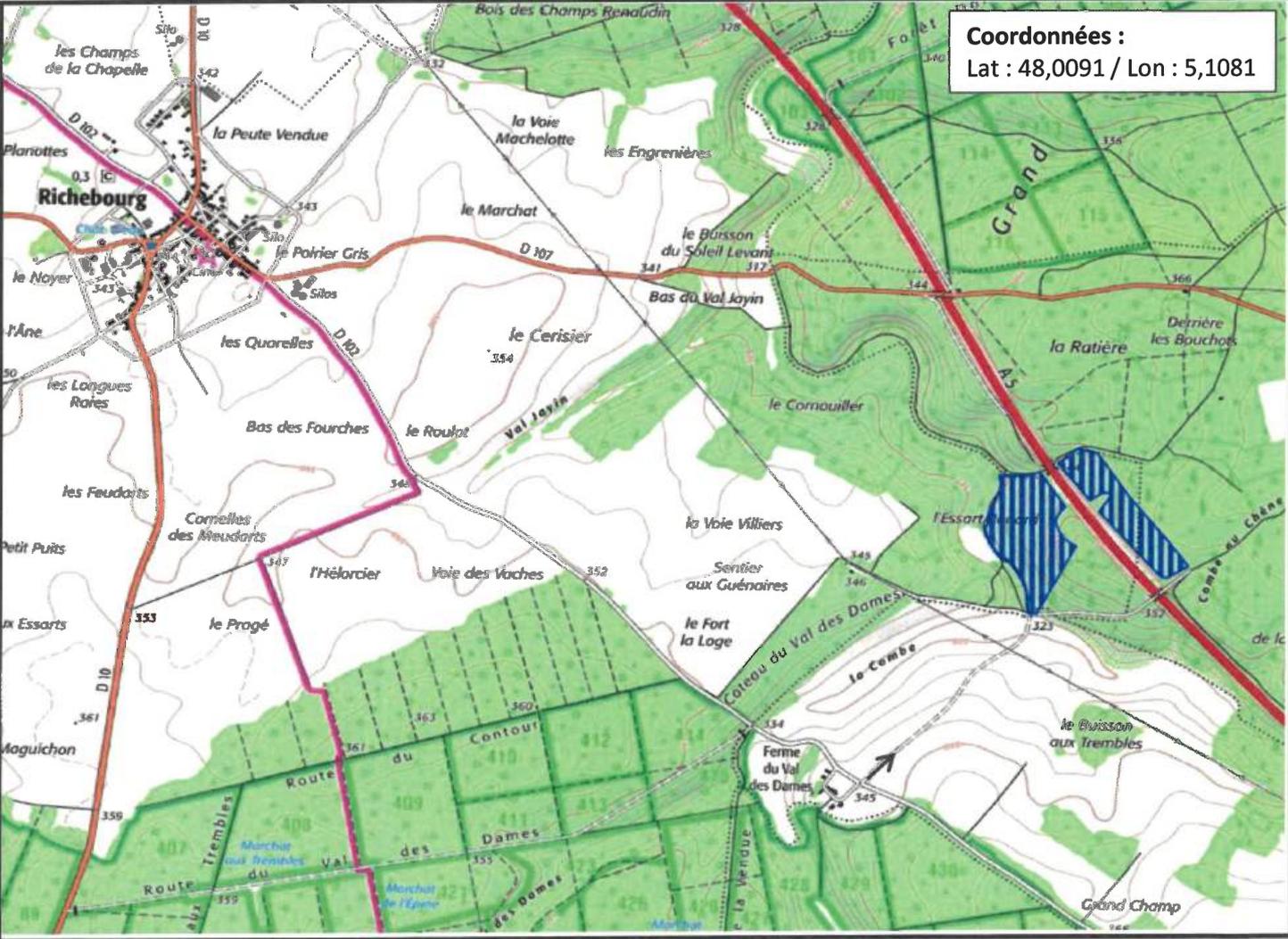
Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
	Pin sylvestre		2	4	21	55	117	252	206	163	49	15	7	3			
Pin sec			1	6	13	9	3									32	22,0
Epicéa		2	4	5	5	5	4	1	5		1	1		1		34	38,0
Total	0	4	9	32	73	131	259	207	168	49	16	8	3	1	0	960	1319,4

Soit 960 tiges pouvant cuber 1319 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



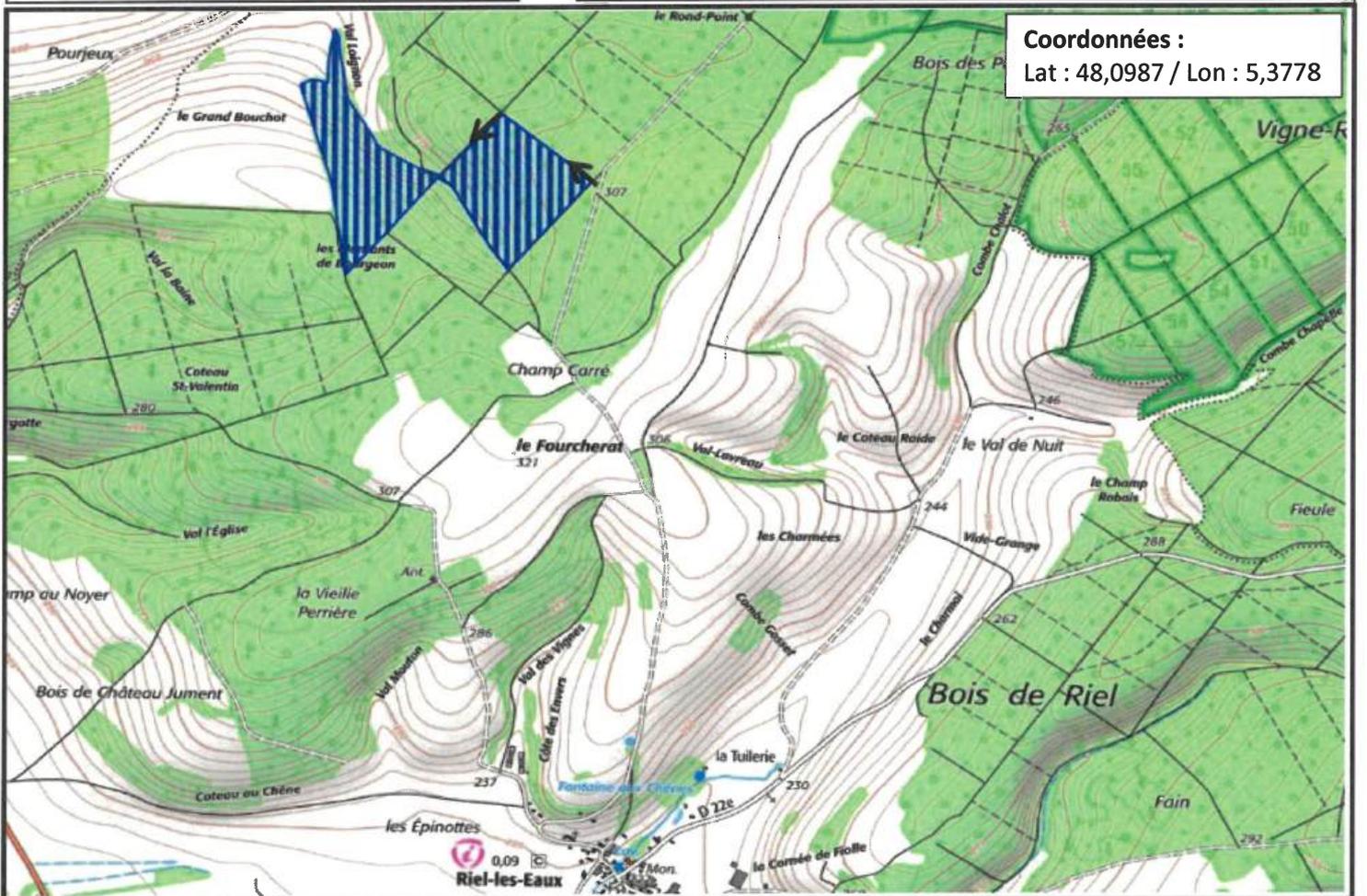
Signes distinctifs :	Bois martelés CPF à la peinture rouge. Les secs et châblis sont à exploiter et évacuer.	article 59
Conditions d'exploitation :	Houppiers à façonner hors sève. Taillis réservé. Abattage en direction des cloisonnements existants. Respect des réserves et des zones de régénération. Câblage des bois le nécessitant.	Lot PEFC N° 10-21-11/17
Conditions de débardage :	Par cloisonnements existants. Etat des lieux des tranches avant et après exploitation. Places de dépôt existantes. Etat des lieux avec la mairie au 06.31.35.42.60 pour la sortie vers le village.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Bois des Forts Commune : Riel-les-Eaux (21) Lieu-dit : Domaine du Bois des Forts Parcelles : 8-9-28 Surface : 30 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/04/2026 - Coupe normale	Visite libre.
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre		1	7	19	36	54	51	79	56	50	35	26	7	3		424	630,6
Hêtre déclassé			1	5	6	16	2	13	10	7	2	1	1			64	69,7
Chêne déclassé				1	2	1	7	6	1							18	19,4
Erable champêtre						1										1	1,0
Charme						1										1	0,8
Total	0	1	8	25	44	73	60	98	67	57	37	27	8	3	0	508	721,6

Soit 508 tiges pouvant cuber 722 M³ (BO+BI) + 500 M³ (Houppiers) soit un total de 1 222 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

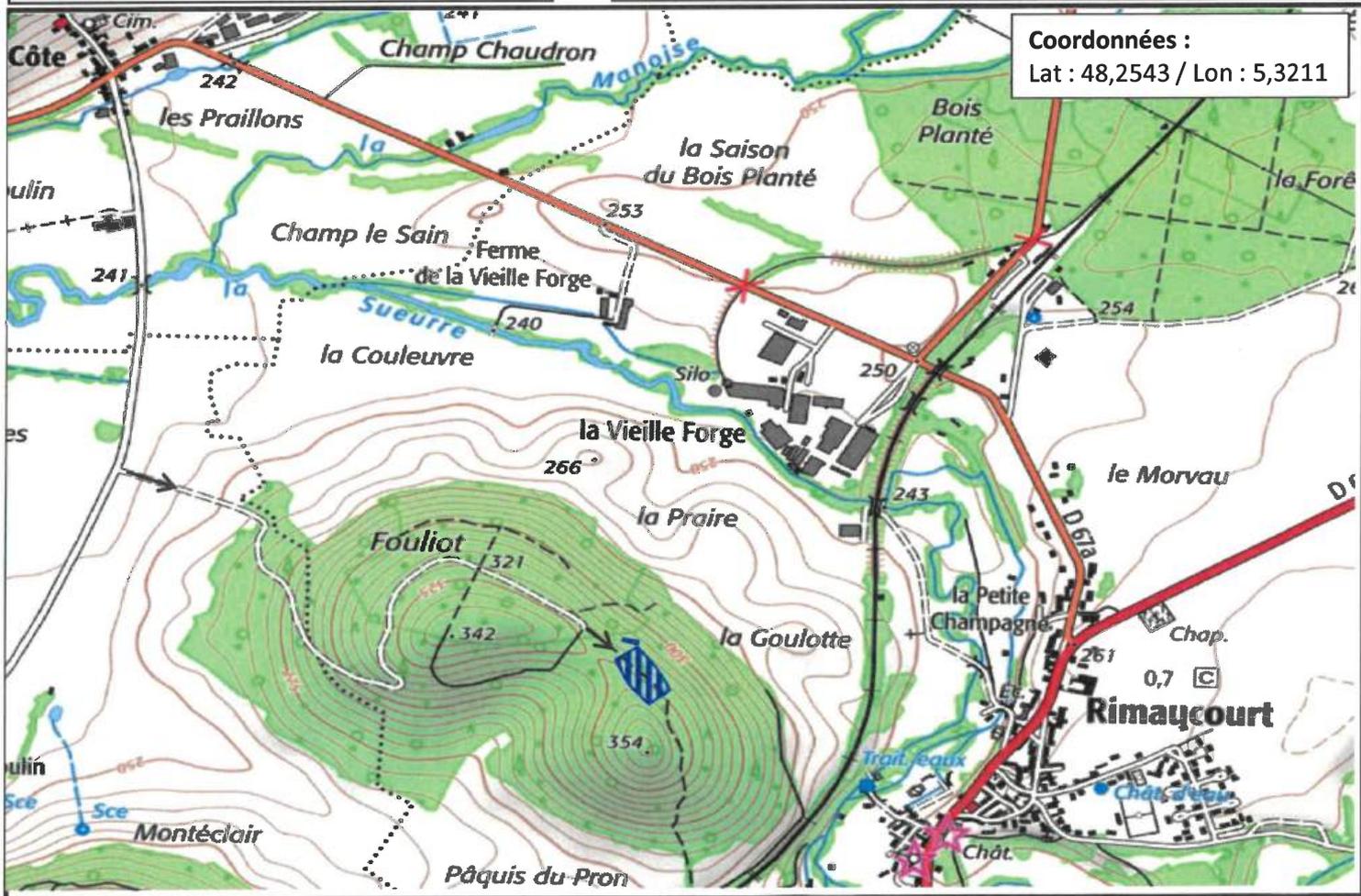


Signes distinctifs :	Bois marqués à la peinture rouge. Les secs et châblis font partie de la vente et sont à exploiter et évacuer.	article 60
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés. Respect des zones de régénération.	Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions de débardage :	Par chemins existants. Par temps sec. Place de dépôts existante.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin Communes : Rimaucourt Lieu-dit : Le Fouliot Parcelles : ZN 39p-46p Surface : 1 Hectare Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2025 - Coupe normale	Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Epicéa		2	17	18	20	19	7	1	1							85	55,8
Sapin pectiné				1		1	2	1		1	1					7	11,0
Mélèze			1	6	1	1										9	4,4
Epicéa sec			2		1		1									4	2,3
Pin sylvestre							1									1	1,3
Total	0	2	20	25	22	21	11	2	1	1	1	0	0	0	0	106	74,7

Soit 106 tiges pouvant cuber 75 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 61
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves et des zones de plantation.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur PIOT Dominique Commune : La Porte du Der Lieu-dit : La Boulaie Parcelles : 3-4 Surface : 27 Hectares Type de coupe : Amélioration
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Place dépôt existante.	Visite libre.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/04/2026 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

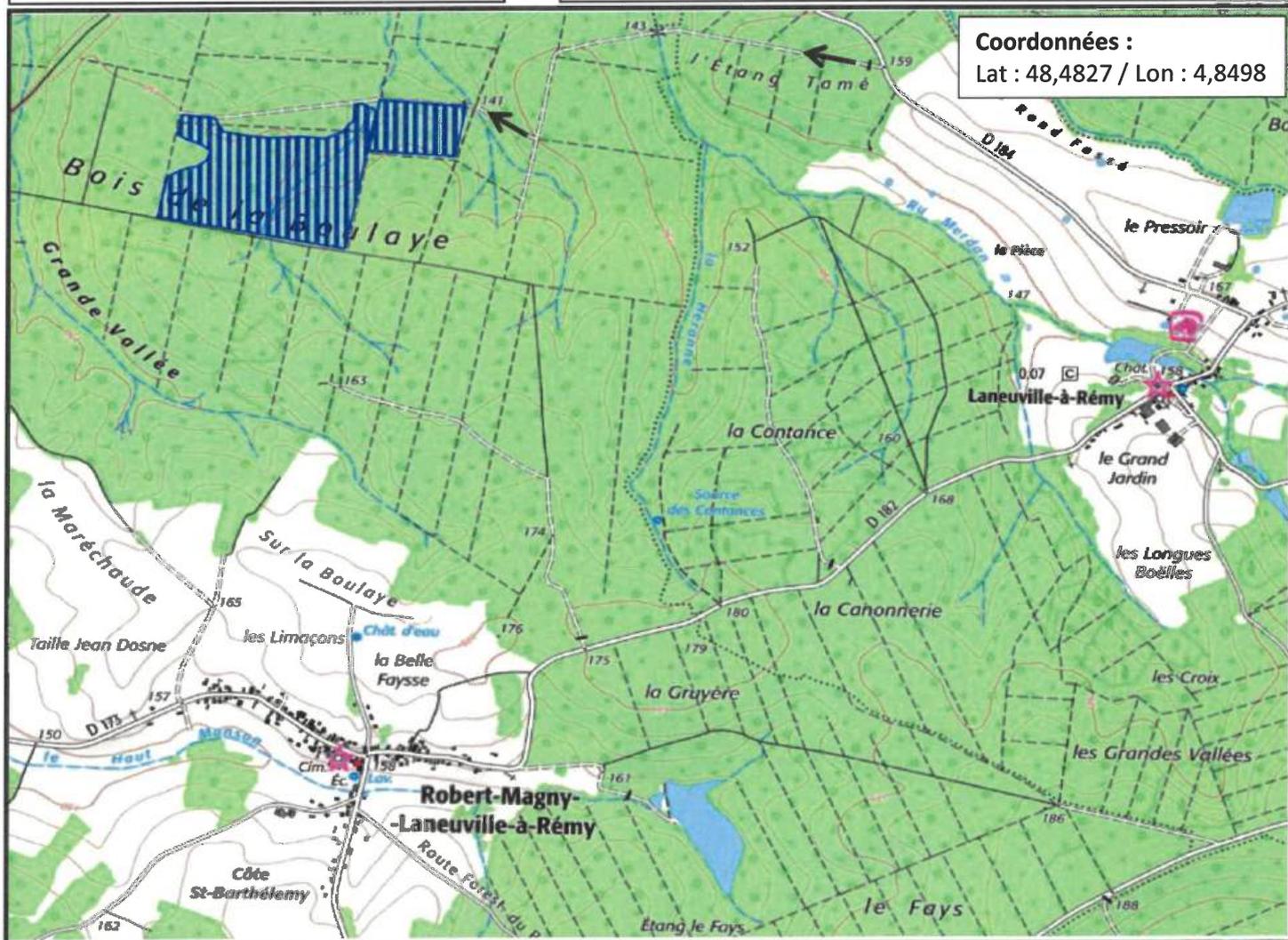
Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne					3	9	4	23	18	20	12	6	5	4	1	105	236,3
Chêne déclassé						1	2	2		2	2					9	16,6
Frêne										1	1					2	5,2
Total	0	0	0	0	3	10	6	25	18	23	15	6	5	4	1	116	258,1

Soit 116 tiges pouvant cuber 258 M³ (BO)

Prix de retrait :

offres:

Prix de vente :



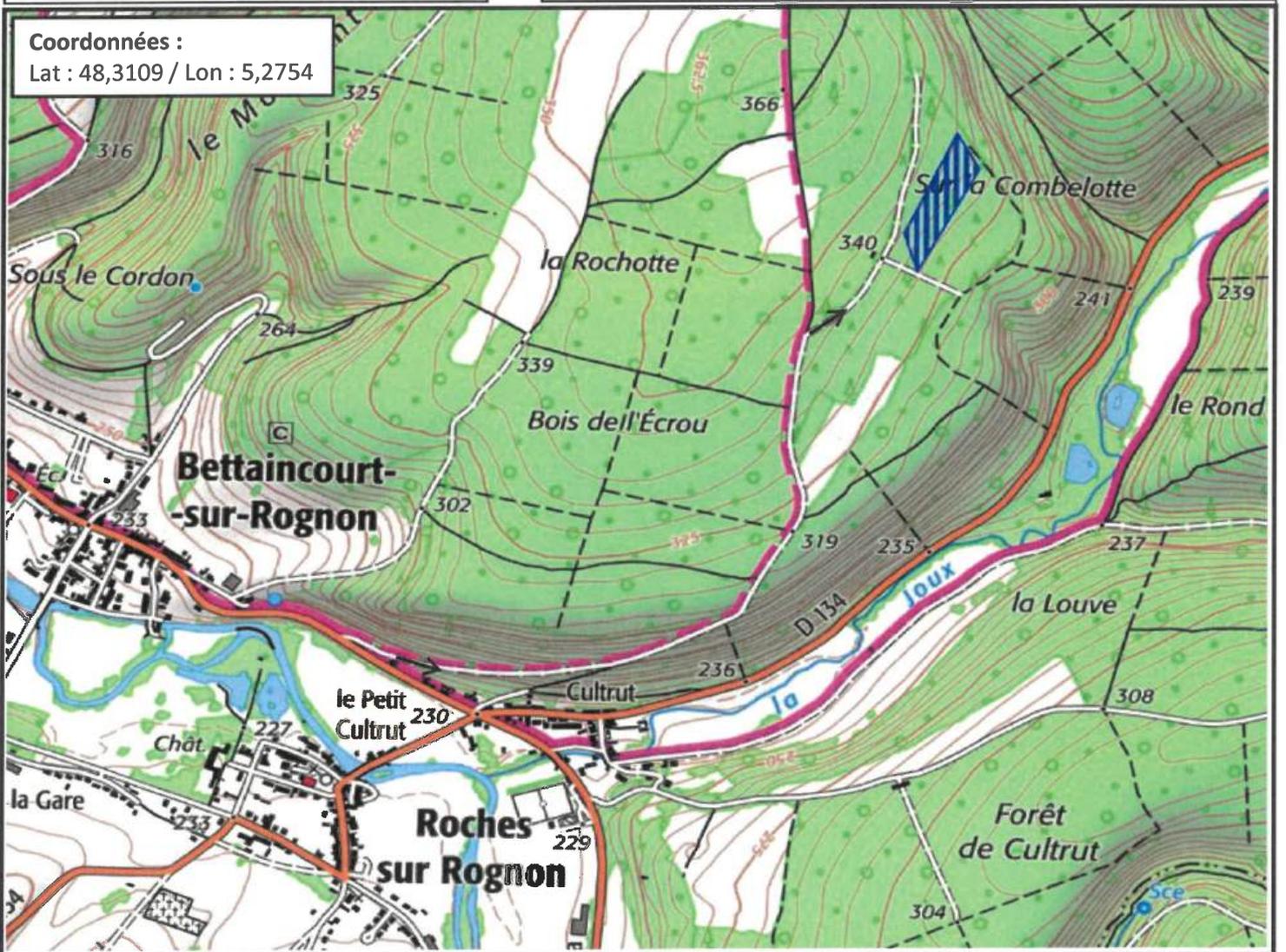
Signes distinctifs :	Bois pointés à la peinture bleue longue durée.	article 62
Conditions d'exploitation :	Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements. Respect des zones de régénération.	Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions de débardage :	Par chemins existants. Routes forestières et places de dépôt existantes.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin Commune : Roches-Bettaincourt Lieu-dit : Sur la Combelotte Parcelle : ZI 5p Surface : 1,7 Hectares Type de coupe : Rase
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre - Refermer la barrière après visite
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Douglas		1	12	22	21	31	49	50	23	10	1					220	350,0
Epicéa			1													1	0,4
Total	0	1	13	22	21	31	49	50	23	10	1	0	0	0	0	221	350,5

Soit 221 tiges pouvant cuber 350 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



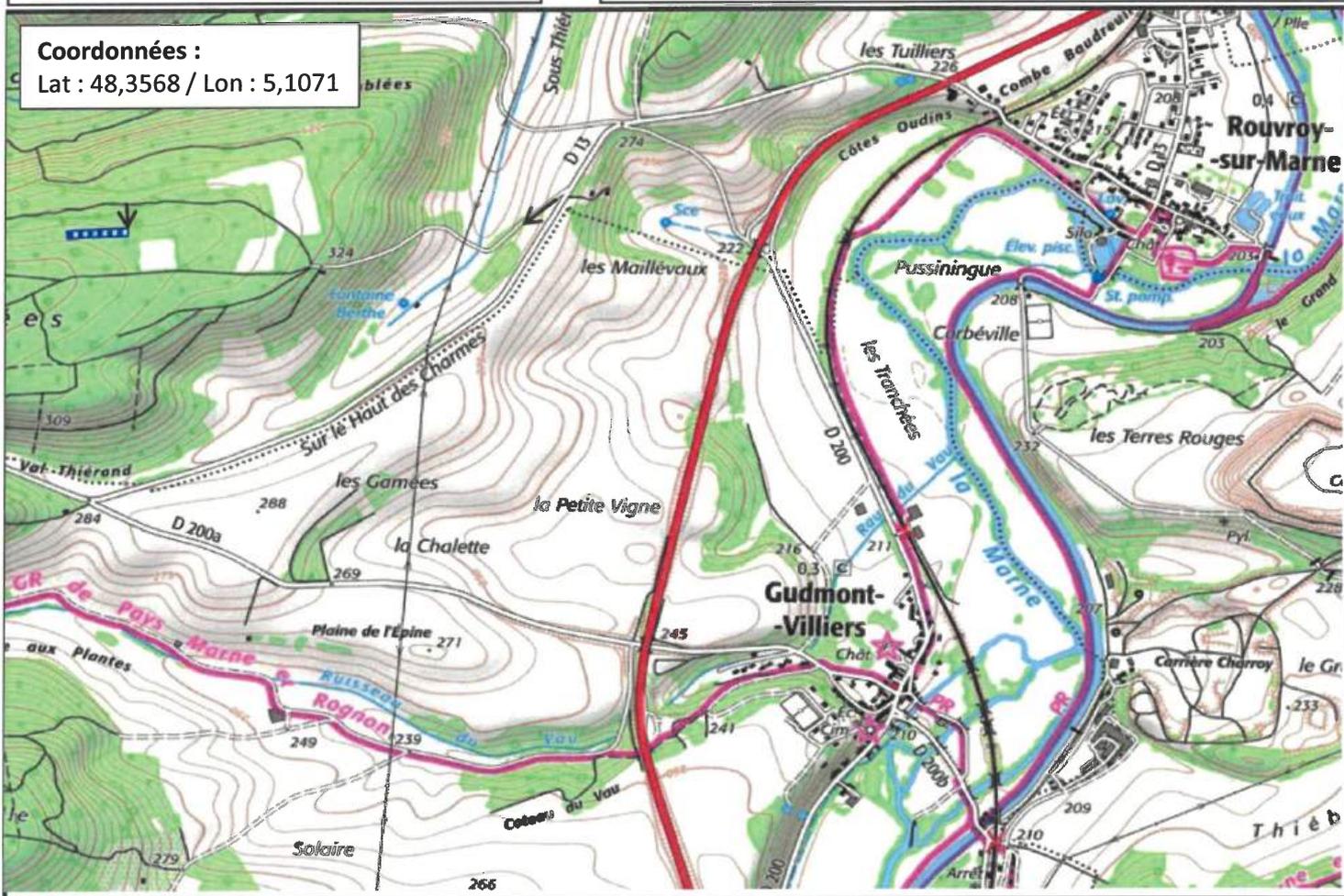
Signes distinctifs :	Bois martelés CPF au corps et à la racine et ceinturés à la peinture rouge.	article 63
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur BOUGY Francis
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant.	Commune : Rouvroy-sur-Marne Lieu-dit : Entre les deux chemins Parcelle : C 699 Surface : 43 Ares Type de coupe : Extraction Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne						1	2	2	6		2			1		14	33,7
Hêtre							2	2	3	1	1	2	1			12	32,9
Frêne							1		1							2	3,6
Frêne déclassé				1	2											3	2,3
Chêne déclassé					1											1	1,0
Total	0	0	0	1	3	1	5	4	10	1	3	2	1	1	0	32	73,4

Soit 32 tiges pouvant cuber 73 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



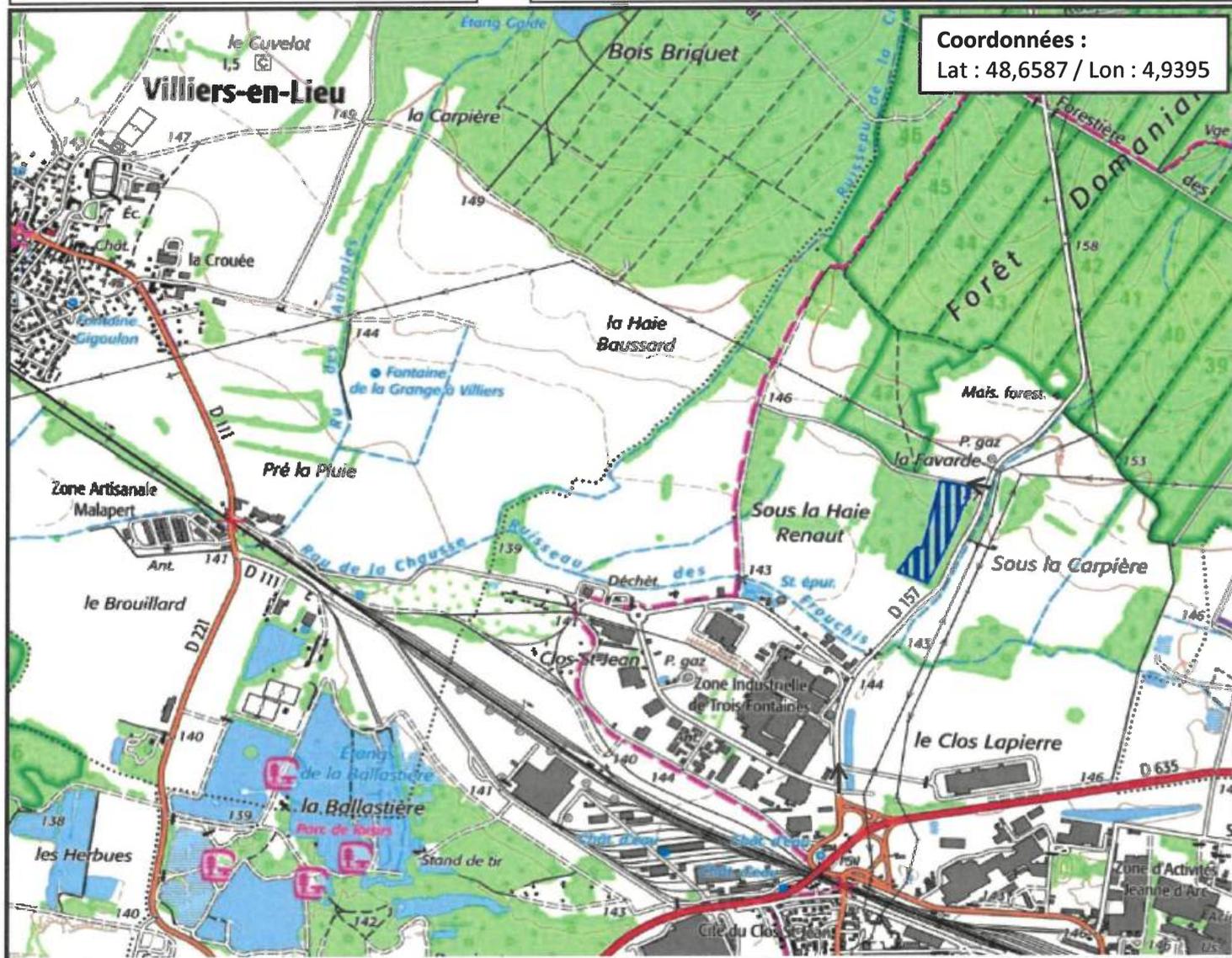
Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 64
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés.	Lot PEFC N° 10-21-11/431
Conditions de débardage :	Uniquement par temps sec et par chemin existant. Si la barrière est fermée, appeler la ville de Saint-Dizier au 03-25-07-31-31.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision BARAT-COMANDI Commune : Saint-Dizier Lieu-dit : Le Pommerot Parcelle : AH 14 Surface : 3 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/12/2025 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne							2	6	12	1	2	1		1		25	76,7
Total	0	0	0	0	0	0	2	6	12	1	2	1	0	1	0	25	76,7

Soit 25 tiges pouvant cuber 77 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



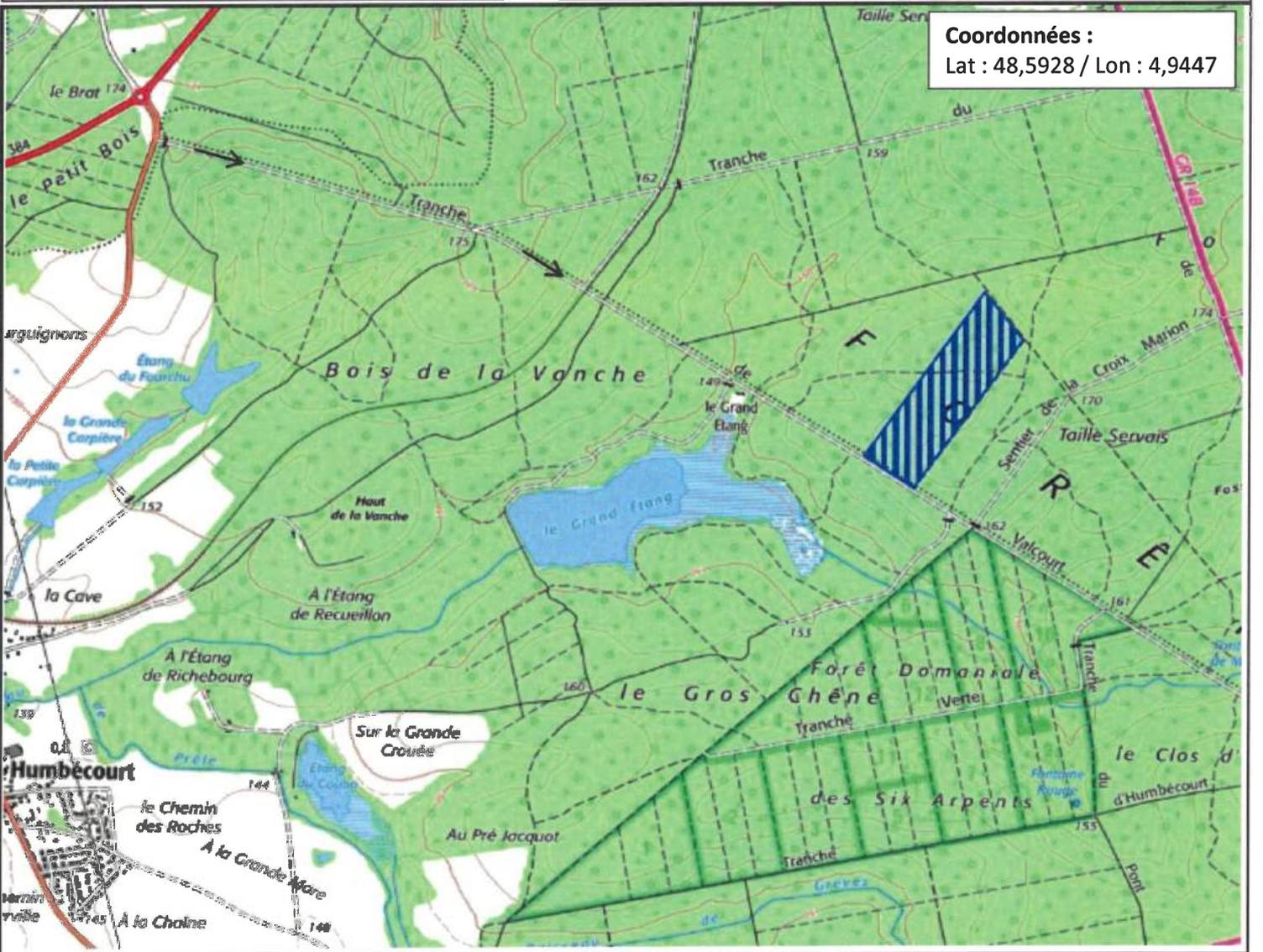
Signes distinctifs :	Bois numérotés à la peinture verte.	article 65
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.	Lot PEFC N°10-21-11/185
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/25, 29/06/25 et 30/09/25.	Commune : Saint-Dizier Lieu-dit : Forêt du Val Parcelle : 17 Lots 1-2 Surface : 14 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M.COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22 Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32
Délais d'exploitation et de vidange:	Exploitation interdite du 15/04 au 15/08 Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

Diamètre	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre			3	5	7	10	6	7	2	2						42	99,365
Total	0	0	3	5	7	10	6	7	2	2	0	0	0	0	0	42	99,4

Soit 42 tiges pouvant cuber 99 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



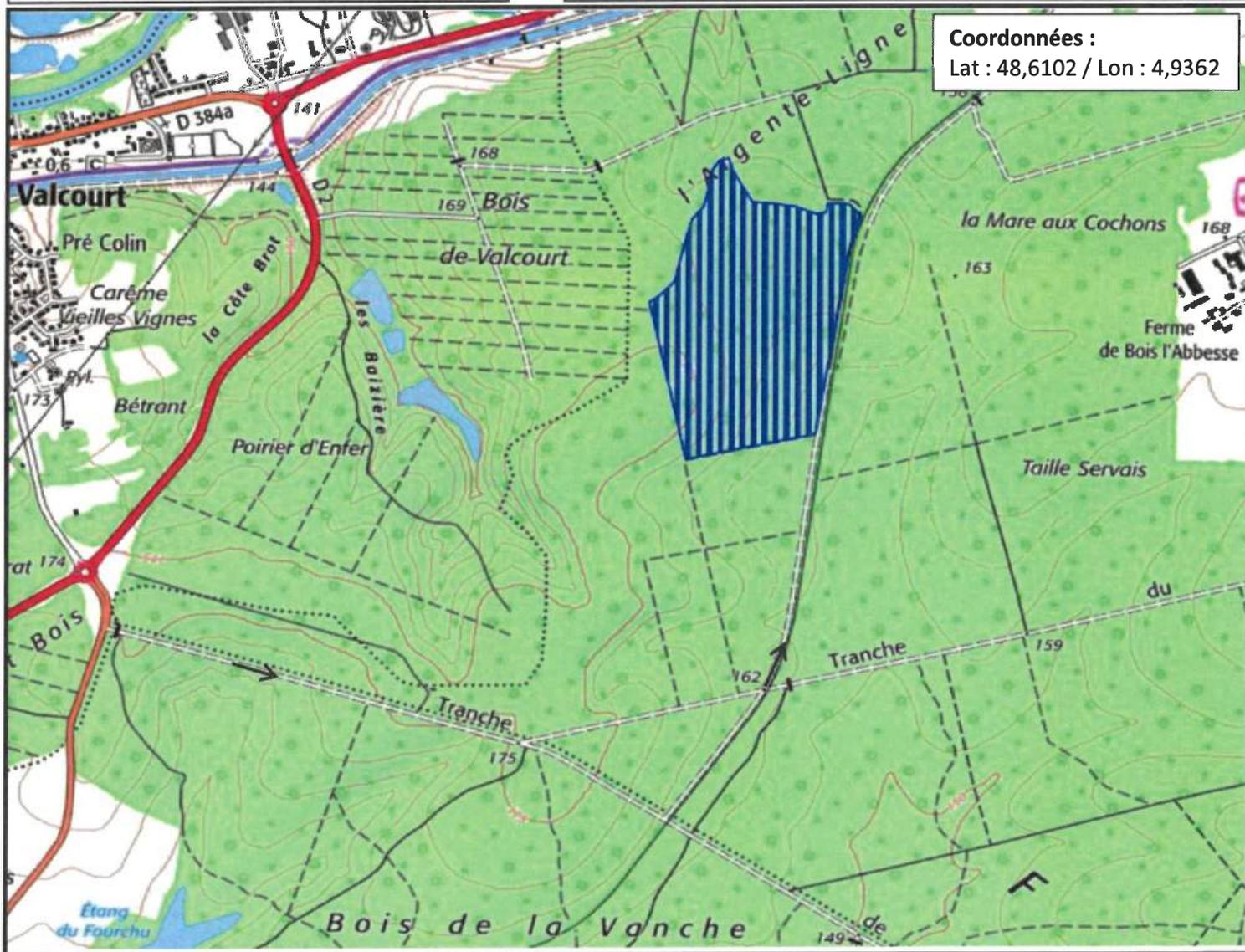
Signes distinctifs :	Bois numérotés à la peinture bleue.	article 66
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.	Lot PEFC N°10-21-11/185
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/25, 29/06/25 et 30/09/25.	Commune : Saint-Dizier Lieu-dit : Forêt du Val Parcelle : 8 Lots 1-2-3-4 Surface : 30 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M.COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22
Délais d'exploitation et de vidange:	Exploitation interdite du 15/04 au 15/08 Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

Diamètre	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Hêtre			1	10	11	21	24	21	17	9	8		2			124	334,554
Total	0	0	1	10	11	21	24	21	17	9	8	0	2	0	0	124	334,6

Soit 124 tiges pouvant cuber 335 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

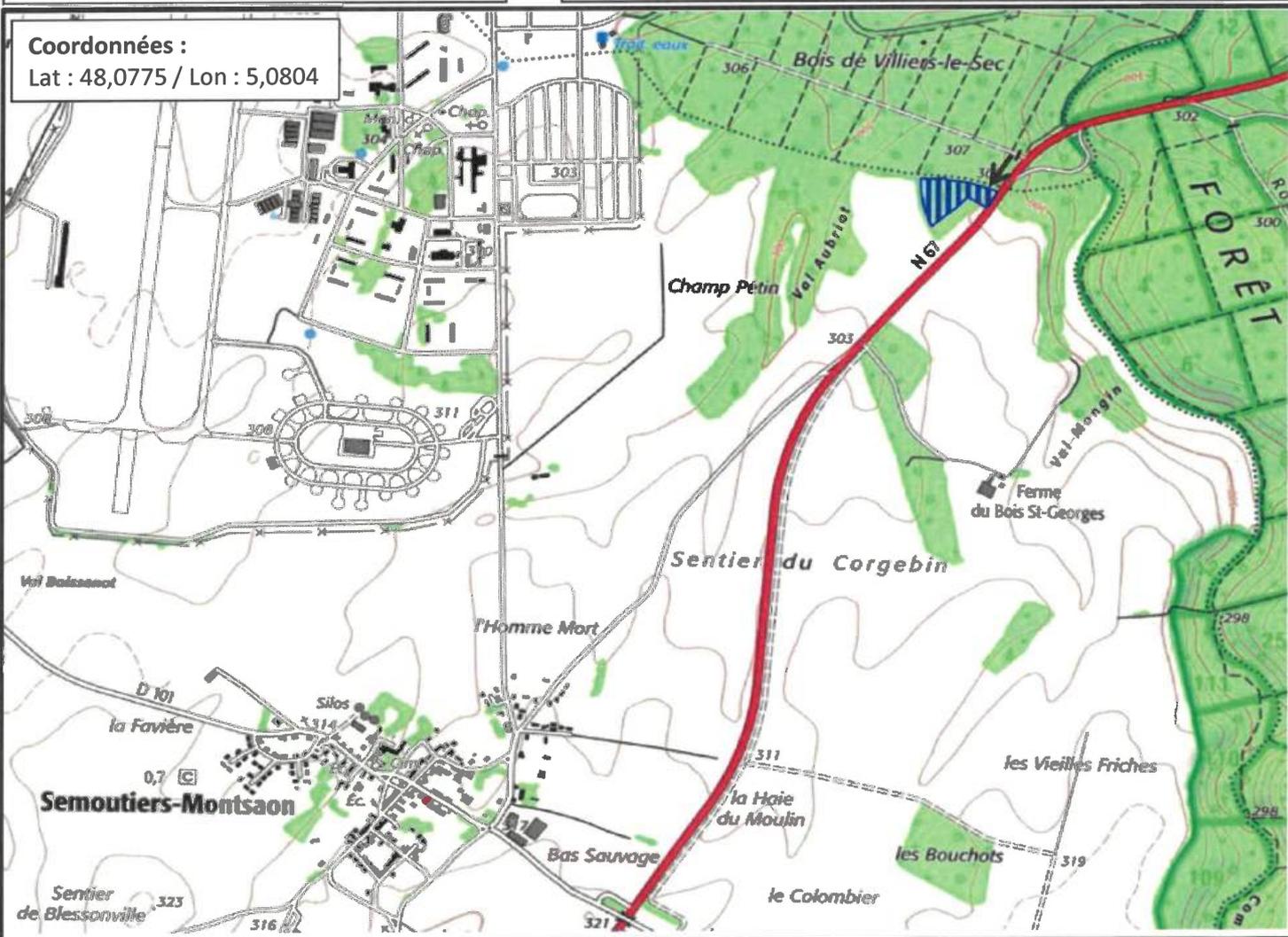


Signes distinctifs :	Bois marqués de points à la peinture. Les secs sont à exploiter et évacuer.	article 67
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par le GF BOURMUNOSÉ
Conditions de débardage :	Par cloisonnements existants et à ouvrir. Sortie par la forêt communale de Villiers-le-Sec. Par temps sec. Etat des lieux avant et après exploitation.	Commune : Semoutiers-Montsaon Lieu-dit : Champs longs Parcelle : ZR 18 Surface : 2 Hectares Type de coupe : Extraction résineuse
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/04/2026 - Coupe normale	Visite libre.
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Pin sylvestre				1	5	11	15	15	8	2						57	71,0
Sapin pectiné	197	115	54	22	7	1										396	44,9
Epicéa	164	31	43	9	2		1									250	24,4
Total	361	146	97	32	14	12	16	15	8	2	0	0	0	0	0	703	140,3

Soit 703 tiges pouvant cuber 140 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

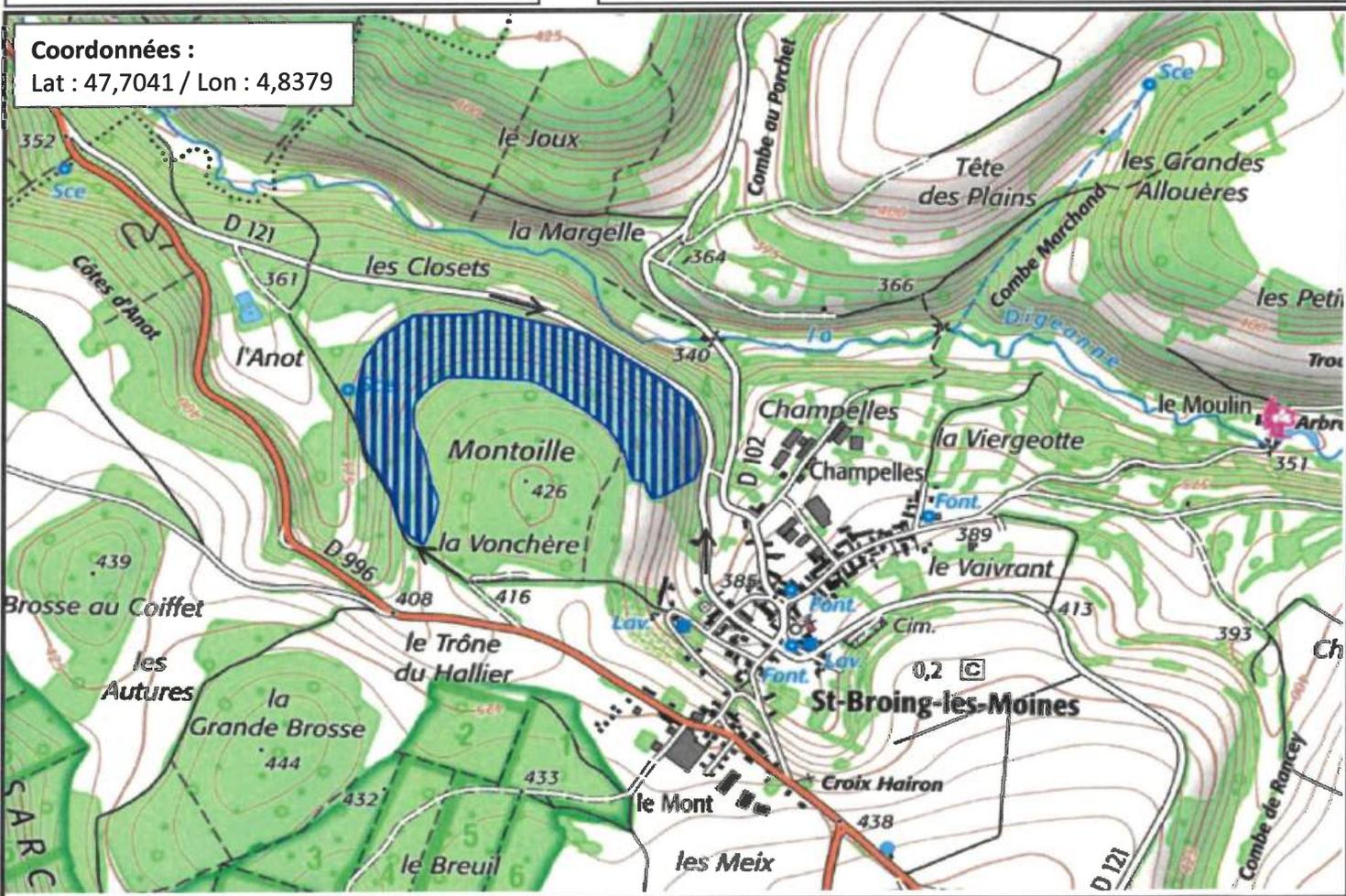


Signes distinctifs :	Grumes ceinturées à la peinture rouge et marquées d'une croix.	article 68
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés.	
Conditions de débardage :	Par temps sec et par chemin existant.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier UNIFORET Commune : Saint-Broing-les-Moines Lieu-dit : Forêt de Montoille Parcelles : 1-2-4p Surface : 16 hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou appeler Monsieur BOUVIER au 07-80-30-71-31 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/10/2025 - Coupe à délai impératif	
TVA :	20%	Paiement comptant
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Frêne					7	35	33	4	8	3	1					91	65,9
Frêne déclassé						1	1	1	1							4	2,8
Hêtre								2	13	8						23	28,5
Chêne						4	1	2								7	4,8
Tremble										1						1	2,3
Total	0	0	0	0	7	40	35	9	22	12	1	0	0	0	0	126	104,3

Soit 126 tiges pouvant cuber 104 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge longue durée. Les grumes ceinturées avec une croix ne font pas partie de la vente.	article 69
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Les Houppiers des grumes ceinturées feront partie de la vente.	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants. Stockage sur la parcelle le long de la RD 121.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier UNIFORET Commune : Saint-Broing-les-Moines Lieu-dit : Forêt de Montoille Parcelles : 1-2-4p Surface : 16 hectares Type de coupe : Extraction/éclaircie et rase au bord de RD 121 Visite libre ou appeler Monsieur BOUVIER au 07-80-30-71-31 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Délais d'exploitation et de vidange:	Dès abattage des grumes et Fixés au 30/05/2026 - Coupe à délai impératif broyage compris.	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne Volume estimé à 300 Tonnes

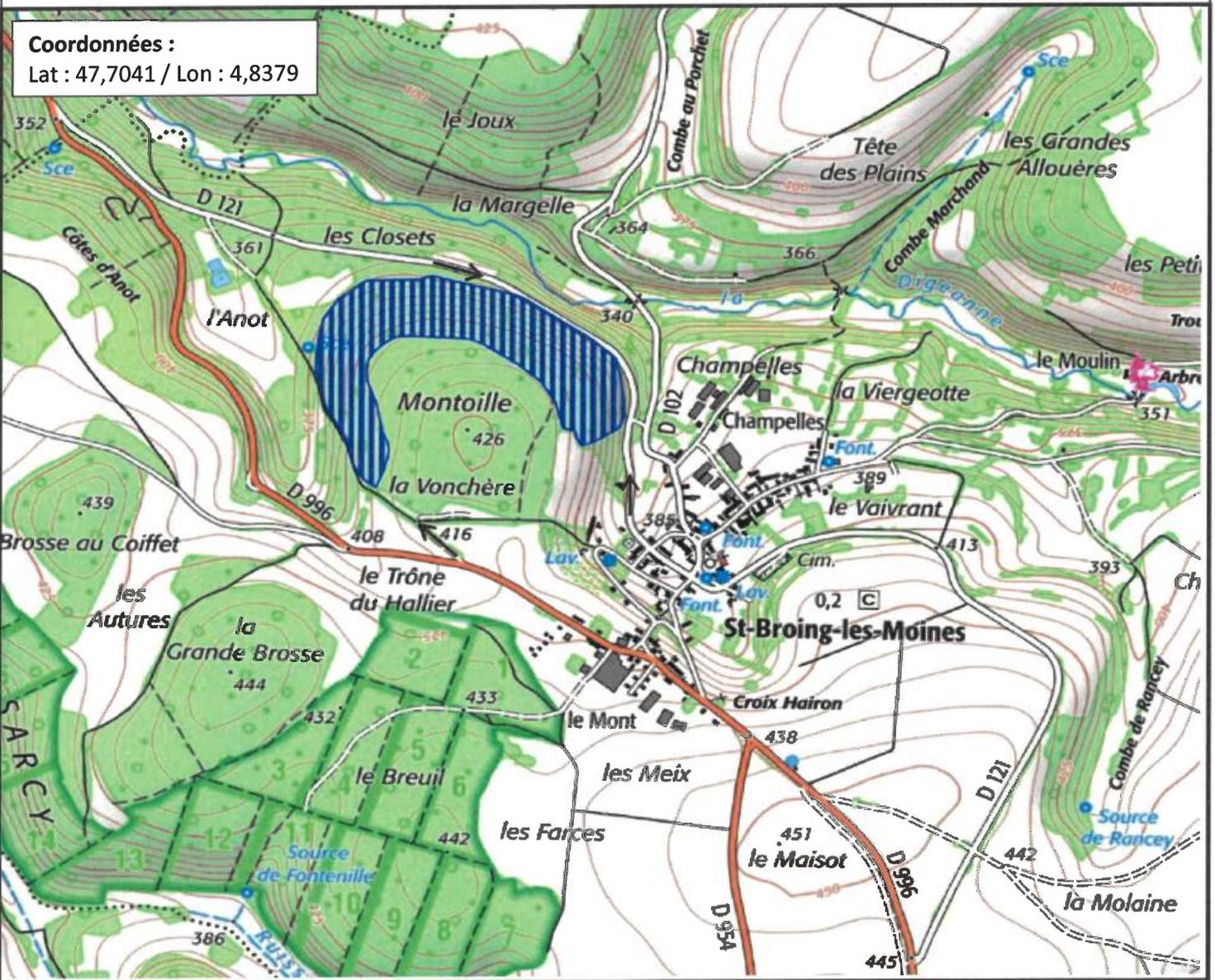
Essences principales : frêne, hêtre, charme

Paiement comptant à la réception du chantier

Prix de retrait :
Prix de vente :

Offres:

Coordonnées :
Lat : 47,7041 / Lon : 4,8379



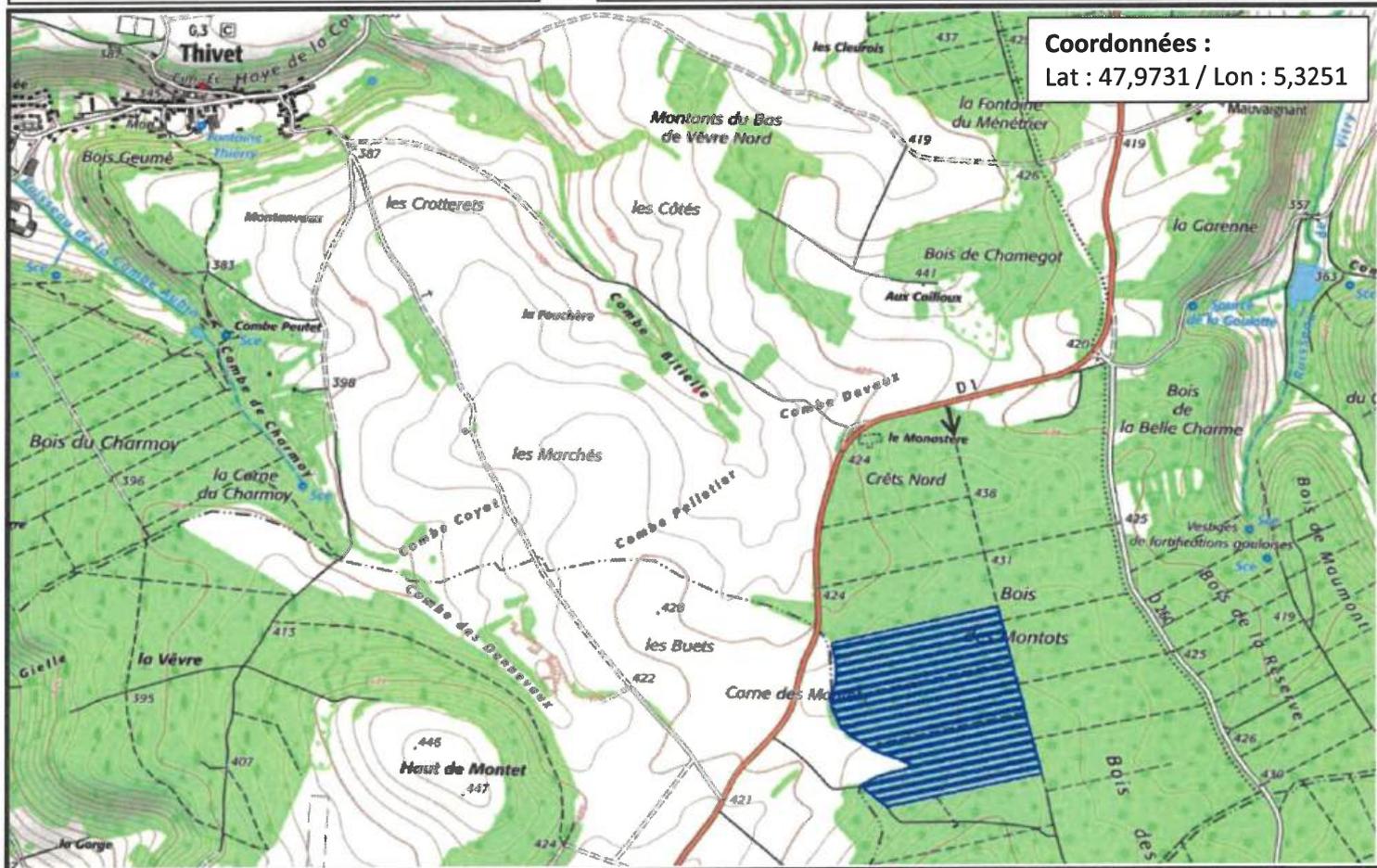
Signes distinctifs :	Bois martelés ou flashés à la peinture rouge.	article 70
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure de l'avancement de la coupe. Taillis réservé.	Lot PEFC N° 10-21-11/1737
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Stockage le long de la route forestière appartenant au propriétaire.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier F2AM Commune : Thivet Lieu-dit : Forêt des Montots Parcelles : 12-13-14 Surface : 35 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Frêne	19	96	180	141	113	79	31	11	3							673	355,0
Frêne déclassé	31	56	66	38	25	22	2	1								241	97,9
Chêne déclassé		15	46	29	17	8	4	1								120	51,5
Hêtre					5	3	5	8	2							23	21,8
Hêtre déclassé					1	6	2	3								12	11,1
Tremble				1	1	3	4	3								12	13,1
Total	50	167	292	209	162	121	48	27	5	0	0	0	0	0	0	1081	550,3

Soit 1081 tiges pouvant cuber 286 M³ (BO) + 264 M³ (BI) + 200 M³ (Houppiers) soit un total de 750 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



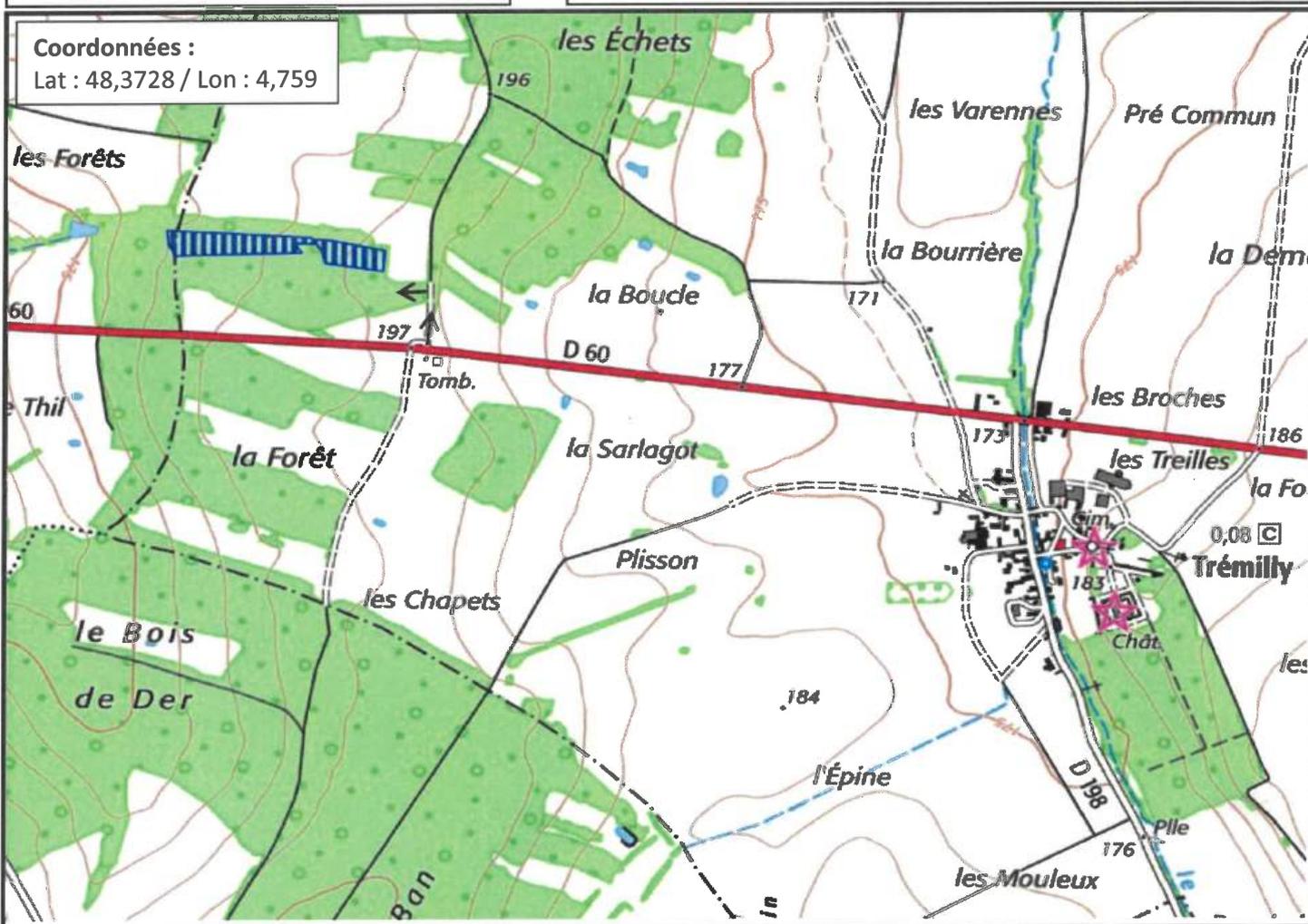
Signes distinctifs :	Bois martelés CPF à la peinture rouge.	article 71
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Plusieurs propriétaires
Conditions de débardage :	Par temps sec.	Commune : Trémilly Lieu-dit : Les Plaines Sud Parcelles : A 28-29-31-33 Surface : 2,0 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre ou s'adresser à Monsieur BOUSSEL au 03-25-94-53-25
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Frêne		5	13	8	6	1	3	2	1							39	41,2
Chêne déclassé				1	1	1										3	3,8
Peuplier						1										1	1,9
Frêne déclassé						1										1	1,5
Total	0	5	13	9	7	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	44	48,5

Soit 44 tiges pouvant cuber 49 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



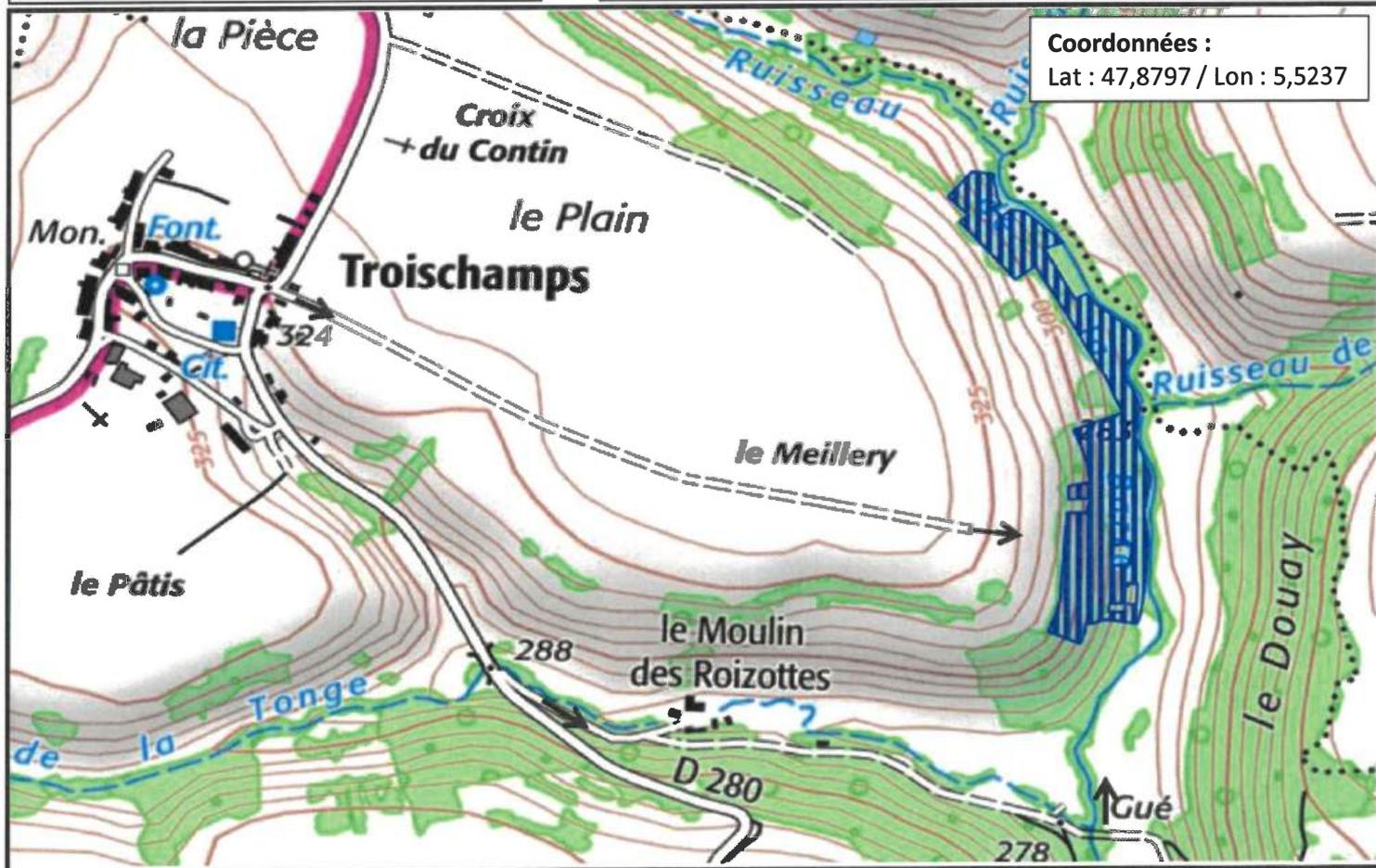
Signes distinctifs :	Bois martelés ou flashés à la peinture rouge et orange. Les bois secs et les châblis font partie de la vente et sont obligatoirement à évacuer.	article 72
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure de l'avancement de la coupe. Taillis réservé. Câblage des bois le nécessitant.	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant. Stockage possible dans la pâture après le gué ou le long du chemin de la plantation.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur HUTINET André Commune : Troischamps Lieu-dit : Divers Parcelles : Diverses Surface : 5 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre ou s'adresser au propriétaire au 06.83.98.92.29 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Frêne	12	27	63	30	34	21	17	19	10	10	3	2	1			249	195,8
Frêne déclassé	2	5	9	12	39	43	40	15	8							173	169,6
Acacia			3	4	1	5	1	2								16	13,7
Chêne					1				1							2	2,2
Chêne déclassé						1										1	0,7
Tremble							1									1	1,4
Total	14	32	75	46	75	70	59	36	19	10	3	2	1	0	0	442	383,3

Soit 442 tiges pouvant cuber 383 M³ (BO+BI) + 100 M³ (Houppiers) soit un total de 483 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Coordonnées :
Lat : 47,8797 / Lon : 5,5237

Signes distinctifs : point à la peinture rouge

article 73

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires
Les secs font partie de la vente et devront être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur le passage des engins.

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DABZAC Raoul

Commune : VAL DE MEUSE
Lieu-dit : ferme de la tourterelle
Parcelle : 410 YB 11

Conditions de débardage : Débardage uniquement par temps sec sur les andains.

Surface : 3,50 Ha

Place de stockage : en bordure de CD

Type de coupe : coupe rase

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/09/2025 - coupe urgente

Point GPS

47,981403

5,521691

TVA : 20%

Responsable de la coupe :

Charges : néant

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

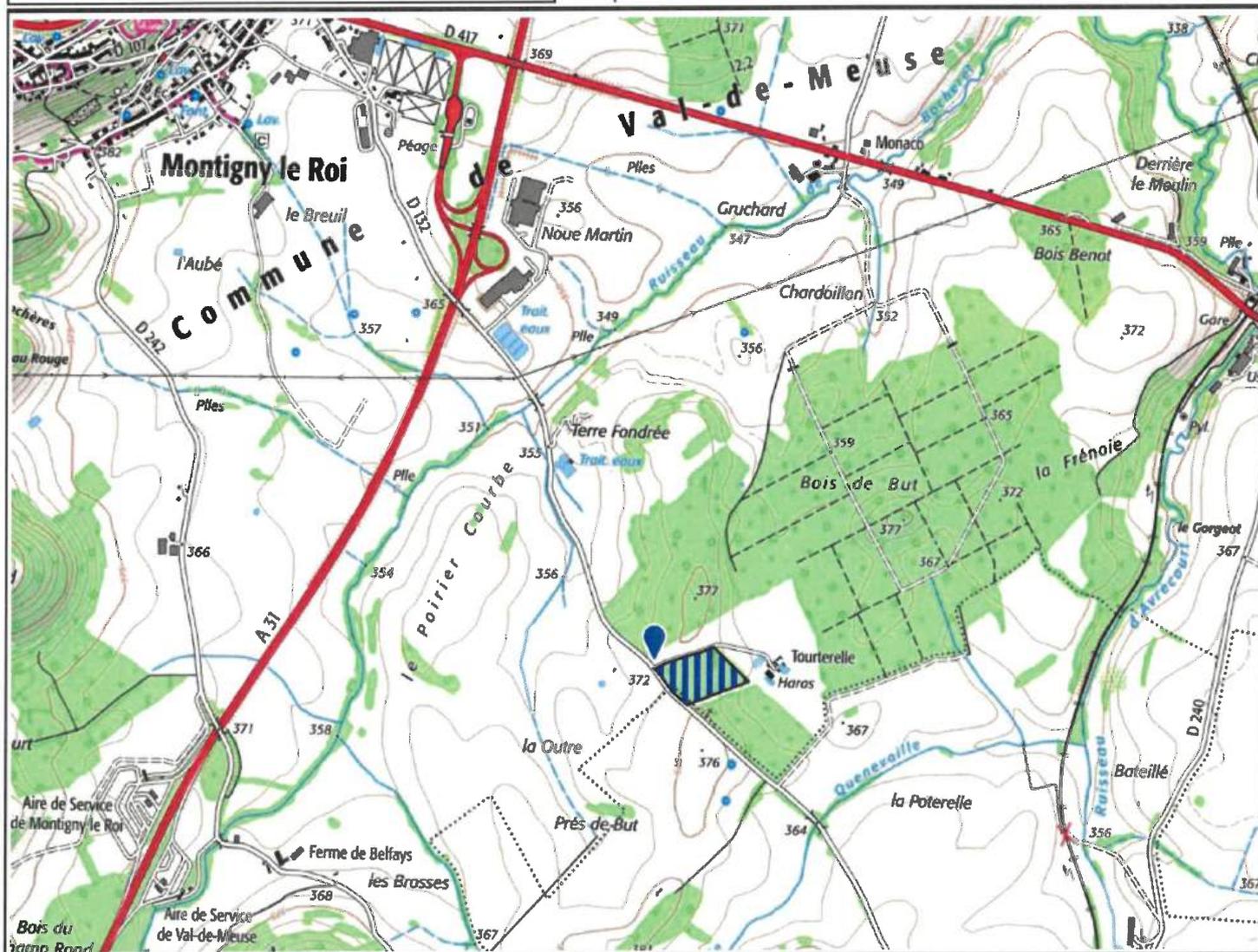
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																
Epicéa	119	887	1410	292	5	3									2716	576,000
Epicéa SEC	27	203	345	27	3										605	100,000
Total	146	1090	1755	319	8	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3321	676,000

Soit 3321 tiges pouvant cuber 676 m3 BO + BI

Prix de retrait :

offres :

Prix de vente :



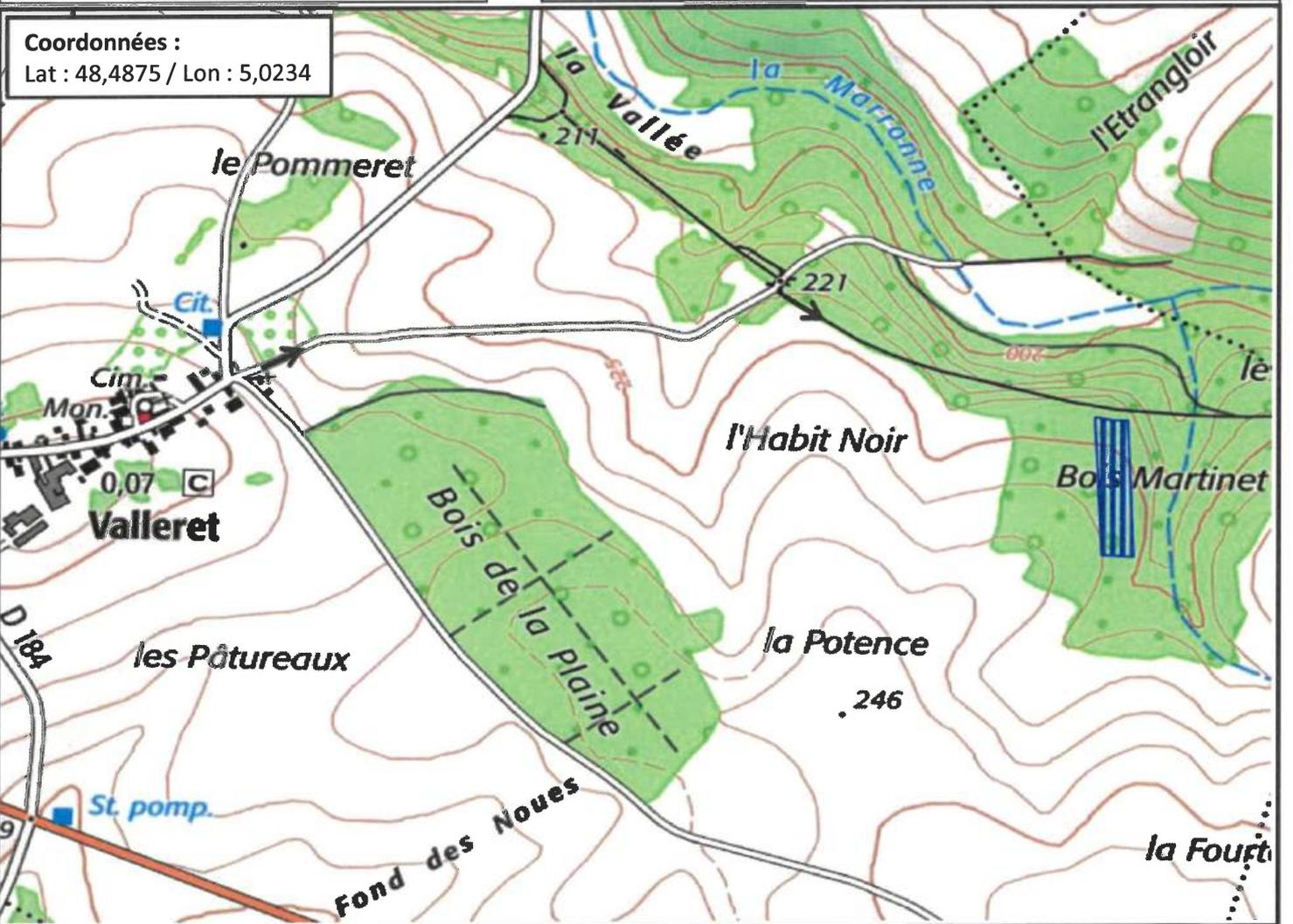
Signes distinctifs :	Bois martelés au corps et à la racine à la peinture rouge.	article 74
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot PEFC N° 10-21-11/546
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin existant.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Vieux Moulin Commune : Valleret Lieu-dit : Haute Forêt Parcelle : ZC 7 Surface : 1,3 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre
TVA :	20%	Responsable de la coupe:
Charges :	néant	LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne							4	7	6	5	2	1			1	26	49,9
Hêtre										1	1	1	1	2		6	19,2
Acacia						1	1		1							3	3,6
Total	0	0	0	0	0	1	5	7	7	6	3	2	1	2	1	35	72,779

Soit 35 tiges pouvant cuber 73 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

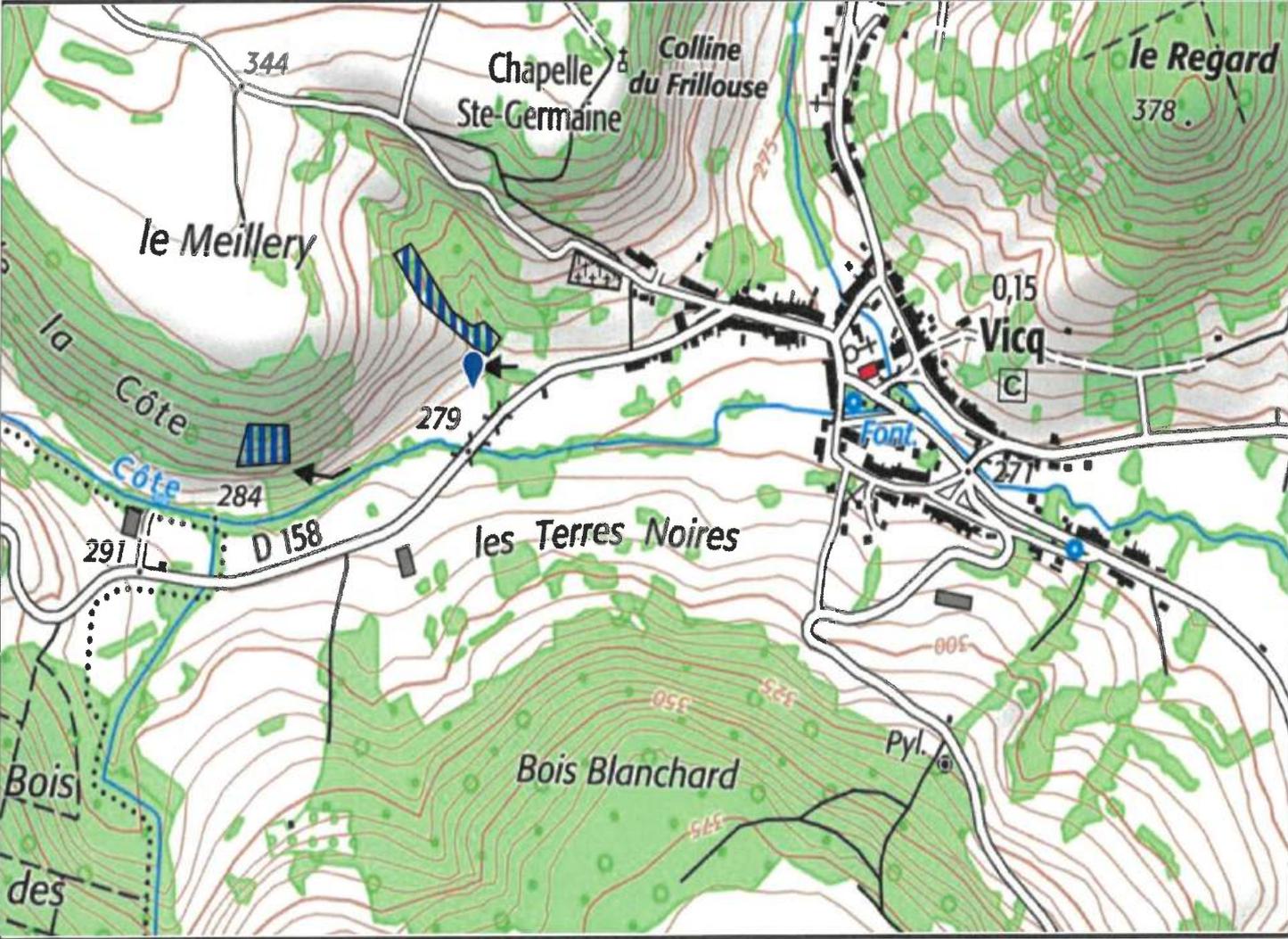


Signes distinctifs :	flaches + peinture orange	article 75
Conditions d'exploitation :	Houppiers réservés découpe diamètre 30 cm Taillis réservé Abattage dirigé sur la parcelle	Lot apporté à CPF 52 par le Mosieur JACOTIN Michel Commune : VICQ Lieu-dit : le miellery Parcelle : ZR 13 - 14 Surface : 0,60 Ha Type de coupe : extraction
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec Sortie par prairie appartenant au propriétaire et chemin existant	Point GPS 47,923979 5,592996
Place de stockage :	le long du chemin	Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2025 - coupe urgente	
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M ³
Essence																		
Chêne						1	3	6	6	5	1	2					24	32,595
Frêne							4	4	3				1				12	14,999
Frêne déclassé						1	1										2	1,449
Hêtre										1			1				2	4,523
Total	0	0	0	0	0	2	8	10	9	6	1	2	2	0	0	0	40	53,566

Soit 40 tiges pouvant cuber 53 m3 BO

Prix de retrait :		offres :
Prix de vente :		



Signes distinctifs : point à la peinture rouge

article 76

Conditions Houppiers obligatoires
d'exploitation : Les secs font partie de la vente et devront être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur le passage des engins.

Conditions de Débardage uniquement par temps sec.
débardage : Sortie par champ appartenant au propriétaire après récolte.

Place de stockage : sur le champ en bordure du chemin

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/09/2025 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

Lot apporté à CPF 52 par le GFA de
SAINTE GERMAINE

Commune : VICQ

Lieu-dit : sur caubert

Parcelle : ZD 45p 53p

Surface : 0,40 Ha

Type de coupe : coupe rase

Point GPS

47,981403

5,521691

Responsable de la coupe :

VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

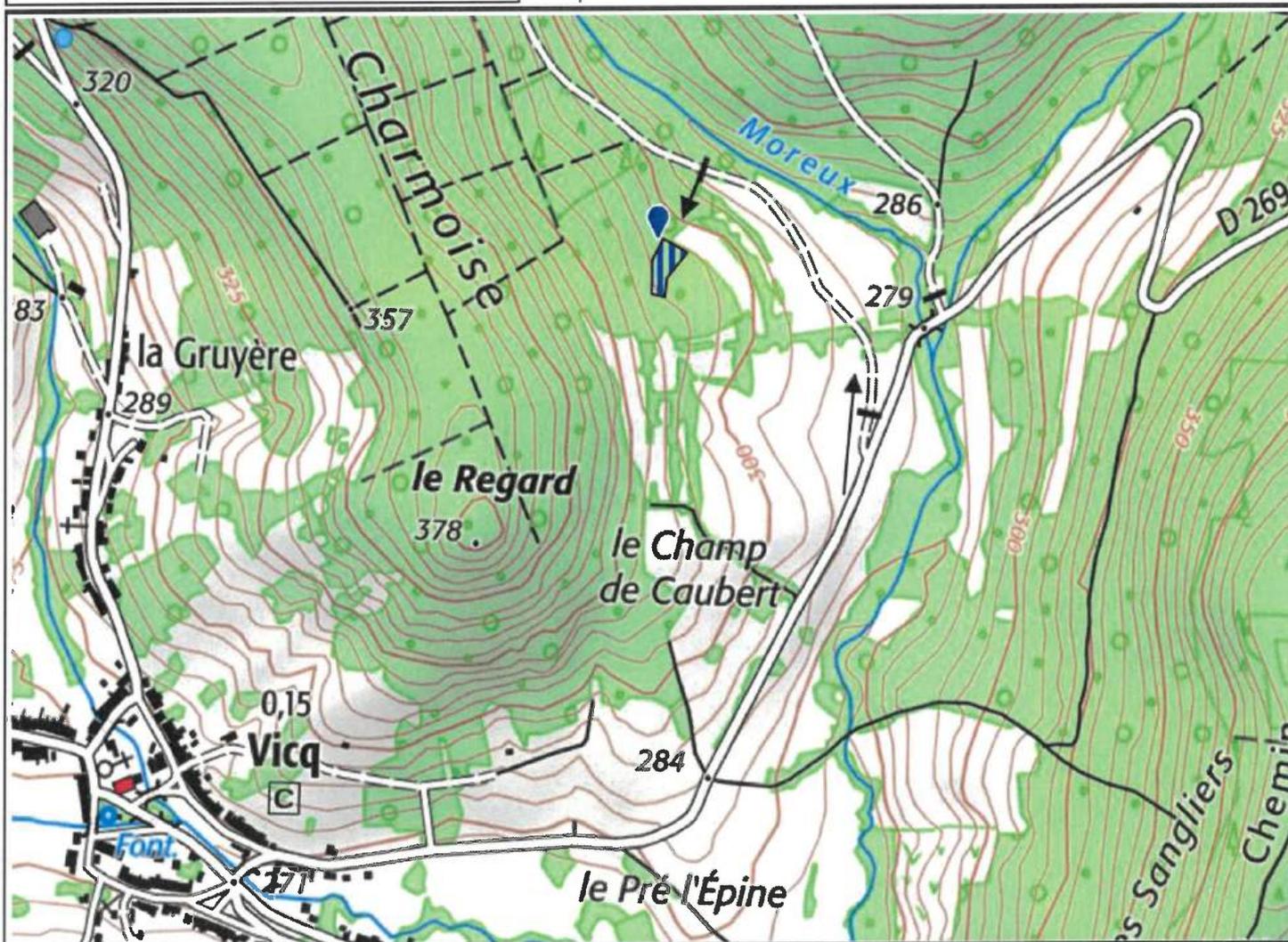
Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M ³
Essence																		
Epicéa	70	133	114	42	2												361	88,252
Epicéa sec	46	36	26	3													111	15,484
Bois blanc		1	3	1	1												6	1,867
Total	116	170	143	46	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	478	105,603

Soit 478 tiges pouvant cuber 106 m3 BO + BI

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :

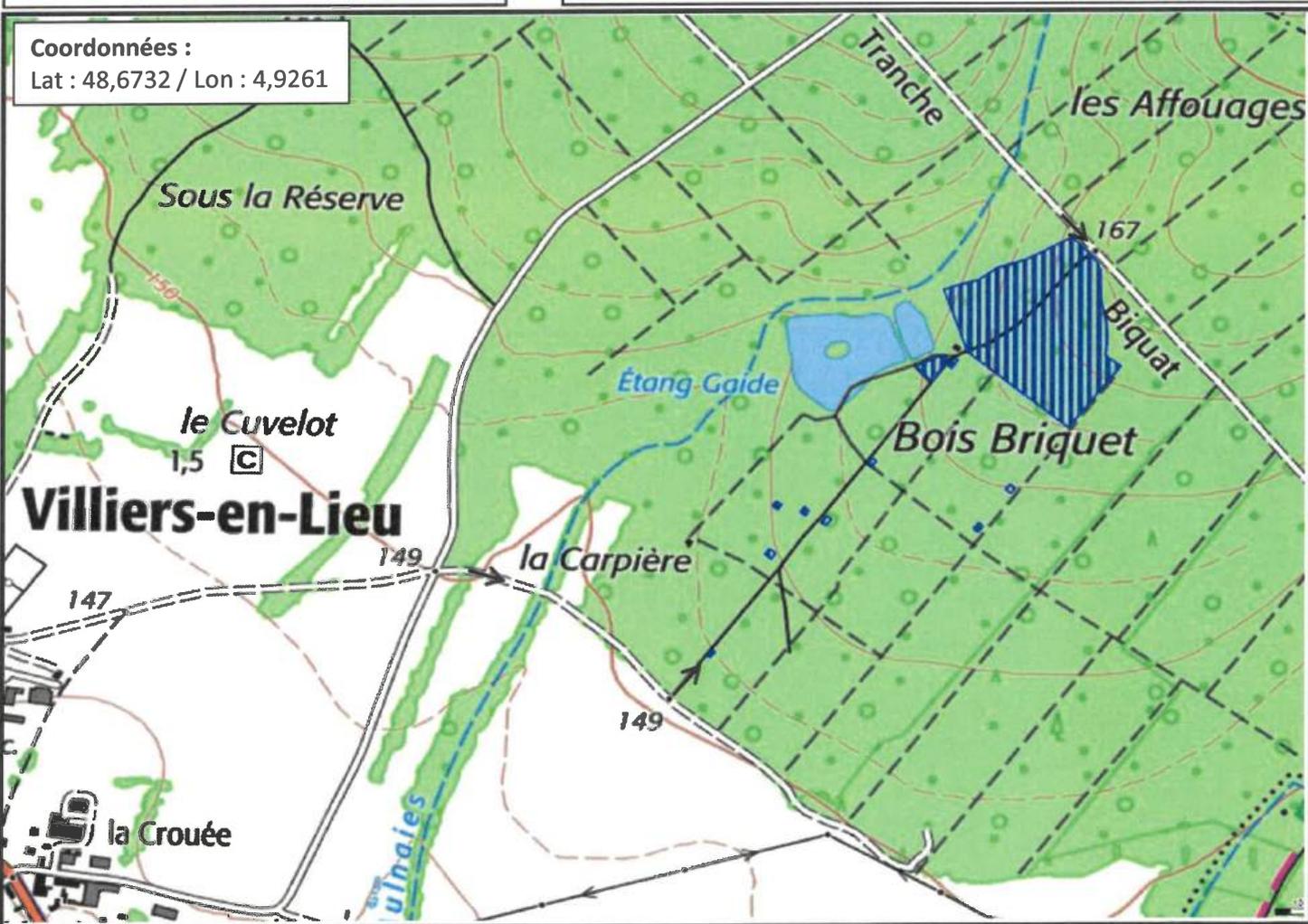


Signes distinctifs :	Bois martelés CPF à la peinture rouge.	article 77
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Respect des réserves.	Lot PEFC N° 10-21-11/1435
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec et par cloisonnements existants. Etat de la route avant et après exploitation.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur NICAISE Bernard Commune : Villiers-en-Lieu Lieu-dit : Bois Briquet Parcelle : 4 et bordure de tranches Surface : 6 Hectares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2026 - Coupe normale	Visite libre ou s'adresser à Monsieur JACQUEMIN au 06-64-83-42-12 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
TVA :	20%	
Charges :	néant	

Diamètre	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne				2		2	5	2	3	7	2	2		1		26	73,8
Chêne déclassé							1		1							2	4,6
Chêne châblis												1				1	4,4
Merisier					1	1										2	3,0
Total	0	0	0	2	1	3	6	2	4	7	2	3	0	1	0	31	85,8

Soit 31 tiges pouvant cuber 86 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs : Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge longue durée.

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires. Câblage des bois si nécessaire.

Conditions de débardage : Le long des champs appartenant au propriétaire. Par temps sec.

Délais d'exploitation et de vidange: Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale

TVA : 20%

Charges : néant

article 78

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur GUILLAUMEE Jean

Communes : Leffonds/Villiers-sur-Lieu-dit : Les Puisots

Parcelles : D791-793-798-477 / ZA2

Surface : 1 hectare

Type de coupe : Extraction

Visite libre ou s'adresser à Monsieur LEOTIER

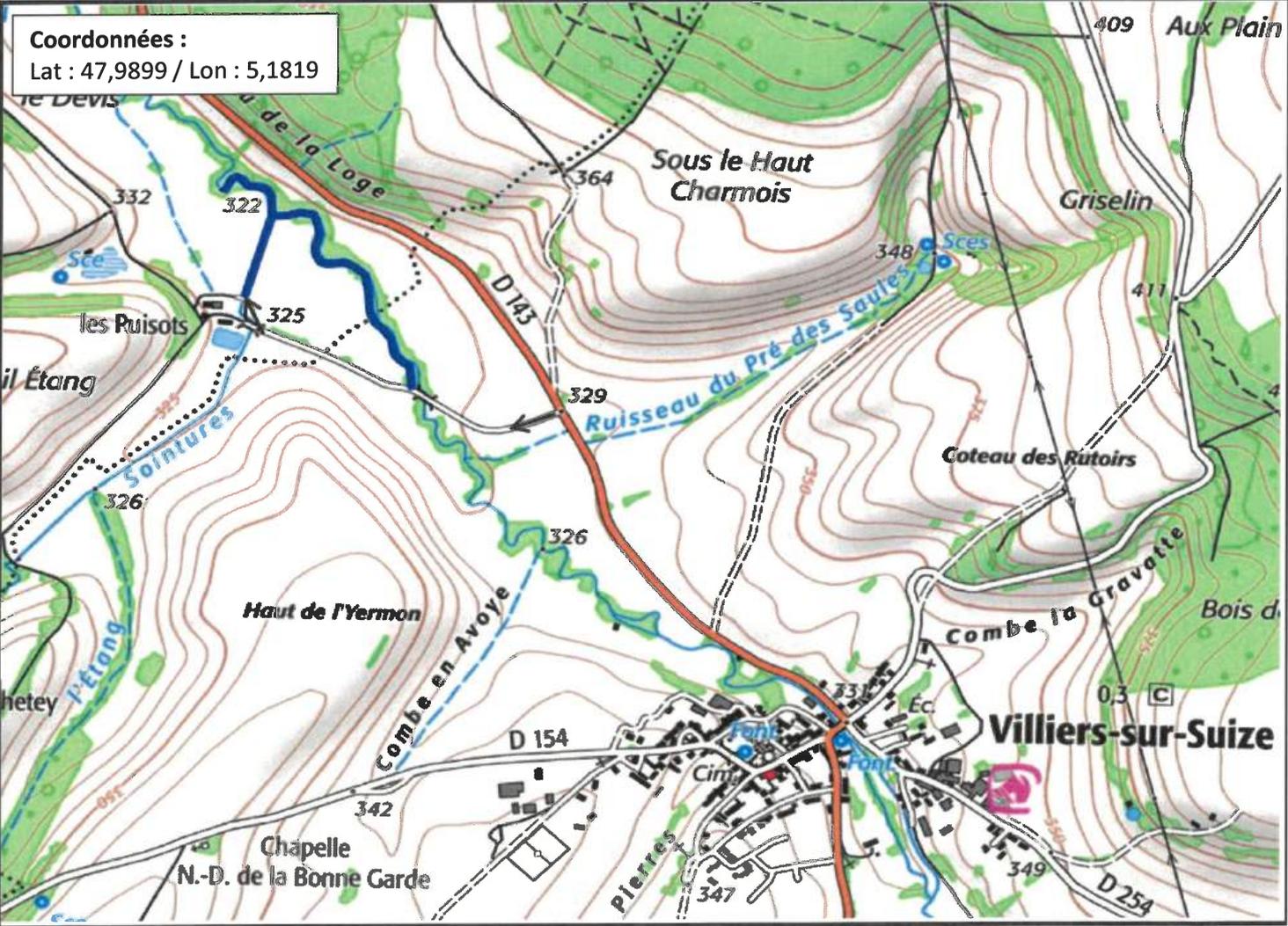
Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Peuplier				1	6	4	7	11	15	15	13	2	2	1		77	110,3
Frêne				1	1		1									3	1,3
Total	0	0	0	2	7	4	8	11	15	15	13	2	2	1	0	80	111,7

Soit 77 tiges pouvant cuber 112 M³ + 38 M³ (BI) soit un total de 150 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
 Prix de vente :

offres:

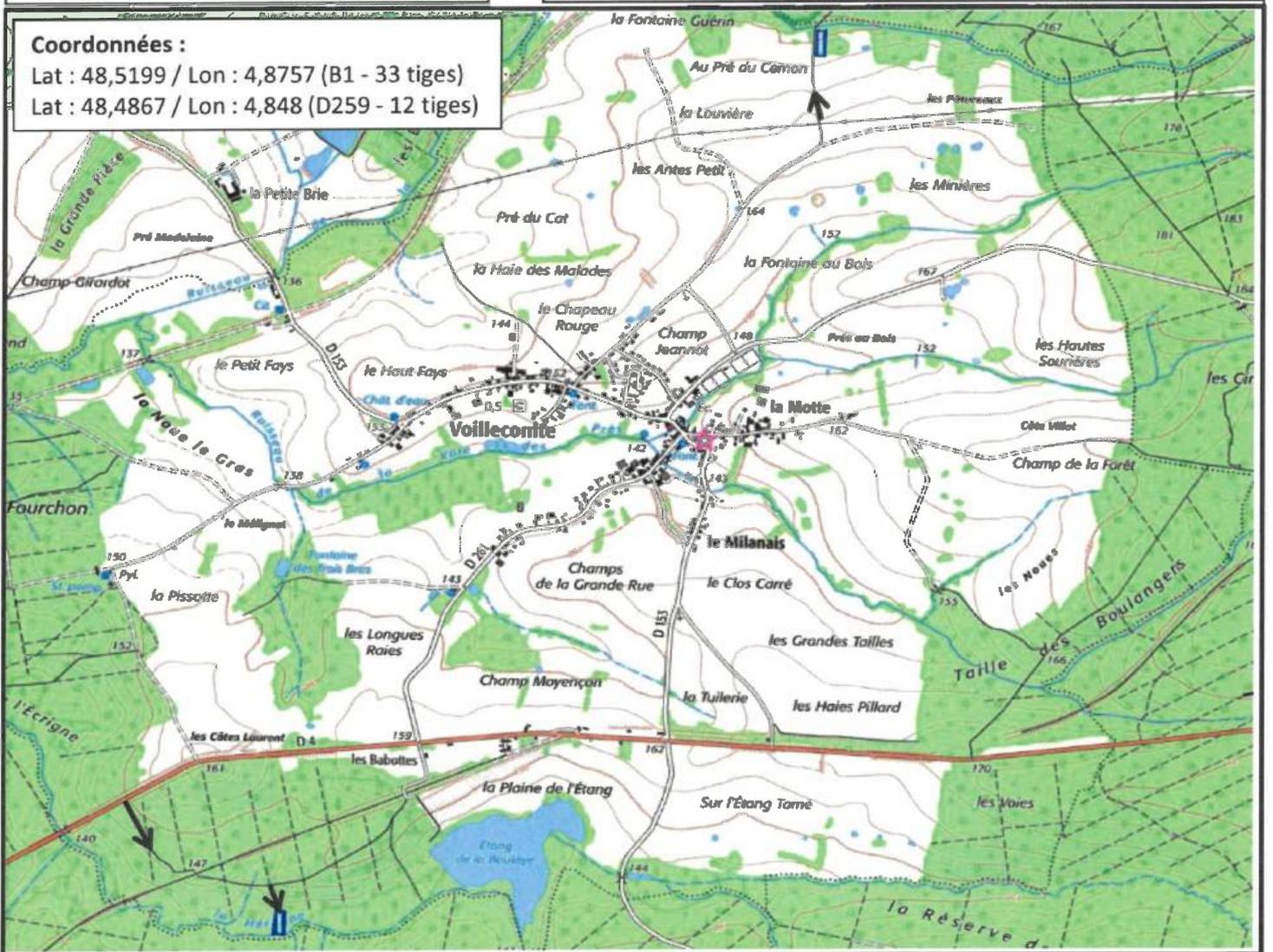


Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.	article 79
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur PIOT Dominique Commune : Voillecomte Lieu-dit Les Patureaux Nord / La Boulaye
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Parcelle D 259 : Sortie par forêt communale de Voillecomte, état des lieux avant et après exploitation.	Parcelles : B 1 / D 259 Surface : 80 Ares Type de coupe : Extraction
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/04/2026 - Coupe normale	Visite libre.
TVA :	20%	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Charges :	néant	

Diamètre	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Frêne				6	13	9	5	2	3	4						42	46,4
Frêne déclassé					2			1								3	2,8
Total	0	0	0	6	15	9	5	3	3	4	0	0	0	0	0	45	49,1

Soit 45 tiges pouvant cuber 49 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



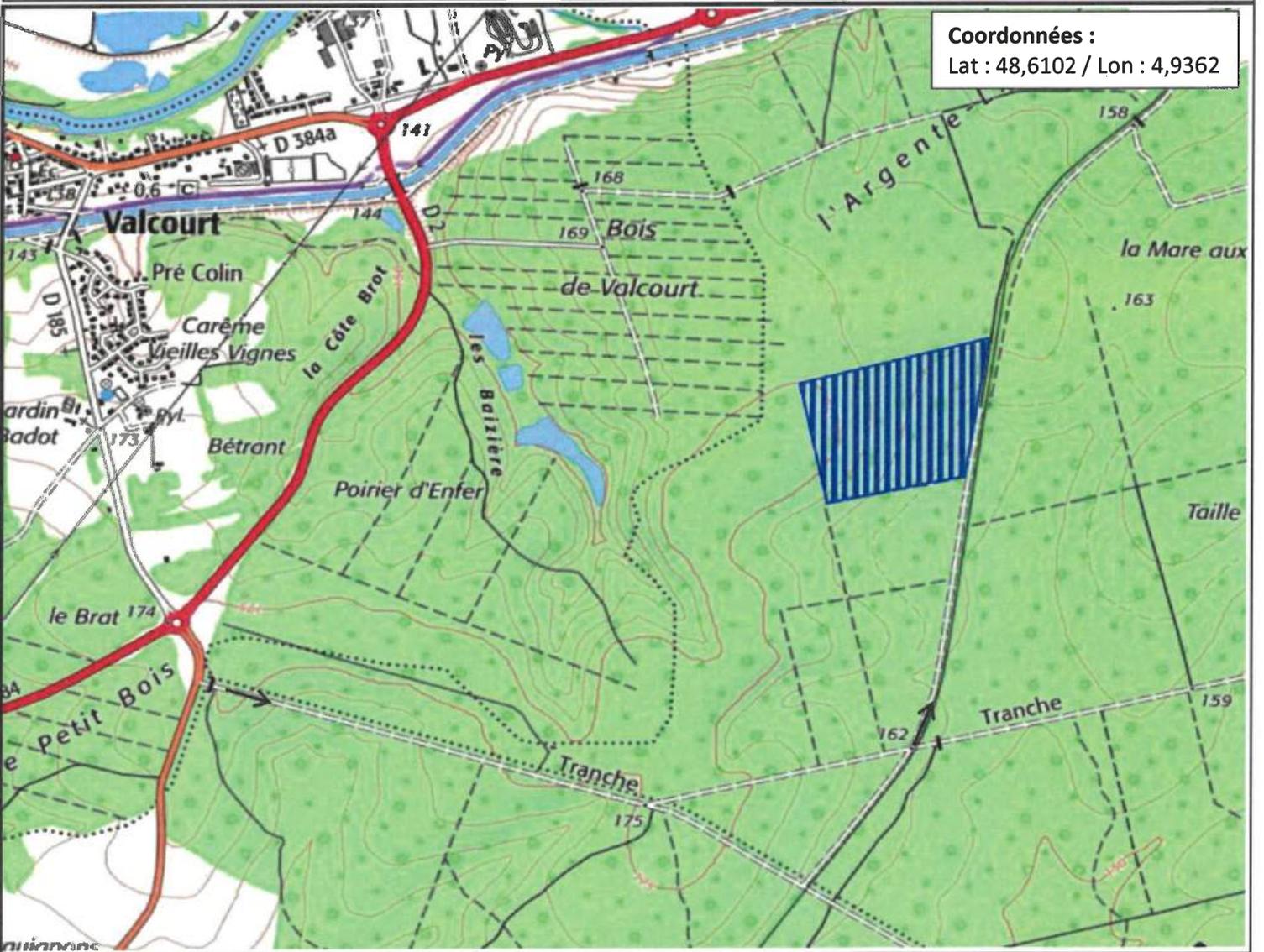
Signes distinctifs :	Marteau P + Orange	article 80
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.	Lot PEFC N°10-21-11/185
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/25, 29/06/25 et 30/09/25.	Commune : Saint-Dizier Lieu-dit : Forêt du Val Parcelle : 8 Lots 1-2 Surface : 15 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M.COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22 Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32
Délais d'exploitation et de vidange:	Exploitation interdite du 15/04 au 15/08 Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

Diamètre	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne				1	3	2	5	8	3				2	2	1	27	98,331
Total	0	0	0	1	3	2	5	8	3	0	0	0	2	2	1	27	98,3

Soit 27 tiges pouvant cuber 98 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



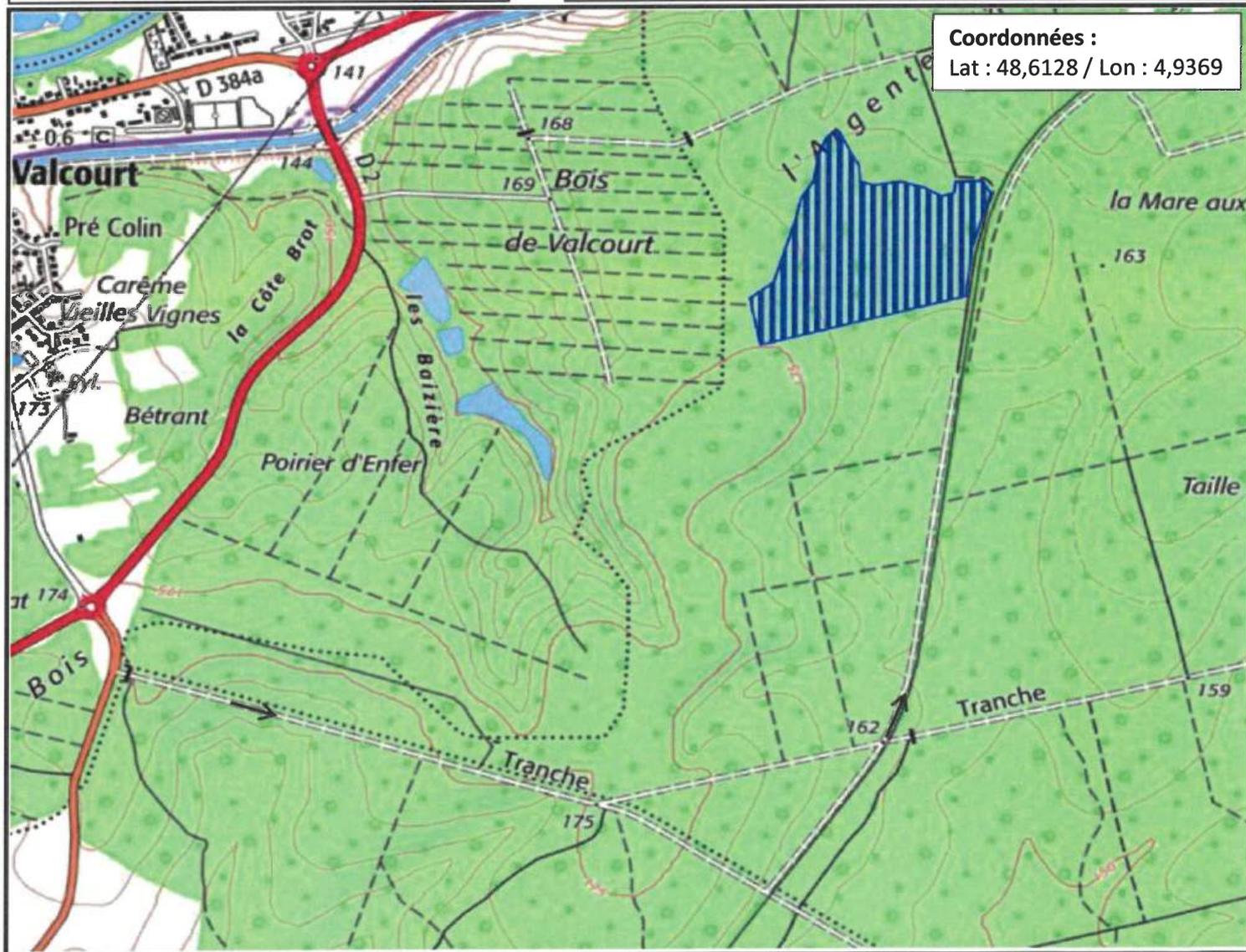
Signes distinctifs :	Marteau P + Rouge	article 81
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.	Lot PEFC N°10-21-11/185
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/25, 29/06/25 et 30/09/25.	Commune : Saint-Dizier Lieu-dit : Forêt du Val Parcelle : 8 Lots 3-4 Surface : 15 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M.COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22
Délais d'exploitation et de vidange:	Exploitation interdite du 15/04 au 15/08 Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

Diamètre	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne				2	1	5	6	5	1	4	4	1		2		31	109,153
Total	0	0	0	2	1	5	6	5	1	4	4	1	0	2	0	31	109,2

Soit 31 tiges pouvant cuber 109 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Marteau P + Orange (Lot 1) / Rouge (Lot 2)	article 82
Conditions d'exploitation :	Taillis et houppiers réservés. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.	Lot PEFC N°10-21-11/185
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/25, 29/06/25 et 30/09/25.	Commune : Saint-Dizier Lieu-dit : Forêt du Val Parcelle : 17 Lots 1-2 Surface : 14 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M.COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22 Responsable de la coupe: GILLIOT Bernard 06-07-99-89-32
Délais d'exploitation et de vidange:	Exploitation interdite du 15/04 au 15/08 Fixés au 31/12/2025 - Coupe normale	
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%	

Diamètre	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nombre de pieds	Volume total en M ³
Essence																	
Chêne				4	5	15	9	18	9	5	3	1	2			71	224,543
Total	0	0	0	4	5	15	9	18	9	5	3	1	2	0	0	71	224,5

Soit 71 tiges pouvant cuber 225 M³ (BO)

Prix de retrait :	
Prix de vente :	

offres:	
---------	--

